

(1)

**ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE**

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE

40 PLACE SAINT-MICHEL, 4

1953

22824

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur et J. LECLERCQ, Gouverneur de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENS et A. BUTTGENBACH, Professeurs à la Faculté de Droit.

Treasorier : M. P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines.

Membres : MM. L. CAMU, Vice-Président de la Banque de Bruxelles, Chargé de cours à la Faculté de Droit; F. CAPELLE, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; A. DELATTE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; E. FRANKIGNOUL, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. JANNE D'OTHÉE, Professeur à la Faculté des Sciences; L. LEPAGE, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. MERLOT, Ministre d'Etat; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; E. WITMEUR, Professeur émérite à l'Université; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et M. LEGRAYE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

En ce premier trimestre de l'année 1953, l'Association des Amis de l'Université achevait sa vingt-quatrième année d'existence. La voici au seuil d'une vingt-cinquième année qui lui permettra de franchir une étape marquante de son développement. Elle a dépassé aujourd'hui le nombre de seize-cents membres, progrès considérable qui reste cependant bien en deçà des possibilités. L'anniversaire que nous allons fêter sera l'occasion pour un grand nombre de diplômés de l'Université, nous l'espérons, de grossir le nombre de nos membres et de nos lecteurs.

L'année académique en cours a vu se multiplier les contacts entre l'enseignement moyen et l'Université. C'est le 22 novembre dernier qu'eut lieu « La visite de l'Université de Liège par les professeurs de l'enseignement moyen ». On en trouvera dans le présent bulletin le récit détaillé. Cette initiative en a fait naître d'autres. Le 26 mars a eu lieu une réunion des professeurs de mathématiques de l'enseignement moyen et des membres du jury universitaire de l'épreuve préparatoire au grade de candidat ingénieur. Et quand ces lignes paraîtront, l'Université aura reçu les jeunes gens et les jeunes filles qui y poursuivront leurs études en octobre prochain et qui auront désiré prendre un premier contact avec les sections d'études dans lesquelles ils viendront se former.

L'action du « Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires » va, elle aussi, en s'amplifiant. Les consultations individuelles y présentent un caractère saisonnier, de mai-juin à septembre-octobre. L'an

dernier plus de deux cents personnes sont venues s'informer au Centre et l'on s'attend à un nombre croissant de visites cette année-ci.

Dans le présent bulletin, Mme J. Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef de l'Université, publie un important article sur « Les carrières de bibliothécaires : le bibliothécaire-bibliographe », tandis que M. Delchevalerie, qui dirige le « Centre », présente les résultats de l'enquête qu'il a faite sur « L'emploi des universitaires dans l'industrie des fabrications métalliques ». Les enquêtes sur l'emploi des universitaires progressent dans plusieurs secteurs et fournissent un matériel d'indications de plus en plus complètes.

On trouvera ici aussi la statistique annuelle de la population de l'Université de Liège...

Enfin, dans « La vie universitaire dans le monde », M. Schenkman, directeur de l'International Institute of Educational Sciences à l'Université d'Utrecht, explique les expériences qu'il a conduites à Harvard sur l'emploi des « méthodes actives » à l'Université.

LA RÉDACTION.

Les carrières de bibliothécaires : le bibliothécaire-bibliographe

Au Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires, si utilement créé par l'Association des Amis de l'Université de Liège, il n'est pas rare, paraît-il, d'entendre poser la question suivante : Comment devient-on bibliothécaire ? Quels sont les diplômes requis pour exercer cette profession ?

L'existence simultanée de quatre types de cours de bibliothéconomie — dont certains sont donnés fortuitement dans les locaux de notre Université — peut amener quelque confusion dans l'esprit de ceux qui se renseignent. En outre, la présence, à ces cours, des mêmes professeurs ne fait guère mieux discerner, au premier abord, que chaque type de cours poursuit un but différent et s'adresse à des élèves de formation diverse, peu homogène (1).

La confusion est donc inévitable. C'est pourquoi je ne puis assez remercier les Amis de l'Université de m'avoir donné l'occasion

(1) a) Cours d'une soixantaine d'heures organisés par le Ministère de l'Instruction publique, Direction des Bibliothèques publiques, en vertu de la loi Destrée (Arrêté royal du 17 octobre 1921). Ces cours intéressent surtout les instituteurs, les régents et les ecclésiastiques qui, après réussite d'un examen oral, obtiennent un « certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques publiques ».

b) Cours du soir, d'une durée de trois années, organisés par les Services éducatifs de la Province de Liège. S'adressent aux élèves sortant généralement des établissements d'enseignement moyen du degré supérieur. Diplôme de « gradué en sciences bibliothéconomiques ». Des écoles analogues existent à Anvers et Bruxelles.

c) Cours libre de Bibliothéconomie et de Bibliographie générale, professés à la Faculté de Philosophie et Lettres des Universités de Gand et de Liège par les Bibliothécaires en chef de ces deux établissements. Cet enseignement s'adresse aux étudiants de licence désireux de se familiariser avec les sources bibliographiques et de retirer le maximum de profit des ressources de nos bibliothèques. Les porteurs du « certificat » de ce cours pourraient utilement s'occuper des bibliothèques dans les établissements d'enseignement moyen du degré supérieur. Mon collègue M. Maurice HÉLIN a consacré aux bibliothèques de ces établissements une étude approfondie qui paraîtra dans *Archives, Bibliothèques et Musées*. Il y aurait là des débouchés intéressants pour les licenciés de nos Universités. D'autre part, ces cours servent également de base à la formation des bibliothécaires-bibliographes pendant leur « stage ».

d) Le « stage », en réalité, consiste en une série de cours spéciaux et d'exercices pratiques dont la matière est fixée par le programme de l'examen de bibliothécaire-bibliographe. Ces cours ne s'adressent qu'aux stagiaires porteurs, obligatoirement, d'un diplôme de fin d'études universitaires. Ils sont professés, bénévolement, par les bibliothécaires en fonction dans les trois bibliothèques scientifiques de l'Etat.

d'apporter, par le présent article, un peu de clarté dans une situation apparemment embrouillée.

La formation des bibliothécaires — j'emploie à dessein ce terme dans son acception la plus large — suscite, à l'heure actuelle, de très vives polémiques. Ces discussions qui paraissent, à plus d'un point de vue, ressusciter la vieille et célèbre querelle des « Anciens » et des « Modernes », opposent d'un côté à l'autre de l'Atlantique, l'Humanisme à l'Administration (1).

Le bibliothécaire possède, en effet, des lettres de noblesse qui remontent à l'Antiquité. Trois cents ans avant Callimaque et ses célèbres *πίνακες*, Assurbanipal fondait à Ninive une bibliothèque royale dont les bibliothécaires étaient chargés de conserver, cataloguer et mettre à la disposition du public les importantes collections.

D'un âge vénérable, pourquoi la profession de bibliothécaire est-elle encore si mal connue et si diversement appréciée ?

Les raisons de cette disgrâce et cette anomalie doivent être, à mon avis, recherchées dans les circonstances différentes de la création des bibliothèques en Europe occidentale, d'une part, aux Etats-Unis d'autre part.

Sur le Vieux Continent, les bibliothèques sont nées à l'ombre des monastères, dans les châteaux des princes mécènes, enregistrant à chaque siècle l'évolution des idées et des mœurs et dont le régime français, centralisateur, nous a heureusement conservé l'image globale. C'est sur cet héritage intellectuel des générations, désormais immuable, que les grandes bibliothèques du XIX^e siècle vont édifier leur admirable effort.

Dans le Nouveau Monde, la situation se présente d'une manière toute différente. Les bibliothèques y ont été créées de toutes pièces, sans passer par une évolution lente et progressive, et l'esprit moderne qui a présidé à leur organisation apparaît en nette contradiction avec les conceptions occidentales.

Ces divergences ont eu, tout naturellement, une répercussion sur la formation professionnelle des bibliothécaires.

Ici, cette formation est imposée par l'histoire de nos bibliothèques; là, elle est avant tout fonction de la clientèle des bibliothèques publiques (2).

Il n'est pas exagéré de dire que, depuis leur fondation jusqu'au XVIII^e siècle, les bibliothèques de l'Europe occidentale ont été, dans leur constitution comme dans leur développement, avant tout orientées vers la théologie et les lettres. Au XVIII^e siècle, la classification des connaissances humaines, malgré l'essor remarquable des

(1) IRWIN, Raymond. — *Librarianship. Essays on applied Bibliography*, London, Grafton, 1949, VII, 149, pp. et pl.

(2) WILSON, Louis Round et TAUBER, Maurice F. — *The University Library. Its Organization, Administration and Functions*, Chicago, The University of Chicago, Press., 2^e ed., 1948, 570 pp.

sciences dites exactes, s'opère sous la direction de la philosophie, et les bibliothèques où sont rassemblées les productions du savoir humain ont un caractère encyclopédique. Pour les administrer, on choisit des esprits cultivés, tels Leibniz et Lessing, dont l'activité couvre précisément les domaines les plus étendus de la recherche.

Ce choix est évidemment dicté par les aptitudes, — géniales en l'occurrence, — de ces érudits dans la maîtrise des connaissances humaines, grâce à leur esprit philosophique. Il révèle également une intention de récompense envers les savants dont on désire ainsi honorer les travaux.

Cette notion de sinécure et d'honneur attachée à la fonction de bibliothécaire, qui n'a malheureusement pas encore disparu de nos jours, s'est particulièrement manifestée au cours du XIX^e siècle. Mais, plus que les philosophes, ce sont alors les écrivains qui en sont les heureux bénéficiaires. Sainte-Beuve est bibliothécaire de l'Arsenal. Cette occupation lui est offerte plus pour lui permettre de vaquer à ses recherches de critique littéraire qu'à diriger effectivement les collections qui lui sont confiées. Stendhal voulut un moment embrasser la carrière, à la section des manuscrits de la Bibliothèque nationale; mais les démarches — timides il est vrai — qu'il entreprit à cette occasion rencontrèrent l'opposition des bibliothécaires de cette institution.

C'est qu'un autre courant se dessine et s'affirme au XIX^e siècle, celui de la spécialisation. La bibliothéconomie ⁽¹⁾, — c'est-à-dire la science du livre, — naît à cette époque. Ses principes inspirent l'élaboration des grands catalogues : ceux du British Museum, de la Bibliothèque nationale de Paris et de la Bibliothèque d'Etat de Berlin.

Pour ces travaux de longue haleine, ce ne sont plus les cerveaux encyclopédiques ou les écrivains qui conviennent, mais des esprits en contact quotidien, en contact matériel avec le livre, rompus avec son histoire, avec sa technique et qui ne l'envisagent plus du dehors, comme le philosophe ou le critique littéraire, mais du dedans, dans une vision apparemment plus humble peut-être, mais plus complète.

C'est dans ce climat qu'ont été fondées les trois grandes bibliothèques scientifiques de notre pays : les deux bibliothèques des Universités de l'État à Gand et à Liège et la Bibliothèque royale ⁽²⁾.

Dès leur fondation, les deux institutions universitaires se sont affirmées comme les héritières des établissements ecclésiastiques de l'Ancien Régime.

Entre 1817 (date de sa fondation) et 1824, la Bibliothèque de l'Université de Liège recueillit les manuscrits, incunables et ouvrages

⁽¹⁾ Que les Allemands appellent « *Bibliothekswissenschaft* » et les Anglo-Saxons « *Library Science* ».

⁽²⁾ NAMUR, P. — Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique, Bruxelles et Leipzig, C. Muquardt, 1840-1842, 3 vol.

imprimés des Croisiers de Liège et de Huy, des Jésuites anglais et wallons, des Bénédictins de Saint-Trond, des Prémontrés d'Averbode. Ces dons furent concédés à l'initiative de Guillaume I de Hollande, sur la recommandation du célèbre historien du droit, le professeur Warnkoenig, qui fut le premier à assumer les fonctions de bibliothécaire de l'Université de Liège. A ce premier millier de manuscrits, dont le cataloguement fut entrepris et mené à bonne fin par Fiess, qui succéda à Warnkoenig dans la direction de la Bibliothèque, vinrent naturellement s'adjoindre, par dons et achats, de nouveaux documents, si bien qu'à l'heure actuelle, on peut en dénombrer à peu près 4000, dont les ressources ne cessent d'être exploitées par les philologues, les historiens, les généalogistes, les médecins, les historiens de l'art et des sciences, tant belges qu'étrangers, et qui ont fourni bien souvent, à des étudiants, un sujet de mémoire de licence ou une thèse de doctorat (1).

Ce rapport direct entre les collections « historiques » liégeoises et le travail universitaire se vérifie de façon identique à la Bibliothèque de l'Université de Gand, fondée comme celle de Liège en 1817, et installée, à l'origine, dans l'ancienne abbaye bénédictine de Baudeloo où les autorités françaises avaient transféré les bibliothèques des Récollets, Carmes, Dominicains, Augustins et Bénédictins de Saint-Pierre de Gand et dont la ville fit cession à l'Université le 9 février 1818.

Sur les ressources bibliophiliques et bibliographiques de la Bibliothèque royale fondée en 1837, je ne m'étendrai guère, car il est peu de personnes, dans le monde des érudits et même dans le public cultivé, qui n'aient eu au moins une fois dans leur vie l'occasion d'apprécier la valeur de ses collections pour la recherche historique et scientifique.

(1)

	Volumes imprimés		Manuscrits	
	en 1836	en 1952	en 1836	en 1952
Bruxelles, Bibliothèque royale	70.000	1.500.000	25.000	32.000
Gand, Bibliothèque de l'Université	55.922	900.000	300	4.000
Liège, Bibliothèque de l'Université	62.000	1.000.000	400	4.523
Louvain, Bibliothèque de l'Université	100.000	600.000	246	—
Bruxelles, Bibliothèque de l'Université	—	400.000	—	—

N. B. — La statistique des manuscrits et des ouvrages imprimés existant dans les bibliothèques est donnée par Auguste Votvin, dans ses *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques en Belgique* (Gand, 1840, p. 344).

Dans le domaine des manuscrits, des estampes, des livres rares et précieux, des monnaies et des médailles, cette institution est un véritable lieu de rencontre des spécialistes du monde entier qui trouvent chez les bibliothécaires chargés du cataloguement de ces sections spéciales une collaboration à la fois érudite et désintéressée.

Il était donc naturel qu'on imposât aux candidats-bibliothécaires de ces trois institutions, les mêmes exigences et que le programme d'examen qui concrétise celles-ci fut orienté dans un sens déterminé. Un bref rappel de l'évolution de la législation relative aux candidats bibliothécaires-bibliographes nous permettra aisément de nous en rendre compte.

L'arrêté ministériel du 24 décembre 1897 fixe les conditions d'admission pour la Bibliothèque royale et institua un examen de candidat-bibliothécaire devant être subi par tous ceux qui aspiraient à faire partie du personnel de cet établissement.

Un nouvel arrêté ministériel du 31 janvier 1900 étendit aux Bibliothèques des Universités de l'Etat les dispositions prises par l'arrêté de 1897 pour la Bibliothèque royale, tout au moins en ce qui concernait l'examen de candidat bibliothécaire.

31 janvier 1900. — Arrêté ministériel réglant le recrutement du personnel des bibliothèques dans les universités de l'Etat.

Article premier. — Nul n'est admis aux emplois de sous-bibliothécaire, d'aide-bibliothécaire ou de commis à la bibliothèque des universités de l'Etat s'il ne réunit les conditions suivantes : a) être porteur d'un diplôme de docteur, d'ingénieur ou de licencié; b) avoir fait un stage satisfaisant, d'une année au moins, soit à la bibliothèque royale, soit dans une autre bibliothèque du pays, reconnue apte à cet effet par le ministre de l'Instruction publique; c) avoir subi, avec succès, l'examen de candidat bibliothécaire prévu par l'arrêté ministériel du 24 décembre 1897.

Art. 2. — Il appartient à l'administrateur-inspecteur de l'université où l'aspirant veut faire son stage, et à son défaut à l'autorité qui en tient lieu, de se prononcer sur l'admission du requérant, le bibliothécaire entendu. Le nombre des stagiaires peut être limité.

Les admissions sont immédiatement notifiées au ministre de l'Instruction publique.

L'arrêté ministériel du 23 octobre 1913 modifia les dispositions prises par celui de 1897, principalement en ce qui concernait le programme de l'examen de candidat bibliothécaire. Il remplaça l'examen unique, en honneur jusqu'alors, par un autre faisant l'objet de deux épreuves (et de deux années de stage) : la première portant sur un programme de culture générale obligatoire pour tous les récipiendaires, la seconde sur un programme de bibliothéconomie, à leur choix suivant la Section de la Bibliothèque royale à laquelle les récipiendaires se destinaient, Sections des manuscrits, des imprimés, des estampes, de numismatique, etc...

Cette répartition en Services n'est pas consacrée dans nos bibliothèques universitaires. Elle existe en fait, mais non en droit, sans ces cloisons étanches qui donnent forcément une grande rigidité à l'organisation interne de la Bibliothèque royale. Il n'y a peut-être pas lieu de le regretter, car, de cette façon, nos bibliothèques universitaires peuvent modifier plus facilement leurs services pour assurer la bonne marche intérieure, au gré des nécessités.

Avec le règlement d'ordre intérieur institué par l'arrêté ministériel du 27 septembre 1926 (actuellement encore en vigueur), on en revint néanmoins à l'examen unique et au programme de l'arrêté royal du 24 décembre 1897, avec toutefois une légère modification concernant l'épreuve écrite, sans tenir compte des améliorations apportées par l'examen de 1913 (1).

Un arrêté royal du 16 novembre 1939 organisait sur de nouvelles bases les modalités du stage et de l'examen des bibliothécaires-bibliographes tant à la Bibliothèque royale que dans les bibliothèques des deux universités de l'Etat.

Il est intéressant d'en donner le texte ci-dessous :

16 novembre 1939. Arrêté royal. Bibliothèque royale. Bibliothèque des universités de l'Etat à Gand et à Liège. Modifications au règlement organique.

Article premier. — Nul ne peut être admis en qualité de stagiaire à la Bibliothèque royale ou à la bibliothèque des universités de l'Etat s'il n'est porteur d'un diplôme légal, dûment entériné, de docteur ou d'ingénieur civil (loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891), ou d'un diplôme légal, dûment entériné, de docteur, de licencié ou d'ingénieur civil (loi du 21 mai 1929).

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique peut accorder des dispenses aux porteurs de diplômes scientifiques de docteur ou d'ingénieur, le conservateur en chef de la Bibliothèque royale ou l'administrateur-inspecteur et le bibliothécaire en chef des universités de Gand ou de Liège entendus, chacun en ce qui concerne l'établissement intéressé.

Art. 3. — Tout candidat au stage devra prouver, soit par un certificat, dûment entériné, soit par une épreuve, qu'il possède la connaissance du grec et du latin.

Art. 4. — Les candidats devront, en outre : 1^o pour la Bibliothèque royale, justifier d'une connaissance approfondie du français et du flamand; 2^o pour l'Université de Gand, justifier d'une connaissance approfondie du flamand et d'une connaissance pratique du français; 3^o pour l'Université de Liège, justifier d'une connaissance approfondie du français et d'une connaissance pratique du flamand.

Art. 5. — Les stagiaires sont désignés par le Ministre de l'Instruction publique sur la proposition du conservateur en chef de la Bibliothèque

(1) REMY, F. — Y a-t-il lieu de modifier le programme de l'examen de candidat-bibliothécaire? *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. XIV, n^o 1, pp. 48-65, Bruxelles, 1937.

royale ou de l'administrateur-inspecteur des Universités de Gand ou de Liège, le bibliothécaire en chef entendu, chacun en ce qui concerne l'établissement intéressé.

Art. 6. — Le nombre de stagiaires est déterminé par celui des places à conférer au cours de l'exercice suivant l'année du stage.

Art. 7. — Les stagiaires sont rémunérés à charge des crédits de l'établissement auquel ils sont attachés. Il leur est accordé une indemnité annuelle équivalente au traitement initial afférant au grade de bibliothécaire.

Art. 8. — Le Ministre de l'Instruction publique peut autoriser l'admission de stagiaires volontaires non-rémunérés, le conservateur en chef de la Bibliothèque royale ou l'administrateur-inspecteur et le bibliothécaire en chef des Universités de Gand et de Liège entendus, chacun en ce qui concerne l'établissement intéressé. Ces stagiaires pourront bénéficier, pour une nomination, d'un droit de priorité si, à l'examen, ils se classaient avant des stagiaires rémunérés. Il ne pourrait être tenu compte de ce droit de priorité si la spécialisation d'un stagiaire rémunéré justifiait sa nomination immédiate.

Art. 9. — Le stage aura une durée d'un an et commencera au mois d'octobre. Il comportera trois périodes : 1^o huit mois à la Bibliothèque royale; 2^o deux mois à la Bibliothèque de l'Université de Gand; 3^o deux mois à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Art. 10. — L'examen pour les candidats-bibliothécaires aura lieu à la fin du mois de septembre.

Art. 11. — Un « Centre d'études bibliographiques et bibliothéconomiques » est créé à la Bibliothèque royale.

Art. 12. — Tout candidat devra, dès son entrée en stage, suivre les cours du Centre d'études.

Art. 13. — Le programme comportera 125 leçons qui se donneront le matin, à raison de deux heures par jour. Il portera sur les matières suivantes : 1^o la technique du livre (18 heures); 2^o l'histoire du livre, de la gravure et des monnaies et médailles (50 heures); 3^o la bibliographie générale (8 heures); 4^o la bibliothéconomie (48 heures).

Art. 14. — Le Corps enseignant du Centre d'études sera composé de membres du personnel de la Bibliothèque royale et des Bibliothèques des Universités de Gand et de Liège sur proposition du conservateur en chef de la Bibliothèque royale et des administrateurs-inspecteurs des Universités de Gand et de Liège, le bibliothécaire en chef entendu.

Art. 15. — Les cours seront donnés en français ou en flamand suivant que les stagiaires désirent subir leur examen dans l'une ou l'autre de ces langues.

Art. 16. — Une indemnité fixée à 50 fr. par heure sera octroyée aux membres du Corps enseignant.

Art. 17. — L'examen comportera une épreuve écrite et une épreuve orale.

Art. 18. — L'épreuve écrite comprendra : 1^o une composition sur une question de bibliothéconomie; 2^o la rédaction des fiches de 10 ouvrages, dont 2 incunables; 3^o la rédaction de la notice de 2 manuscrits; 4^o la description d'une gravure ancienne; 5^o la description d'une monnaie ou d'une médaille.

Art. 19. — L'épreuve orale portera sur les matières enseignées. Elle comportera en outre la traduction et l'explication de passages d'ouvrages relatifs à la bibliothéconomie ou à la bibliographie et publiée dans les langues dans lesquelles les candidats désirent être interrogés. Ceux-ci auront à choisir 2 langues modernes autres que le français et le flamand.

Art. 20. — Les récipiendaires dont le diplôme ne mentionnerait pas la paléographie et la diplomatique devront subir une épreuve sur ces matières.

Art. 21. — Les récipiendaires qui auront réussi l'examen recevront le diplôme de bibliothécaire-bibliographe.

Art. 22. — La possession du diplôme de bibliothécaire-bibliographe ne confère aucun droit formel à une nomination.

Art. 23. — Par mesure transitoire les porteurs du diplôme de candidat-bibliothécaire prévu par des arrêtés antérieurs, sont autorisés à porter le titre de bibliothécaire-bibliographe.

Art. 24. — Un règlement arrêté par notre Ministre de l'Instruction publique fixera les détails de l'organisation de l'examen.

Art. 25. — Les dispositions antérieures relatives à l'admission des stagiaires à la Bibliothèque royale et à la Bibliothèque des Universités de l'Etat, aux conditions de stage et à l'examen d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les dits établissements, sont abrogées.

Art. 26. — Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} décembre 1939.

La création d'un « Centre d'études bibliographiques et bibliothéconomiques » précisait enfin par ce texte que la préparation à l'examen de bibliothécaire-bibliographe n'est pas seulement un stage pratique que le candidat effectue dans une bibliothèque, mais qu'il y reçoit un enseignement professé par des spécialistes.

Malheureusement, les années d'occupation devaient démontrer que huit mois de présence à la Bibliothèque royale constituaient un obstacle de plus au recrutement de stagiaires volontaires dans nos deux universités.

Considérant que les circonstances rendaient difficile l'application de certaines dispositions du dit arrêté, un nouvel arrêté du Régent du 7 décembre 1945 décidait que « les conditions de recrutement et de stage pour les candidats à un emploi de bibliothécaire à la Bibliothèque royale ou dans les Bibliothèques des Universités de Gand et de Liège... restent fixées, par mesure transitoire, par les dispositions en vigueur... en vertu des arrêtés royaux des 15 février 1923, 5 octobre 1930 et de l'arrêté ministériel du 27 septembre 1926. »

Par ailleurs, que retirer de la nomenclature des cours fixés par l'arrêté de 1939, sinon le témoignage évident de l'importance qu'on attache au livre considéré comme « document humanistique et historique » et qui a pour nécessaire conséquence de donner à l'histoire, à ses sciences auxiliaires (diplomatique, chronologie, paléographie, numismatique) et à la bibliographie un rôle déterminant.

Cette tendance nettement historicisante se vérifie également dans les programmes d'examen des bibliothécaires scientifiques en Allemagne et en France où la tradition chartiste ⁽¹⁾ jouit d'une autorité difficilement contestable : tant il est vrai qu'il y a unité de langue entre les bibliothécaires d'Europe, c'est celle des humanistes. A l'instar de ceux qui, au XV^e siècle, se sont mis à la recherche des œuvres de l'Antiquité, en attachant aux manuscrits qui en avaient assuré la conservation une valeur nouvelle, les bibliothécaires formés d'après ces bases se comportent en véritables archivistes des livres, à qui le monumental « Handbuch der Bibliothekswissenschaft » de Milkau ⁽²⁾ sert un peu d'Évangile.

Quels sont les avantages, mais aussi les inconvénients de ce programme ?

Il développe sans nul doute ce que tout candidat-bibliothécaire qui a réellement la vocation de son métier devrait posséder : le goût, le respect du livre et, partant, le souci de sa conservation. Cette sollicitude apparaît toute naturelle lorsqu'il s'agit d'un grand dépôt national : la Bibliothèque royale de Belgique, par exemple, qui a pour mission d'accumuler sur ses rayons le patrimoine intellectuel et scientifique d'un pays et dont le service de prêt à domicile est relativement limité.

Dans le cas de bibliothèques universitaires d'Etat, la question est sensiblement différente. En effet, du point de vue de ses lecteurs, — je devrais dire, de ses emprunteurs, — le livre ou la revue est avant tout un article de consommation. Si toute liberté leur était donnée, certains détacheraient sans vergogne, dans un périodique tel article, dans un ouvrage tel chapitre, dans un recueil telle gravure, qui, l'un ou l'autre, les intéresse spécialement ou auquel des circonstances tout à fait occasionnelles confèrent un intérêt spécial. Et d'ailleurs, que de bibliothèques de Services sont confiées à des agents qui n'ont souvent sur la conservation des biens de l'Etat que des théories fort peu orthodoxes !...

Où, c'est dans ce domaine que les bibliothécaires-bibliographes peuvent utilement intervenir, car leur optique est tout à fait différente : loin de travailler dans l'immédiat, ils cataloguent — ce qui

(1) Diplôme supérieur de bibliothécaire. Arrêté du 29 juillet 1950. (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 108 [1949-50], pp. 215-223.)

(2) Handbuch des Bibliothekswissenschaft, herausgegeben von Fritz MILKAU und Georg LEYH. Leipzig, O. Harrassowitz, 1931-1942, 3 Bde u. Register, *id. op.*, 2te Aufl. Bd. 1 (1950). En cours de publication.

revient à dire qu'ils conservent — pour l'avenir. Une collection dépareillée d'une revue est d'une valeur beaucoup moins grande qu'une série complète. Lorsqu'ils en assurent la continuation régulière, ils contribuent ainsi directement à l'enrichissement des biens de l'Etat dont ils ont la garde. J'ajouterai que celui qui, se destinant à la carrière de bibliothécaire-bibliographe, n'éprouverait pas, avec une exigence toute spéciale, ce souci de conservation aurait tort de persévérer dans une profession pour laquelle il n'est pas qualifié.

Mais cette orientation comporte également des dangers, particulièrement visibles dans les Universités d'Etat. La fonction historique, — souveraine dans les sections de la Faculté de Philosophie et Lettres — est, il faut bien le dire, fortement atténuée dans les Facultés des Sciences, des Sciences appliquées et de Médecine où la littérature vieillit à une cadence précipitée et où l'utilisation de la bibliographie doit être immédiate sous peine d'être inefficace. Ces derniers clients de la bibliothèque réclament des bibliothécaires une fourniture rapide du matériel bibliographique; le reste leur importe peu et ils apprécieront uniquement l'utilité d'une bibliothèque universitaire centrale en proportion de la célérité avec laquelle elle leur communiquera l'article ou l'ouvrage demandé. A leurs yeux, le rôle du bibliothécaire-bibliographe est donc purement administratif.

C'est donc aussi à juste titre qu'en tête de leur « Manual of University and College Library Practice », G. Woldge et B. S. Page⁽¹⁾ ont jugé bon de dire que la bibliothèque d'une université est un département fort utilisé mais peu compris, et cela, dans un pays de tradition universitaire où la profession de bibliothécaire est reconnue depuis plus de cent ans. On pourrait en dire autant ici, et même beaucoup plus.

Cette incompréhension n'est-elle pas due surtout au fait que le professeur, le particulier désireux de posséder un ouvrage déterminé, l'achète chez son libraire, lui consacre éventuellement une fiche sommaire et le place sur les rayons de sa bibliothèque, dans un ordre plus ou moins rationnel? Ces opérations sont toutes simples et l'on imagine difficilement que l'achat d'un livre, dans une grande bibliothèque, son cataloguement, son classement et sa mise à la disposition du public, nécessitent d'autres soins.

Cependant la réalité est bien différente et certaines précisions me paraissent indispensables.

Dans les trois bibliothèques d'Etat en Belgique (Bibliothèque royale, Bibliothèque des Universités de Gand et de Liège), on peut distinguer trois ordres d'activité : le travail administratif, le travail technique, le travail scientifique.

(1) WOLDEGE, G. and PAGE, B. S. — A Manual of University and College Practice London, The Library Association, 1940, VII, 149, pl.

La qualité de « biens de l'Etat » reconnue aux livres qui sont enregistrés dans ces trois établissements oriente la tâche administrative; il s'agit de veiller : 1) à l'inscription — pièces en main et non d'après factures, — dans les registres d'inventaire qui, seuls, ont valeur légale, de tous les ouvrages, périodiques, brochures, cartes, etc., acquis ou reçus à la Bibliothèque. En 1952, on a inscrit de la sorte 32.790 unités, à la Bibliothèque de notre Université; 2) à la comptabilité des prêts, c'est-à-dire à toutes les opérations qui, en 1952, ont facilité la circulation de 40.596 ouvrages et périodiques. Chacun de ces prêts représente plusieurs opérations ou inscriptions pour un même ouvrage; 3) à l'établissement et à la vérification des commandes et à la comptabilité proprement dite; 4) à la tenue des indicateurs de correspondance et des archives de la bibliothèque, ainsi qu'à la correspondance courante; 5) à la continuité régulière du Service des Echanges internationaux.

Le travail technique consiste essentiellement dans : 1) la mise en place des ouvrages dans les rayons des magasins; 2) la recherche des ouvrages demandés en lecture (et qui se trouvent, à Liège, soit dans nos magasins, baraquements, caves ou greniers; soit dispersés, en prêt à long terme, dans près de 80 bibliothèques d'Instituts et de Séminaires); 3) la réparation, l'entretien et la reliure des ouvrages; 4) la photographie.

L'échelon administratif comprend les rédacteurs et les commis; l'échelon technique, les préparateurs-techniciens, les préparateurs et les garçons de service. Toutes leurs activités sont contrôlées par les bibliothécaires-bibliographes qui constituent le personnel scientifique. En effet, dans une bibliothèque scientifique, aucun travail ne peut être livré à l'entière discrétion du personnel administratif. Cacheter un volume, inscrire la cote sur la couverture, préparer un ouvrage pour la reliure, le donner en lecture posent souvent des problèmes qu'un employé ne peut résoudre de lui-même. Ces cas sont d'autant plus fréquents dans les bibliothèques universitaires où le retour aux sources, base de toute recherche historique ou philologique valable, incite les étudiants à recourir à la consultation fréquente d'ouvrages antérieurs au XIX^e siècle, donc précieux ou rares. Appliqué à ces volumes, le timbrage est, par exemple, une opération particulièrement délicate puisque la façon d'apposer le cachet, le choix de son type dépendent de la qualité du papier, de la valeur de l'illustration, etc... La pose d'une étiquette peut abîmer irrémédiablement une reliure. On n'a jamais vu un conservateur de musée placarder les numéros du catalogue sur les toiles mêmes des tableaux : ce souci de conservation ne doit pas être moins vif dans les grandes bibliothèques possédant d'anciens fonds. Mais, dans les universités belges, on regrette de constater souvent l'antagonisme entre bibliophilie et recherche, et le mépris du lecteur pour le « bouquin ».

Si ce n'est pas à Gand, à Liège et à la Bibliothèque royale qu'on s'inquiète de ces moyens de conservation, qui s'en préoccupera ?

Outre ces tâches de supervision, la tâche spécifiquement scientifique des bibliothécaires-bibliographes comporte :

1) Les acquisitions. La première des tâches du bibliothécaire est d'assurer par des acquisitions judicieuses le développement harmonieux du dépôt qui lui est confié. Dans une bibliothèque universitaire ou scientifique, les acquisitions s'inspirent de règles qu'ont étudiées des savants comme Graesel et Milkau. L'Etat, de son côté, estime qu'il est du devoir du bibliothécaire de veiller, tout autant, si pas plus, à la valeur des pièces acquises, qu'à la quantité. L'enrichissement d'une bibliothèque devrait se baser, en général, sur l'origine du fonds, la production typographique nationale ou locale, la nature de sa clientèle et de l'institution à laquelle elle est éventuellement rattachée. Chez nous, hélas, la modicité des crédits qui sont alloués aux deux Bibliothèques des Universités de Gand et de Liège ne leur permet pas de dépasser le stade des « General Reference Libraries »;

2) La rédaction des notices du catalogue (appelées vulgairement « fiches » par les lecteurs) qui implique la recherche parfois laborieuse des noms et prénoms des auteurs, l'identification des estampes et des cartes, hors-texte et dans le texte, et la description de ces gravures; il en est de même des notes d'appartenance et des ex-libris figurant dans les ouvrages. Ce travail suppose une connaissance approfondie des ouvrages anciens et modernes et s'appuie, cela va sans dire, sur des connaissances linguistiques qui incluent les langues orientales;

3) La rédaction des notices du catalogue analytique qui impose à chacun des bibliothécaires de notre Université de parcourir et d'indexer, bon an mal an, plusieurs milliers de thèses, d'ouvrages et de brochures écrites dans les langues les plus diverses;

4) le service de renseignements bibliographiques aux lecteurs;

5) l'organisation d'expositions;

6) les publications relatives aux différents fonds de la Bibliothèque : catalogues et travaux.

Si l'on veut bien reconnaître que les bibliothécaires-bibliographes sont les véritables spécialistes du livre manuscrit et imprimé, c'est surtout d'eux que l'on attendra la mise en valeur de tout ce qui concerne l'histoire et la technique du livre et, plus particulièrement, des ressources qu'offrent leurs bibliothèques respectives. Dans ce programme, la publication de catalogues imprimés occupe évidemment la première place. Elle peut répondre à une nécessité urgente : catalogues de périodiques en cours, des nouvelles acquisitions, ou à des préoccupations moins immédiates mais aussi utiles : catalogues des sections spéciales (monnaies et médailles, estampes; incunables, manuscrits) ou catalogues centrés sur un sujet déterminé. Cette dernière procédure peut être utilement coordonnée avec l'organisation d'expositions.

Plus peut-être que tout autre manifestation, les expositions contribuent à prouver la vitalité d'une grande bibliothèque scientifique. A cet égard, les fascicules publiés par la Bodléenne à l'occasion des expositions qu'elle organise : « Gold-Tooled Bookbindings », « Drawings of Oxford », « English Romanesque Illumination », « Zoological Illustration », etc..., me paraissent être une réussite parce que tout en conservant un standing scientifique certain, ils permettent, en étant accessibles au public cultivé, de mettre en valeur les richesses de la Bibliothèque et de contribuer ainsi au rayonnement de l'institution universitaire dont elle fait partie (1). Dans ce domaine, la Bibliothèque de l'Université de Liège — et dans une mesure identique la Bibliothèque de l'Université de Gand et la Bibliothèque royale — n'a jamais cru devoir se soustraire au rôle que lui dictaient non seulement ses traditions mais aussi les engagements qu'elle a assumés en accueillant certains dons qu'elle a l'obligation d'exposer périodiquement à la curiosité du public liégeois. Elle a entendu le faire en tenant compte du double caractère que revêtent, en Belgique, les Bibliothèques des deux Universités de l'Etat et qui, tout en les intégrant à leur *Alma Mater* respective, leur assigne une mission publique et régionale dont bénéficient largement les anciens universitaires, les chercheurs isolés : magistrats, ingénieurs, médecins, archéologues, industriels, etc... (2)

Faut-il rappeler que c'est à la Bibliothèque de notre Université que fut fondée le 15 mars 1863, la Société des Bibliophiles liégeois et qu'elle comptait parmi ses membres fondateurs, aux côtés de M. Fiess, Bibliothécaire de l'Université, le Baron Adrien Wittert ? Celui-ci estimant que la bibliothèque jouait ce double rôle lui légua, en 1903, ses précieuses collections et sa très riche bibliothèque.

Le travail du bibliothécaire-bibliographe est donc double : il doit faire avant tout œuvre de spécialiste, sans méconnaître l'attrait moins érudit que désirent y trouver les visiteurs cultivés.

M. L. Delaissé, bibliothécaire-bibliographe à la Bibliothèque royale, a énoncé, à propos des manuscrits, des principes relatifs aux expositions qui me paraissent particulièrement pertinents. Ce jeune érudit écrit notamment (3) : « L'intérêt scientifique d'une exposition dépend des éléments nouveaux qu'elle apporte; non pas tant en raison de la présentation de Mss inconnus ou peu connus jusqu'alors, que des motifs de leur rapprochement. Sous cet aspect, les catalogues sont

(1) Bodleian Picture Books, Oxford, Bodleian Library, n° 1 (1951) et ss.

(2) Une opinion identique se retrouve simultanément exprimée dans deux publications que je crois utile de rapprocher : a) CAIN, Julien. — Humanisme et Bibliothèques. Situation des bibliothèques françaises, *Annales du Centre universitaire méditerranéen*, t. 4, 1950-51, pp. 103-114; b) ROEPKE, Dr Kurt. — Wie benutze Ich die Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt in Halle (Saale)? Leipzig, O. Harrassowitz, 1951 (*Schriften zum Bibliotheks- und Bücherwesen in Sachsen-Anhalt...*, 3).

(3) DELAISSÉ, L. M. J. — Expositions de manuscrits, *Scriptorium*, t. VI, n° 1, 1952, pp. 104-105.

souvent d'une concision excessive : ils ne présentent pas dans le détail les raisons des groupements proposés. Serait-ce parce que l'on ne tient pas à révéler que les rapprochements ont été plus pressentis que méthodiquement observés ?

En fait, si trop de catalogues sont décevants au point de vue scientifique, c'est que leurs auteurs n'ont sans doute pas la possibilité de pénétrer à fond le problème à résoudre, soit par manque de temps, soit parce que l'objet même de l'exposition n'est pas dans la ligne de leur spécialité. Ils en sont réduits à adopter des positions conformistes et à se contenter de généralités ou de redites. Bien entendu, le public n'en désire pas davantage, mais le spécialiste sera en droit de les négliger complètement, connaissant, comme d'ailleurs le rédacteur du catalogue, les problèmes cachés sous l'apparente assurance des opinions émises.

Pour donner à une exposition un caractère scientifique et à leur catalogue la qualité d'instruments de travail, il faut qu'il soit préparé de longue date, de préférence en collaboration, surtout si l'aire géographique et la période de production des Mss sont étendues. Seules les expositions qui donnent ces garanties légitiment, mais alors sans restriction, le déplacement d'œuvres irremplaçables. Ainsi conçues, ces expositions ne perdront rien de leur intérêt pour le touriste ou le simple amateur d'art, bien au contraire, mais elles apporteront en outre quelque chose de neuf aux chercheurs, ne serait-ce que le relevé de faits certains, acquis jusqu'alors et la formulation de problèmes nouveaux ».

Mais il faut bien avouer que cette haute et juste conception du rôle du bibliothécaire-bibliographe n'est pas toujours comprise de ceux mêmes qui sont amenés à utiliser quotidiennement les ressources d'une grande bibliothèque scientifique ou, surtout, d'une bibliothèque universitaire. Il existe donc, en général, une disproportion flagrante entre le bagage scientifique exigé du bibliothécaire-bibliographe dans les deux Universités d'Etat et la fonction purement technique que certaine clientèle voudrait lui assigner.

Cet hiatus s'élargit encore par le fait que le recrutement des bibliothécaires-bibliographes s'opère, à une écrasante majorité, parmi les diplômés des sciences philologiques et historiques. L'intérêt médiocre que les jeunes diplômés des disciplines dites exactes manifestent pour la carrière du bibliothécaire est dû tant au traitement modeste qu'on leur propose qu'au programme de l'examen, complètement étranger à leur formation universitaire.

L'extraordinaire développement des sciences médicales et biologiques, de l'art de l'ingénieur, dans l'immédiat après-guerre, rendait particulièrement nécessaire un élargissement du recrutement des bibliothécaires-bibliographes dans les Universités de l'Etat. A Liège, où la Faculté de Médecine et la Faculté des Sciences appliquées jouissent traditionnellement d'une renommée mondiale, il importait d'accueillir au sein des bibliothécaires ce que l'on appelle, dans un

sens étroit des « scientifiques ». C'est ainsi qu'à la Bibliothèque de l'Université de Liège travaillent, depuis 1946, à côté de quatre historiens et de deux philologues, une docteur en sciences mathématiques et une ingénieur-chimiste possédant, en outre, le diplôme de licencié en histoire de l'art et archéologie.

A la Bibliothèque de l'Université de Gand, un docteur en sciences physiques et mathématiques partage le travail scientifique avec deux historiens, deux philologues et un docteur en droit.

La Bibliothèque royale compte parmi son personnel scientifique, composé de 27 bibliothécaires-bibliographes et conservateurs, un seul docteur en sciences chimiques.

Mais, si le cumul de spécialités aussi différentes reste, dans le cas de Liège, évidemment exceptionnel, il ne peut être évidemment pris comme norme, et le maintien de l'examen de bibliothécaire-bibliographe dans sa forme actuelle, constitue sans nul doute un handicap difficilement surmontable pour des ressortissants aux sciences autres que les disciplines historiques et philologiques.

Aussi l'attention des chefs de la Bibliothèque royale et des Bibliothèques des Universités de l'Etat s'est-elle, depuis 1946, spécialement portée sur la réforme de l'examen, dans un sens plus favorable aux médecins, aux pharmaciens, aux chimistes, aux ingénieurs, aux physiciens, aux mathématiciens.

A l'heure actuelle, un nouveau projet, dont voici les données essentielles, a été soumis à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique (1) :

I. — *Epreuve écrite*

A. — *Pour tous les candidats* : 1) Composition sur une question de bibliéconomie ou de bibliographie relative au fonctionnement d'une grande bibliothèque nationale ou universitaire; 2) Rédaction des notices alphabétiques et analytiques de 8 ouvrages de disciplines différentes, parmi lesquels au moins deux ouvrages rédigés dans les langues étrangères choisies par le candidat. Pour les candidats au titre humaniste, ces ouvrages comprendront un latin, un grec et un incunable.

B. — *Pour les candidats au titre humaniste* : 1) Rédaction de la notice d'un manuscrit; 2) Description d'une gravure ancienne; 3) Description d'une monnaie ou d'une médaille.

(1) Art. 1. — Nul ne peut être admis en qualité de stagiaire à la Bibliothèque royale, à la bibliothèque des universités de l'Etat ou à la bibliothèque des autres établissements scientifiques dépendant du département de l'Enseignement supérieur, s'il n'est de nationalité belge et porteur d'un diplôme belge, légal ou scientifique, dûment entériné de docteur, de licencié, de pharmacien ou d'ingénieur civil (loi du 21 mai 1929).

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique désigne les stagiaires sur la proposition du conservateur du chef de la Bibliothèque royale, du recteur et de l'administrateur-inspecteur des universités de Gand ou de Liège, le bibliothécaire en chef entendu ou des chefs des établissements scientifiques dépendant du Département de l'Enseignement Supérieur, chacun en ce qui concerne l'établissement intéressé.

C. — *Pour les candidats au titre des sciences positives* : 1) Traduction d'un texte anglais, allemand, espagnol ou italien, tiré d'un ouvrage à caractère scientifique traitant de la spécialité du candidat; 2) Rédaction des notices alphabétiques et analytiques de deux ouvrages pris dans le domaine scientifique.

II. — *Epreuve orale*

I. — *Technique du livre* : a) du livre manuscrit; b) du livre imprimé.

Notions concernant les matières premières utilisées; techniques de la reproduction du texte, de l'illustration et de la reliure. Technique de l'édition; droit d'auteur.

II. — *Histoire* : a) du manuscrit; b) du livre imprimé; c) de l'illustration du livre; d) de la reliure.

III. — *La Bibliothéconomie* : a) Les collections de livres : 1) *Magasins et dépôts* : emplacement, aménagement, organisation, utilisation, théories modernes au sujet de la construction des bibliothèques; 2) *La constitution des fonds de livres* : l'acquisition (les dons, les échanges, l'achat : le commerce du livre, la librairie, la bouquinerie); le rangement des livres dans la bibliothèque (les systèmes); la conservation du livre dans les magasins et collections; la marque de propriété; l'inventaire.

b) L'utilisation des fonds de livres : 1) *Les catalogues*. Principes de cataloguement : a) le catalogue alphabétique d'auteurs et d'anonymes; b) le catalogue alphabétique de sujets et d'idées (catalogue analytique); c) le catalogue systématique scientifique. La classification des connaissances humaines. L'indexation des livres; d) le catalogue de recolement; e) le catalogue spécial; f) le catalogue collectif. 2) *La communication des livres* à l'intérieur de la bibliothèque technique. 3) *Le prêt* à l'extérieur. Théorie et pratique.

c) Les services administratifs de la bibliothèque.

IV. — *La Bibliobécographie* : a) La Bibliothèque dans l'antiquité; b) La Bibliothèque au moyen âge (La Bibliothèque monastique. La Bibliothèque princière); c) La Bibliothèque à l'époque moderne; d) Les Bibliothèques contemporaines (nationales, universitaires, provinciales et locales, spéciales; bibliothèques populaires; bibliothèques d'enfants).

V. — *La bibliographie générale* : a) Théorie et histoire de la bibliographie. Les différentes espèces de bibliographies. Leur caractère; b) Les bibliographies des bibliographies : bibliographies générales, bibliographies nationales, bibliographies rétrospectives et courantes; les principales bibliographies spéciales (de périodiques et des grandes disciplines); répertoires bio-bibliographiques; ouvrages de référence : dictionnaires, encyclopédies, catalogues, etc...

VI. — La paléographie du moyen âge et du XVI^e siècle; chronologie et héraldique.

VII. — L'histoire de la médaille et de la monnaie. Notions de numismatique.

VIII. — Histoire de l'art et de la gravure.

IX. — Deux langues modernes au gré du candidat. Traduction à page ouverte de passages, dans ces langues, choisis dans des ouvrages de bibliothéconomie, de bibliographie ou de bibliothécairie.

X. — Les candidats au titre des sciences positives sont dispensés d'un interrogatoire sur les branches suivantes : 1. Technique du livre manuscrit; 2. Histoire : *a)* du manuscrit, *b)* de l'illustration du livre, *c)* de la reliure; 3. La paléographie du moyen âge et du XVI^e siècle, chronologie et héraldique; 4. L'histoire de la médaille et de la monnaie. Histoire de la numismatique; 5. L'histoire de l'art et de la gravure.

En revanche, ils seront interrogés sur les matières suivantes : 1. Notions d'histoire du livre imprimé; 2. Notions de classification des sciences et d'histoire des sciences en général; 3. Terminologie, histoire et bibliographie de la discipline scientifique choisie par le candidat.

Des visites à une imprimerie, à une maison spécialisée en reproductions photomécaniques, à un laboratoire de restauration de documents, à des ateliers de reliure et éventuellement à un atelier de médailleur, auront lieu pendant le stage.

Cette procédure constitue évidemment un progrès sur la législation de 1926 actuellement en vigueur. Si elle est appliquée, elle permettra à des établissements d'enseignement supérieur spécialisé, comme l'Ecole vétérinaire de Cureghem, l'Institut agronomique de Gembloux, le Musée d'Histoire naturelle et l'Observatoire royal de Belgique, de nommer à la direction de leurs bibliothèques des universitaires diplômés dans les disciplines enseignées dans ces instituts et munis d'une solide formation bibliothéconomique.

Je ne veux pas affirmer, cependant, que tout soit parfait dans ce programme. Il va inévitablement créer deux espèces de bibliothécaires-bibliographes : d'un côté les « scientifiques », de l'autre les « humanistes ». Il n'est pas dans mon intention de mettre en valeur les mérites des uns au détriment des autres. Mais je pense sincèrement que, quels que soient les accommodements apportés au programme, les philologues et, surtout, les historiens se sentiront toujours plus à l'aise dans une bibliothèque universitaire et qu'ils pourront, à valeur égale, dominer plus facilement les problèmes que posent son administration. C'est une situation que les « scientifiques » pourront légitimement déplorer, mais qui tient à la nature du livre, document d'histoire et soumis, comme tel, au temps historique et à la réflexion critique. Aussi les mathématiciens et les chimistes, — ils sont quatre en Belgique, — qui ont affronté et surmonté avec succès cette bataille ont acquis, à mes yeux, un mérite supplémentaire auquel il convient de rendre un particulier hommage.

Pour embrasser la carrière de bibliothécaire-bibliographe, je n'estime donc pas exagéré d'affirmer que, dans les conditions actuelles, il faut que le candidat s'y sente porté par une vocation réelle. Encore celle-ci sera-t-elle constamment éprouvée par de cruelles déceptions.

Les études universitaires actuelles, axées sur la recherche scientifique, créent un état d'esprit préjudiciable à l'idéal du jeune bibliothécaire. La prédominance des facultés scientifiques et techniques se traduit par une condescendance marquée vis-à-vis des belles-lettres et des arts. La primauté accordée aux appareils scientifiques et à l'outillage des laboratoires minimise le rôle des livres et des bibliothèques, tandis que l'égoïsme marqué de certains chercheurs scientifiques va à l'encontre de l'altruisme de notre profession.

Je ne parlerai pas du traitement qui leur est alloué. Aligné, avant la guerre, sur celui des chefs de travaux des universités (1), il a été ramené en 1946 au niveau de celui des professeurs de l'enseignement moyen du degré supérieur et, tout récemment, a été réduit à un montant inférieur de 18.000 fr., en fin de carrière, à celui du traitement des licenciés professeurs d'athénée ! Etrange récompense des mérites de ceux qui, non contents d'acquérir le grade de licencié, ont fait l'effort supplémentaire de défendre avec succès une thèse de doctorat et de passer l'examen de bibliothécaire-bibliographe, après un an de stage rarement rétribué (2).

On me répondra que ce traitement modeste répond à un début de carrière et que celle-ci est susceptible de promotion.

Plus heureux que leurs collègues des universités, les jeunes bibliothécaires de la Royale peuvent, après dix ans d'ancienneté et s'ils ont achevé un doctorat, aspirer aux fonctions de conservateur-adjoint, puis dans une proportion évidemment moins large, à celle de conservateur. Mais cet espoir est interdit aux bibliothécaires-bibliographes des deux Universités de l'Etat qui, à diplômes égaux, poursuivent une carrière plane, sans autre perspective d'avenir que celle, hypothétique pour l'écrasante majorité d'entre eux, d'être nommé bibliothécaire en chef. Et encore, la situation morale et matérielle de ce dernier, au sein de l'Université, n'a fait que suivre la même courbe descendante que celle de ses collaborateurs !

Il est piquant de constater que la plupart des Universités anglaises (3)

(1) Les bibliothécaires-bibliographes font partie du personnel scientifique de l'Université. Arr. royal du 5 octobre 1929 : Art. premier : Le personnel scientifique des universités de l'Etat comprend, indépendamment du bibliothécaire en chef, des bibliothécaires ; des chefs de travaux ; des conservateurs ; des assistants ; des internes de clinique ; des externes de clinique ; des élèves assistants.

(2) Qu'il me soit permis de témoigner ici ma gratitude aux membres de l'Académie royale de Belgique qui, à l'initiative de MM. les professeurs A. Delatte et A. Severyns, ont bien voulu intervenir auprès du Ministre de l'Instruction publique en vue de rectifier cette anomalie. Notre dette de reconnaissance n'est pas moindre envers Mme M. Delcourt et M. P. Harsin.

(3) The University Grants Committee recommended in 1921 that the librarian should be « an officer of professorial status and emolument, and an ex officio member of the Senate, with the right of attending meetings of all faculties » ; and in 1929 they said, more positively, that the librarian « should be capable of bearing the responsibility for the administration of the funds allotted to the library, and for representing its needs to the Council or other Governing Body ». (WOLEEDGE, G. and PAGE, B. S. — *Op. cit.*, p. 19.)

Ce texte est à rapprocher des « attendus » qui justifiaient la promotion des deux bibliothécaires des Universités de Gand et de Liège en 1843, au rang de professeur extraordinaire.

et américaines (1) se félicitent aujourd'hui d'accorder au bibliothécaire en chef de leurs établissements, parmi le corps académique de l'Université, la place que, sans autre forme de procès, on lui a enlevée chez nous, peu avant 1939, et qui, dans les deux Universités de l'Etat, était acquise dès 1843...

Ces inconvénients actuels compteraient peu devant l'enthousiasme des bibliothécaires de nos deux universités, dans les mains de qui — selon la formule consacrée, — toute la science passe, et qui, quotidiennement, gardent un contact étroit avec les branches les plus variées du savoir humain. Malheureusement, on est bien forcé de reconnaître que la désaffection qui se manifeste en Belgique, d'une manière générale, pour les Bibliothèques des Universités de l'Etat, dont bon nombre de professeurs en viennent même à contester non seulement l'utilité réelle, mais encore l'existence, n'est pas faite pour favoriser chez les bibliothécaires un climat d'optimisme et de confiance.

Ce n'est pas non plus du côté des bibliothécaires des bibliothèques publiques que les bibliothécaires-bibliographes des Universités de l'Etat peuvent espérer trouver de l'appui, de la compréhension ou même une collaboration quelconque. Il n'est pas question d'en rendre responsable les excellents collègues des bibliothèques publiques avec lesquels j'entretiens personnellement les relations les plus cordiales. Mais, la situation des bibliothèques en Belgique est placée sous le signe de la confusion et du « débrouille-toi » individuel.

Comme l'a pertinemment écrit M. Frédéric Lyna, conservateur-honoraire de la Bibliothèque royale de Belgique, « l'individualisme des bibliothèques belges est un fait indéniable. Elles ne s'occupent chacune que de leur propre activité. Aucun lien ne les rattache les unes aux autres. Ignorantes ou presque des progrès que certaines d'entre elles ont pu réaliser, elles ne bénéficient pas de ces progrès pour elles-mêmes. Elles forment des organismes fermés n'ayant rien de commun les unes avec les autres... La formation de leur personnel est inégale. C'est ainsi qu'on voit des bibliothèques scientifiques importantes — comme celles des Ministères — dirigées tantôt par un universitaire pourvu du diplôme de bibliothécaire-bibliographe, tantôt par un fonctionnaire quelconque ne possédant aucune formation bibliothéconomique. Les statuts des bibliothèques scientifiques étant particuliers à chacune d'elles, et les organismes dont elles dépendent n'ayant pas de directeur commun, aucune entente féconde et durable n'est possible... D'autre part, « les bibliothèques publiques » n'ont avec les bibliothèques scientifiques, comme la Bibliothèque royale et celles des universités, aucune connexion... Cette séparation présente des conséquences déplorables notamment par le fait que les grandes bibliothèques publiques, — celles des grandes

(1) LUNDY, Frank A. — Faculty Rank of Professional Librarians. *College and Research Libraries*, XII, n° 1-2, 1951, Chicago, Ill.

villes, par exemple, — dont les caractéristiques se rapprochent considérablement de celles des bibliothèques scientifiques, se voient ainsi soustraites aux méthodes de ces dernières et sont le plus souvent privées du haut personnel universitaire et spécialisé indispensable ».

A la suite de ces considérations pessimistes, mon distingué collègue élaborait, en 1946, un projet d'unification et d'organisation générale des bibliothèques en Belgique qui, dans son esprit, était destiné à porter remède à la situation. Ce vaste programme réclamerait de notre part, dans le cadre de cet article, un examen approfondi. Parler de la carrière du bibliothécaire-bibliographe ne peut se concevoir sans replacer ce dernier dans la bibliothèque où il exerce ses activités. Mais le fonctionnement des bibliothèques scientifiques ne peut être, à son tour, convenablement apprécié si on ne le compare, comme le souhaite M. F. Lyna, avec les différentes catégories de bibliothèques qui existent dans notre pays. Etudier plus spécialement les bibliothèques universitaires et les grandes bibliothèques publiques, dresser le bilan de leur activité, dénombrer leurs ressources, exposer leurs difficultés, non dans une intention énumératrice, mais dans le but de contribuer à une meilleure compréhension du problème et à une amélioration d'une situation pitoyable : ce dessein formerait donc le complément logique du portrait du bibliothécaire que nous avons esquissé ici. C'est à cette tâche que nous pourrions consacrer un prochain article si, du moins, nous n'avons pas aujourd'hui abusé de la patience du lecteur et rassasié sa légitime curiosité.

Jeanne GOBEAUX-THONET,
Bibliothécaire en Chef de l'Université.

La visite de l'Université de Liège par les professeurs de l'enseignement moyen

La visite de l'Université de Liège, organisée par les Amis de l'Université, le 22 novembre 1952, à l'intention des inspecteurs de l'enseignement moyen, des préfets, des directeurs et des professeurs venus des athénées, des lycées et des collèges des régions wallonnes, du Limbourg et du Grand-Duché de Luxembourg, a connu un très vif succès.

A plusieurs reprises déjà, les Amis de l'Université de Liège avaient eu l'occasion d'inviter des membres de l'enseignement moyen à participer à diverses manifestations et à examiner avec eux certains problèmes. Ce fut le cas notamment lors de la séance d'étude consacrée en janvier 1952, à l'information des étudiants sur leur avenir professionnel.

Poursuivant dans cette voie et désireux de susciter des rapprochements étroits entre l'Université et l'enseignement moyen, l'Association en vint à penser qu'il serait heureux que les professeurs d'athénée et de collège aient l'occasion de reprendre un contact direct et pour ainsi dire tangible avec l'Université, d'en visiter ses différents services, ses laboratoires, ses bibliothèques, ses séminaires et de parler avec ses professeurs qui en ont la charge, dans leur milieu même de travail.

Ils pourraient ainsi saisir sur le vif « l'atmosphère » de ces différents services, connaître plus concrètement la nature de l'enseignement dispensé dans les diverses sections d'études, leurs méthodes propres de travail, leurs exigences, leurs perspectives d'avenir; ils auraient aussi la possibilité, en approchant de près les divers instituts universitaires et le matériel scientifique et didactique dont ils sont équipés et en nouant des relations avec les hommes qui les dirigent, d'apprécier la vitalité de l'enseignement universitaire liégeois.

Les observations qu'ils seraient amenés à faire, au cours d'une journée de visites conçues de cette façon, contribueraient à les aider, dans la suite, à remplir la mission si délicate qui leur incombe de conseiller leurs élèves sur le choix de leurs études et de leur avenir professionnel.

Les établissements d'enseignement moyen répondirent avec empressement à l'invitation qui leur fut faite en ce sens par les

Amis de l'Université, et de très nombreux inspecteurs, préfets, directeurs et professeurs se trouvaient réunis, le 22 novembre, dès 9 h., dans la salle académique.

M. A. Dewandre, ingénieur A.I.Lg. et président des Amis de l'Université, les y accueillit et leur souhaita la bienvenue à Liège. Se refusant à prononcer un discours alors que l'objet de la réunion est de visiter des services, M. Dewandre précisa en quelques mots, l'objet de la manifestation et forma le vœu que ses invités fassent une « ample provision d'images et d'impressions » de façon à pouvoir répondre aux questions de leurs élèves sur les études universitaires et qu'ils emportent de Liège « un surcroît de sympathie à l'endroit de notre Université, fière de ses traditions mais toujours jeune et dynamique comme la Cité ardente qui l'anime ».

Dans le cadre d'une seule journée, il était impossible de faire voir tous les services universitaires. Faute de temps, nombre d'instituts, de laboratoires, de bibliothèques où sont formés les médecins, les ingénieurs, les pharmaciens, les juristes, les licenciés et les docteurs ne pouvaient figurer au programme. Celui-ci, néanmoins, était suffisamment large pour permettre à tous de visiter ceux des services qui les intéressaient davantage, tout en se formant une opinion sur l'ensemble de l'Université.

* * *

Le matin, les visiteurs étaient invités à se diviser en deux groupes principaux. Dans chacun de ces groupes, ils avaient en outre à faire choix entre différents services.

C'est ainsi que, tandis que des cars emportaient vers l'Hôpital de Bavière les visiteurs qui désiraient prendre contact avec la Faculté de Médecine, les autres visiteurs se dirigèrent vers la section de *Philologie classique*, où ils furent reçus par M. A. Delatte et par son chef de travaux, M. G. François, ou vers la section de *Philologie romane* où M. Paquot, assisté de M. Warnant, les accueillit au Séminaire d'étude du français, ou bien encore vers le Séminaire d'*Histoire* que dirige M. L. E. Halkin où ils furent pilotés par M. Bragard, assistant.

C'est vers les livres que se porte d'abord l'attention. Ceux qui sont réunis en « classique » forment la bibliothèque sans doute la plus riche de tous les séminaires de philologie classique du pays et de bien des séminaires étrangers. La bibliothèque de « romane » dans son ensemble a souffert de la guerre et en particulier de son transport aux bâtiments universitaires du Val Benoît, mais un grand effort a été fait et continue d'être fait pour sa reconstitution sous une forme plus riche qu'auparavant.

Des livres eux-mêmes, la transition est aisée vers leur utilisation et vers les méthodes de travail pratiquées. M. Bragard examine ainsi avec ses hôtes les problèmes et les possibilités du travail scientifique

dans la discipline historique et un échange de vues très fructueux s'engage à ce sujet.

C'est à définir le rôle de la bibliothèque pour la formation des futurs professeurs de français et pour leur préparation à l'épreuve de l'agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur que s'attache M. Paquot. Celui-ci présente aussi un nouveau matériel pédagogique qui intéresse très vivement les professeurs; il s'agit d'une série de disques consacrés à des textes de grands écrivains dits par des lecteurs de talent : *De l'amitié* de Montaigne, dit par J. Debucourt, les stances du *Cid* de Corneille dites par J. Dacquine, une lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, dite par M. Renaud, une fable de La Fontaine, dite par F. Périer, un extrait du *Discours de la méthode* de Descartes, dit par J. Debucourt.

Le centre d'intérêt de la conversation qui se noue en classique pendant ce temps, concerne plutôt les rapports entre l'enseignement de la philologie classique à l'Université et celui des langues anciennes dans les humanités. On eut ainsi l'occasion de passer en revue, au fil d'une conversation cordiale et constructive, la nature et l'efficacité de l'enseignement universitaire, ses exigences à l'égard de l'enseignement moyen, les méthodes à employer pour rendre l'étude des langues anciennes attrayante et formative, la nécessité de confier à des philologues classiques les cours relatifs aux civilisations antiques et d'autres questions de caractère plus général.

Onze heures sonnant, les visiteurs des sections de philologie et d'histoire se retrouvèrent « sous l'horloge » pour se répartir tout de suite vers de nouveaux services : les uns se dirigèrent vers la *Bibliothèque* de l'Université où Mme Gobeaux les accueillit et les présenta aux bibliothécaires, Mmes M. Lavoye, E. Sauvenier, M. Camus, MM. Hélin et J. Hoyoux; d'autres se rendirent à la *Bibliothèque de la Faculté de Droit* et au *Séminaire de Sociologie* où MM. Clémens, Buttgenbach et Renard, ainsi que leurs assistants, leur souhaitèrent la bienvenue; d'autres enfin furent pilotés jusqu'au *Laboratoire de Psychologie expérimentale et de Psychotechnique*, dirigé par M. Piret, assisté de M. Bouffloux.

Plusieurs sujets de surprises agréables attendaient ces visiteurs, et en particulier les « Anciens » de Liège qui ne s'attendaient pas, pour la plupart, à revoir transformés et modernisés, des services qu'ils avaient fréquentés, étant étudiants.

Passant par le Bureau du Prêt et par la Salle de Lecture, ils purent se faire une idée des ressources bibliographiques accrues de la Bibliothèque. La plupart ne soupçonnaient pas l'existence, dans les caves mystérieuses qui les abritent, des deux services les plus jeunes, mais non les moins nécessaires ni les moins importants de la Bibliothèque : l'atelier de photographie et l'atelier de reliure et de restauration des livres. Vivement intéressés par cette « découverte », les visiteurs furent initiés tant au mécanisme délicat des différents appareils qui assurent la prise de vue perfectionnée des microfilms, la

photocopie par photostat à prisme, l'agrandissement système Kodak des microfilms, qu'aux méthodes de dépistage des moisissures du papier par les rayons ultra-violet, de lecture des écritures effacées, de restauration du papier troué et moisi, et qu'aux procédés nouveaux de reliure par soudure et polarisation du papier.

Ceux qui s'étaient dirigés vers la Faculté de Droit ne furent pas moins surpris de découvrir au Séminaire de Sociologie, un équipement de machines ultra-modernes destinées au calcul statistique. L'existence même de ces machines fut d'ailleurs pour eux le point de départ d'une connaissance plus précise de la conception actuelle des études en sciences sociales et en sciences économiques. Un coup d'œil sur les collections d'ouvrages juridiques réunies à la Bibliothèque du Droit fut de même l'amorce d'un échange de vues des plus instructif sur les études de droit.

C'est un tout autre problème qui fut abordé au Laboratoire de Psychotechnique. Après avoir observé les démonstrations de quelques appareils et tests utilisés en psychologie expérimentale, on en vint à parler de l'importante question, — à laquelle les Amis de l'Université portent un intérêt tout particulier, — de l'organisation, au stade universitaire, de services psychologiques à l'usage des étudiants.

* * *

C'est un « monde » nouveau qui s'ouvrait à la plupart des professeurs de l'enseignement moyen qui débarquèrent des cars à l'Hôpital de Bavière, aussitôt après la séance d'accueil. Un monde, où nombre de leurs élèves, — certains diront trop de leurs élèves, — ambitionnent d'entrer et qu'il ne leur était donc pas inutile de découvrir.

Le programme de la visite de l'Hôpital de Bavière leur offrait de prendre contact soit avec M. Brull, à la *Clinique et Polyclinique médicale*, soit avec M. Desaive, à l'*Institut de Radiologie et au Centre anticancéreux* et avec M. Weekers, à la *Clinique ophtalmologique*, soit avec M. Fauconnier, à l'*Institut de Stomatologie* et avec MM. Christophe et Orban, à la *Clinique chirurgicale*, soit enfin avec M. Welsch, au *Centre de recherche pour la pénicilline et les antibiotiques*.

Ce programme était loin d'épuiser tout ce qu'il est possible de voir à l'Hôpital universitaire. Il permettait néanmoins aux visiteurs d'approcher d'assez près la Faculté de Médecine pour en connaître, d'une façon plus concrète, la nature du travail que l'on y poursuit, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement, et pour en tirer d'utiles considérations sur les études de médecine.

Ici, comme partout ailleurs, les visiteurs purent se familiariser avec l'équipement des différents services, en parcourant les laboratoires microbiologiques et de chimie microbienne, ainsi que l'« usinette » du professeur Welsch, permettant la production et l'étude des produits microbiens à une échelle « semi-industrielle » ; ou en passant dans les différentes salles de la polyclinique du professeur

Brull, et en observant ses installations pour l'examen des patients, pour le prélèvement, l'analyse et la conservation du sang, ses salles de malades, ...; ou bien encore, en parcourant les étages de l'Institut de Radiologie, depuis la centrale électrique du sous-sol jusqu'aux salles d'hospitalisation, en passant par le Service de roentgenthérapie, la grande bibliothèque, les laboratoires d'histologie et de biophysique et les salles d'opération. En de nombreux services, les visiteurs purent voir des appareils très modernes, tels que le « cœur-poumon artificiel », la « banque d'os », ... qu'une certaine opinion croit être le monopole de l'étranger.

C'est notamment à une compréhension plus grande des méthodes de recherche et d'enseignement que devaient servir ces visites. On ne se fit pas faute de fournir aux professeurs d'athénée et de collège les explications nécessaires à ce sujet; explications illustrées de démonstrations d'appareils, de projection de films réalisés dans les laboratoires, tels ceux que le professeur Weekers commenta devant ses hôtes. Certaines de ces démonstrations causèrent d'ailleurs une certaine sensation, comme l'intervention chirurgicale qui terminait la visite de la Clinique chirurgicale.

Bien entendu, les chefs des services de l'Hôpital surent ménager des « pauses », des temps de repos auxquels ils consacrèrent des exposés ou suscitèrent des échanges de vues, sur les problèmes de la vie des étudiants, des études de médecine, des « spécialités » de la médecine, de la profession de médecin.

C'est ainsi que M. Brull tint à attirer l'attention des professeurs de l'enseignement moyen sur le danger qu'il y a à encourager un trop grand nombre de jeunes gens aux études médicales et à souligner que celles-ci exigent une véritable « vocation » et des dispositions spéciales; il leur fit également observer l'accroissement continu du nombre des médecins et les difficultés qui en résultent quant à la saine pratique de la profession.

De leur côté, MM. Christophe et Orban montrèrent comment on devient « chirurgien ». Eux aussi insistèrent sur les qualités nécessaires au point de départ, avant de souligner la longueur de la formation du chirurgien : six années au minimum, après les études de médecine, avant d'obtenir le « brevet de maîtrise »; six années consacrées à approfondir l'étude de la pathologie, de la clinique et de la technique opératoire; sans compter les nombreuses années nécessaires, après cet apprentissage de la chirurgie générale, pour se spécialiser éventuellement dans un domaine particulier de la chirurgie.

Si M. Brull avait tenu à prévenir ses auditeurs des dangers qui guettent la profession médicale du fait de l'afflux actuel des étudiants, M. Fauconnier attira, par contre, leur attention sur l'intérêt que présente la spécialité dentaire dans les circonstances présentes : des études d'un intérêt scientifique incontestable, les larges possibilités d'avenir que leur permettent d'entrevoir le nombre encore restreint

de stomatologistes installés comme aussi la lutte efficace qui est menée contre ceux qui pratiquent illégalement l'art dentaire.

M. Welsch eut, de son côté, avec ses hôtes un long échange de vues sur un thème un peu différent de celui abordé par ses collègues. Partant de la constatation de certaines déficiences chez nombre d'étudiants, et notamment de leur manque de curiosité scientifique et de leur verbalisme stérile, il en vint à la question même de la formation des jeunes gens, tant au cours des humanités qu'à l'Université. Il eut ainsi l'occasion de préciser l'esprit et les méthodes du travail à l'Université et, à titre d'exemple, put préciser que les travaux exécutés dans les laboratoires de recherche par certains étudiants ne sont nullement la répétition d'expériences semblables déjà faites ailleurs, mais constituent effectivement des recherches originales.

C'est ainsi que tout au long de cette matinée passée à l'Hôpital universitaire de Bavière, les professeurs de l'enseignement moyen purent voir les instituteurs et les laboratoires où passeront nombre de leurs élèves, en connaître plus concrètement l'utilisation et surtout prendre contact avec les hommes qui les dirigent, entendre leurs opinions et échanger avec eux des opinions.

Pour eux, comme pour leurs collègues restés à la Place du XX Août, la matinée avait été riche d'enseignements...

* * *

...Cette matinée avait été aussi fatigante. Midi annonça la détente. Des cars attendaient les visiteurs à leur sortie des instituts, laboratoires et bibliothèques et les transportèrent dans un restaurant de la ville.

Autour des tables, présidées par M. A. Dewandre, entouré de M. Hinnisdaels, inspecteur général de l'enseignement moyen et de M. Stein, directeur de l'Athénée du Grand-Duché de Luxembourg, se coudoyaient les membres de l'enseignement moyen, officiel et libre, les professeurs de l'Université qui les recevaient dans leurs services, les membres du Conseil d'Administration des Amis de l'Université, les journalistes présents, les étudiants en sciences politiques et sociales qui avaient pour mission de guider les différents groupes de visite ainsi que les représentants de l'Association des étudiants grands ducaux de l'Université de Liège.

Les conversations allèrent bientôt leur train et contribuèrent à rendre plus intimes les contacts du matin ou à amorcer ceux de l'après midi.

Deux heures sont bien vite passées dans ces conditions et l'on se regroupe bientôt en vue des visites de l'après-midi.

* * *

Deux centres d'intérêt s'offraient aux visiteurs au cours de l'après-midi : les sciences naturelles et les sciences appliquées. Les choix furent bientôt faits. Tandis que deux groupes de professeurs s'embarquaient dans les cars pour le Val Benoît, un troisième se dirigeait vers l'*Institut de Botanique*, où il allait être reçu par M. Bouillenne et visiterait ensuite, à l'*Institut de Zoologie*, les services de M. Damas; un quatrième groupe revenait pendant ce temps à la place du XX Août pour y voir les services de *géologie, de minéralogie et de paléontologie*, sous la direction de MM. Legraye et Brasseur et ensuite les laboratoires d'*histologie et d'embryologie* de M. Chèvremont.

Une des caractéristiques essentielles d'une « université » tient dans l'« universalité » des disciplines qui y sont étudiées et enseignées et en même temps dans la « spécialité », au sein de ces disciplines, des recherches poursuivies.

C'est une des découvertes, — ou des redécouvertes, — qu'ont pu faire les visiteurs qui s'intéressaient aux départements des sciences naturelles figurant au programme.

Passant à l'Institut de Botanique, ils entendirent M. Bouillenne leur exposer les grandes étapes qui ont marqué l'évolution des points de vue à l'égard des études botaniques; la visite qu'ils firent ensuite au « Phytotron », vaste construction qui permet d'agir, à volonté, sur les différents facteurs de croissance des plantes, leur permit d'observer les expériences en cours et de découvrir les voies de la recherche scientifique en botanique.

De même, à l'Institut de Zoologie, l'ensemble des installations et des appareils construits en vue des recherches d'embryologie, ainsi que quelques instruments d'hydrobiologie, que leur présenta M. Damas, leur firent apercevoir quelques aspects des travaux que des zoologistes sont amenés à entreprendre.

Ainsi encore, M. Chèvremont leur fit comprendre l'objet des recherches entreprises dans ses laboratoires ainsi que la portée de son enseignement, en faisant voir à ses hôtes ses diverses installations, auditoire, salle de cours pratiques, de microscopie, collection de diapositives utilisées pour les cours théoriques, installations de microcinématographie et en illustrant ses explications par la projection d'un film réalisé au laboratoire même et par une démonstration de culture des tissus.

Cependant les préoccupations plus immédiates, relatives au cycle des études conduisant aux grades académiques, ainsi qu'aux possibilités de carrières offertes aux diplômés, ne furent pas absentes de cette après-midi consacrée aux « sciences naturelles ».

La visite des imposantes collections de géologie et de géologie appliquée, ainsi que celles de paléontologie animale présentées par Mme Carpentier-Lejeune, permit à M. Legraye d'avertir ses hôtes des carrières intéressantes que peuvent faire les licenciés, les docteurs et les ingénieurs géologues.

D'autre part, en présentant ses laboratoires de cristallographie ainsi que les travaux pratiques qui y sont effectués par les étudiants, M. Brasseur exposa à ses auditeurs l'allure schématique de ses cours dans les diverses sections d'études et envisagea avec eux la préparation des étudiants sous l'angle de ces cours.

* * *

L'Ecole des Ingénieurs de Liège jouit, en Belgique et à l'Etranger, d'une réputation flatteuse. Nombre de professeurs d'athénée et de collèges avaient souhaité en visiter quelques départements.

Les instituts du Val-Benoît, où les cars les débarquèrent forment un ensemble architectural imposant, d'allure très moderne. La suite de la visite fera apparaître que les laboratoires ainsi que leurs installations sont à la même échelle. On est ici dans le domaine de la machine, et c'est de machines, de types et de formats variés, qu'il sera question tout au long de l'après-midi. Des hommes aussi; de ceux qui utilisent ces machines pour la recherche scientifique et pour l'enseignement et de ceux qui viennent à leur contact, y chercher la formation qui fera d'eux les ingénieurs dont ont besoin nos industries.

Les visiteurs du Val-Benoît s'étaient répartis en deux groupes principaux : le premier s'intéressa aux services de *Résistance des matériaux* (M. Massonnet), du *Génie civil* (M. Campus), d'*Hydrographie* (M. Spronck), de *Photoélasticité* (M. Pirard), d'*Hydraulique* (M. Schlag) et des *Moteurs à combustion interne au régime rapide* (M. Ducarme), c'est-à-dire à quelques-uns des services chargés de former les ingénieurs des constructions et les ingénieurs mécaniciens.

Un second groupe visita, de son côté, et par roulement, les services de *Chimie industrielle* (M. Gillet), de *Chimie analytique* (M. Duyckaerts), de *Chimie analytique* et d'*Epuration des eaux* (M. Leclerc), le *Centre national de recherches métallurgiques* (M. Coheur), ainsi que les départements de *Photogrammétrie* (M. Pauwen) et de *Physique nucléaire* (M. Gueben).

Aux diverses « étapes » de cette visite, on précisa à l'intention des invités, les attributions du service considéré, le genre des problèmes auxquels il doit faire face; on montra, à l'aide de quelques expériences, les techniques mises en œuvre et l'appareillage utilisé; on parla des étudiants et de leurs études, des anciens étudiants et de leurs tâches professionnelles, des futurs étudiants et de la préparation ou des aptitudes requises pour aborder les études d'ingénieur.

Toute une série de problèmes d'ordre technique furent ainsi évoqués, toute la collection de machines nécessaires à leur solution mise à l'avant-plan.

Comment déterminer expérimentalement la résistance des matériaux, et spécialement des métaux, selon qu'on les soumet à des efforts appliqués lentement, comme dans un pont, ou bien répétés

un très grand nombre de fois, comme dans une machine ? Comment aussi déterminer expérimentalement à l'aide de tensomètres, les efforts internes provoqués par les charges de service dans des pièces de forme quelconque ? M. Massonnet fit voir, à l'aide de quelques démonstrations, comment aborder la solution de ces problèmes.

Comment atteindre à la connaissance détaillée des contraintes internes dans des pièces de machine ou des organes de construction dont la forme complexe rend le calcul impossible ? C'est toute la méthode photoélastique qu'illustra M. Pirard, en présentant les appareils qui permettent cette connaissance.

Des études expérimentales, dans le domaine de l'hydraulique générale, permettent de résoudre des problèmes inaccessibles par le calcul. M. Schlag montra quelques procédés employés dans ses laboratoires pour arriver à ces fins.

M. Campus fit apprécier l'importance des installations des Laboratoires d'essais des constructions du Génie civil mises à la disposition des étudiants, et mit en marche, devant ses hôtes, une presse de flambage de 500 tonnes pour éléments très élancés, une presse de 1000 tonnes, une machine de traction de 100 tonnes permettant d'exercer des efforts pulsatoires à la fréquence de 250 à 700 cycles-minute, et d'autres machines encore.

Il présenta aussi le laboratoire d'Hydraulique fluviale et appliquée, dirigé par M. Spronck, empêché, et notamment des pompes centrifuges de 250 et de 100 litres-seconde.

La collection des moteurs d'avion que fit visiter M. Ducarme révéla à de nombreux professeurs, une spécialité nouvelle dans l'art de l'ingénieur, les constructions aéronautiques.

Dans le domaine de la chimie aussi, il y avait beaucoup à voir, beaucoup à découvrir. M. Gillet tint d'ailleurs, en recevant les visiteurs, à souligner l'intérêt actuel des carrières d'ingénieurs-chimistes, tout en insistant sur les nombreuses qualités requises pour en aborder les études.

L'intérêt de ces études, la variété des recherches et des méthodes employées, apparurent aux visiteurs au cours de leur passage dans les laboratoires d'Electrochimie et de Chimie appliquée à l'industrie organique, dirigés par M. Gillet, ainsi que dans les laboratoires de Chimie analytique de MM. Leclerc et Duyckaerts où il fut question notamment des méthodes modernes d'analyses moléculaires : la spectrométrie infra-rouge et la spectrographie Raman.

Dans deux autres domaines encore, les professeurs de l'enseignement moyen purent apprécier les travaux scientifiques effectués au Val-Benoît et ce leur fut autant de perspectives quant à l'avenir de leurs élèves. Visitant le laboratoire de Photogrammétrie, ils entendirent un exposé de M. Pauwen sur les principes et les applications de cette discipline ainsi que sur les débouchés qu'elle peut offrir aux licenciés en sciences mathématiques ou aux ingénieurs.

Les recherches dans le domaine de la physique nucléaire intéressaient un nombre particulièrement important de visiteurs. M. Gueben les reçut dans son laboratoire et leur exposa la raison d'être et le principe de fonctionnement des diverses parties de son équipement comportant un générateur à haute tension, une source d'ions, un tube d'accélération et une cible; il illustra son exposé d'une expérience simple de production de neutrons.

Enfin, les visiteurs purent se rendre compte des réalisations rendues possibles actuellement, dans le domaine de la recherche scientifique, grâce à la collaboration de l'Université et de l'Industrie, en prenant contact avec M. Coheur, directeur du Centre national de recherches métallurgiques, ainsi qu'avec M. Leclerc, qui dirige le Centre belge d'étude et de documentation des Eaux et les Laboratoires d'analyse des Charbons de l'Inichar (Institut national des Charbons).

* * *

Il restait, pour parfaire la visite, à informer les professeurs de l'enseignement moyen, des « services généraux » existant à l'Université et à tirer avec eux les conclusions de la journée. C'était l'objet de la séance de clôture à la Salle académique.

M. le professeur Clémens, secrétaire des Amis de l'Université, montra, parmi les tâches qui incombent à l'Université, celles qui concernent la vie même des étudiants. Des institutions ont été créées, à Liège, pour faire face aux problèmes que posent celles-ci :

Le *Service social universitaire*, tout d'abord, qui s'efforce d'aider les étudiants à résoudre tous les problèmes, étrangers à ceux de l'enseignement, que suscite leur passage par l'université (bourses et prêts d'études, logement, sports, concerts, vacances et cures de repos, aide alimentaire, santé des étudiants, travail rémunéré, ...); le *Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires* aussi, établi par les Amis de l'Université en vue de fournir aux étudiants, aux futurs étudiants et aux diplômés, les éléments d'information qui leur sont nécessaires pour choisir, en connaissance de cause, leurs études ou leur profession.

M. Clémens fit encore allusion au projet, en voie de réalisation, de créer à Liège, un *Home des étudiants*. Les repas étant, dès à présent, assurés à des prix réduits, grâce aux restaurants estudiantins, c'est ainsi tout le problème de l'hébergement des étudiants non-liégeois qui sera résolu.

Prenant alors la parole au nom des professeurs de l'enseignement moyen, M. Hinnisdaels, inspecteur général, se fit leur interprète pour remercier les Amis de l'Université de Liège de leur initiative et les directeurs des différents services visités de leur amabilité, et pour souhaiter que des contacts semblables entre l'Université et les athénées et collèges, se renouvellent.

M. le Recteur F. Campus devait à son tour se réjouir des contacts particulièrement étroits qui venaient de se nouer entre l'Université et l'enseignement moyen. L'occasion lui étant offerte de parler devant le corps professoral des athénées et des collèges, il tint à définir le rôle de l'Université dans la formation des jeunes gens, ainsi que l'esprit et les méthodes qui président à cette formation. Abordant la question des échecs aux examens universitaires, dont il souligna l'importance, M. Campus estime que ces échecs ne tiennent pas toujours à une déficience d'ordre intellectuel mais très souvent à un défaut de caractère. On souhaiterait, ajouta-t-il, que le jeune homme arrive à l'Université, plus mûr, plus viril, ayant définitivement dit adieu à l'enfance.

En terminant, M. Campus dit sa reconnaissance aux Amis de l'Université d'avoir pris l'initiative de cette manifestation.

Clôturent la séance, M. A. Dewandre remercia tous ceux qui ont apporté leur collaboration aux Amis de l'Université pour la réussite de cette journée, en particulier aux professeurs de l'Université qui avaient aimablement accepté de recevoir les invités de l'Association. Il forma le vœu que les contacts entre l'Université et l'enseignement moyen se multiplient.

* * *

Ce vœu exprimé par M. Dewandre, est aussi celui de nombreuses personnalités appartenant tant aux milieux universitaires qu'à ceux de l'enseignement moyen.

De très nombreuses suggestions sont parvenues aux Amis de l'Université en vue de prolonger, sous des formes diverses, le « dialogue » entre l'Université et les athénées, lycées et collèges.

Dès à présent, l'Association procède à la réalisation de deux de ces suggestions.

La première émane des milieux universitaires. M. L. Godeaux, professeur à la Faculté des Sciences, a souhaité pouvoir rencontrer à l'Institut de Mathématiques, les professeurs des athénées et des collèges qui préparent des élèves à l'examen d'entrée à la candidature ingénieur civil, et provoquer entre ceux-ci et les professeurs de l'Université qui font partie du Jury de cet examen, un échange de vues sur la préparation des récipiendaires. Cette manifestation vient de se dérouler, le 26 mars dernier.

La seconde suggestion nous a été faite par plusieurs directeurs ou professeurs d'établissements d'enseignement moyen qui nous ont fait part de l'intérêt que prendraient certains de leurs élèves à visiter quelques services universitaires avant de fixer leur choix sur une section d'études. Pour faire suite à ce vœu, les Amis de l'Université ont réuni, parmi les professeurs de l'Université, les concours nécessaires et ont adressé, par l'intermédiaire des préfets et des directeurs des athénées, des lycées et des collèges, une invitation aux rhétoriciens à venir visiter, à leur tour, l'Université.

Des suggestions se sont produites, au cours de la manifestation, comme dans la suite, dans un tout autre domaine encore. On a souligné à nouveau l'intérêt que présente, tant pour l'Université que pour l'enseignement moyen, les services destinés à aider les élèves dans l'orientation de leur vie après les humanités.

Ces considérations encouragent les Amis de l'Université à poursuivre la tâche qu'ils ont entreprise dans le domaine de l'information des étudiants sur leur avenir professionnel et à examiner les moyens d'étendre l'activité du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires, au delà de l'information, à l'ensemble des problèmes qui se posent, aux jeunes gens, à leur entrée à l'Université.

Ainsi, la journée du 22 novembre, féconde par elle-même en enseignements, connaît-elle, dès à présent, des prolongements plus vastes qui permettent d'espérer une collaboration étroite et soutenue, entre l'Université et l'enseignement moyen.

Les Carrières universitaires

L'emploi des universitaires dans l'industrie des fabrications métalliques

Avec l'obligant concours de la Fédération des entreprises de l'industrie des fabrications métalliques (Fabrimétal) (1), nous avons mené, au cours de l'année 1952, une enquête auprès des industriels du Bassin liégeois affiliés à cette fédération, sur l'emploi des universitaires dans leur secteur d'activité professionnelle.

On sait que ce secteur groupe, sous le vocable d'« industries des fabrications métalliques », des entreprises très diverses quant à la nature de leurs productions : aciéries de moulage, fonderies de fer, tréfileries, forges, chaudronneries, fabriques de machines motrices, de machines-outils, de constructions mécaniques, de constructions électriques, d'armes portatives...

Nous avons demandé à 56 firmes de la région liégeoise, comptant un personnel d'au moins 50 personnes et affiliées à Fabrimétal, de nous faire connaître leur opinion sur diverses questions touchant à l'emploi des universitaires dans leur entreprise. Vingt-cinq de ces firmes nous ont fait parvenir une réponse; nous tenons à remercier très vivement les directeurs de ces firmes d'avoir bien voulu porter quelques instants d'attention au problème que nous leur avons soumis et de nous aider ainsi à augmenter la documentation que nous pouvons mettre à la disposition des jeunes qui s'interrogent sur leur avenir professionnel.

L'importance des firmes qui nous ont répondu est caractérisée dans les tableaux I et II suivants (2).

(1) Nous tenons à remercier ici tout particulièrement M. E. Sadzot, président de la Section liégeoise de Fabrimétal, pour l'aide qu'il a bien voulu nous apporter dans l'exécution de cette enquête.

(2) Nous serons amenés, à plusieurs reprises, dans les pages qui suivent, à citer textuellement les réponses des directeurs de firmes. Afin de caractériser l'entreprise dont nous citons la réponse, tout en respectant son anonymat, nous ferons chaque fois référence aux chiffres I, II ou III (tableau I) qui rappellent l'importance du personnel occupé dans l'entreprise, puis aux lettres A, B, C ou D (tableau II) qui rappellent le nombre d'universitaires employés.

I. — Répartition des firmes selon l'importance du personnel occupé.

Importance du personnel	Nombre de firmes
I. 50 à 250 personnes	17
II. 251 à 1200 personnes	5
III. 1201 à 12.000 personnes.....	3
Total	25

II. — Répartition des firmes selon le nombre d'universitaires qu'elles emploient

Nombre d'universitaires par firme	Nombre de firmes
A. 0	5
B. 1 à 5	11
C. 6 à 10	5
D. 11 à 75	4
Total	25

I. Importance quantitative de l'emploi des universitaires. — L'absence d'indications sur les entreprises qui n'ont pas répondu à l'enquête nous a empêché de pouvoir dresser, comme nous l'aurions souhaité, un relevé complet de l'ensemble des universitaires occupés dans le secteur des fabrications métalliques de la région liégeoise.

Les 25 firmes qui nous ont fourni une réponse et qui occupent ensemble un personnel d'environ 24.000 hommes, emploient 212 universitaires (voir tableaux III et IV).

III. — Nombre d'universitaires employés; répartition selon la nature du diplôme et selon l'importance de l'entreprise qui les emploie.

Nature du diplôme	Entreprises des catégories :			
	I	II	III	Total
Ingénieurs	50	35	106	191
Docteurs en droit	—	2	6	8
Diplômés en sciences commerciales	2	1	5	8
Docteur en sciences physiques et mathématiques	—	—	1	1
Docteurs en médecine	—	—	4	4
Total	52	38	122	212

IV. — Répartition des universitaires selon la nature du diplôme
et les types de fonctions qu'ils exercent

Types de fonctions	Ingé- nieurs	Doct. Droit	Dipl. Sc. comm.	Doct. Sc. ph. et math.	Doct. Méd.	Total
Administratives	23	7	2	—	—	32
Commerciales	17	1	6	—	—	24
Ateliers	73	—	—	—	—	73
Laboratoires	14	—	—	—	—	14
Bureaux d'études . . .	62	—	—	1	—	63
Indéterminées	2	—	—	—	—	2
Services médicaux . .	—	—	—	—	4	4
Ensemble	191	8	8	1	4	212

La plupart de ces universitaires sont des ingénieurs. Ce n'est qu'exceptionnellement, et dans les entreprises les plus importantes, que l'on emploie actuellement des docteurs en droit ou des diplômés en sciences commerciales (1).

Cependant, en raison de l'emploi de nombreux ingénieurs dans ces services, le nombre d'universitaires affectés à des fonctions « administratives » ou « commerciales » est relativement important (56 sur 212).

On peut remarquer aussi que le nombre d'ingénieurs occupés dans des fonctions de laboratoire et de bureau d'études (77) est plus important que celui des ingénieurs affectés à la direction des ateliers (73). Il y a là, semble-t-il, un indice du souci que l'on prend généralement d'équiper d'universitaires les laboratoires et les bureaux d'études. Nous en trouverons la confirmation dans les réponses à la deuxième question posée.

II. Opinions des industriels sur l'opportunité de l'emploi d'universitaires dans les différentes fonctions. — Cette deuxième question était ainsi libellée :

a) Pour la direction de vos ateliers, de vos laboratoires, de vos bureaux d'études, estimez-vous que le choix d'un ingénieur universitaire est indispensable, souhaitable ou indifférent ?

b) Pour la direction administrative et la direction commerciale, estimez-vous que le choix d'un universitaire est indispensable, souhaitable ou indifférent ?

(1) Le nombre des docteurs en droit et des diplômés en sciences commerciales qui figure aux tableaux III et IV constitue un minimum. Une entreprise parmi les plus importantes, ne nous donne pas la composition de ses services administratifs et commerciaux, ceux-ci ne se trouvant pas dans le Bassin de Liège.

Les réponses à cette question sont synthétisées dans le tableau V ci-dessous :

V. — *Appréciations des chefs d'entreprise sur l'opportunité de l'emploi d'universitaires pour les divers types de fonctions. Répartition des réponses selon l'importance des entreprises*

Types de fonctions	Caté- gories d'entre- prises	Nombre réponses	Emploi des universit. jugé		
			Indisp.	Souhait.	Indiffér.
Ateliers	I	14	2	9	3
	II	5	1	3	1
	III	3	1	2	—
Total		22	4	14	4
Laboratoires	I	7	2	2	3
	II	4	2	1	1
	III	3	3	—	—
Total		14	7	3	4
Bureaux d'études	I	13	5	5	3
	II	5	4	—	1
	III	3	2	1	—
Total		21	11	6	4
Fonctions administratives ...	I	15	2	5	8
	II	5	1	2	2
	III	1	1	—	—
Total		21	4	7	10
Fonctions commerciales	I	15	2	6	7
	II	5	1	3	1
	III	2	1	1	—
Total		22	4	10	8

Il ressort des réponses à cette question, telles qu'elles figurent au tableau V, que les opinions des industriels sur l'opportunité de l'emploi d'universitaires diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit de « fonctions techniques » (dans les ateliers, les bureaux d'études, les laboratoires) ou de fonctions « commerciales » et surtout « administratives ».

Pour ces deux derniers types de fonctions, nombreux sont les chefs d'entreprise (47 % pour les fonctions administratives, 36 % pour les fonctions commerciales), qui estiment qu'il est indifférent à la bonne marche de leurs services de disposer d'universitaires. 19 % seulement croient leur emploi indispensable.

Par contre, lorsqu'il s'agit de fonctions « techniques », les opinions sont différentes : la présence d'ingénieurs à l'atelier est jugée à tout le moins souhaitable par 81 % des chefs d'entreprise; leur présence au laboratoire, par 71 %; leur présence dans les bureaux d'études, par 80 %.

Il est en outre remarquable de constater la différence d'appréciation des industriels quant à l'opportunité de l'emploi des ingénieurs dans les ateliers, d'une part, dans les bureaux d'études et les laboratoires, d'autre part : si 18 % seulement des entrepreneurs croient que l'ingénieur est indispensable à l'atelier, 50 % estiment sa présence indispensable dans les laboratoires et 52 % dans les bureaux d'études.

Enfin, c'est surtout dans les entreprises de la catégorie I (occupant de 50 à 250 personnes) que l'on rencontre le plus souvent l'opinion que l'emploi des universitaires est « indifférent ».

Envisagées de cette façon globale, les opinions des dirigeants d'entreprises du secteur Fabrimétal pourraient apparaître sommaires; elles ne permettent en tout cas pas d'apercevoir les raisons de leurs options. C'est pourquoi nous avons demandé que l'on veuille bien motiver la réponse. Des explications qui nous sont ainsi fournies, se dégagent essentiellement les préoccupations suivantes :

Un premier souci des industriels optant pour le caractère « indispensable, souhaitable ou indifférent » de l'emploi chez eux d'universitaires, paraît bien avoir été de réagir contre la croyance trop répandue à « la vertu du parchemin » pour la réussite d'une carrière. Certains ont souligné, avec force, ici comme en plusieurs autres points de l'enquête, les exigences des entreprises quant aux qualités personnelles nécessaires à ceux qui envisagent d'accéder aux postes de direction des services.

Témoins, cette réponse, lapidaire et frappante, d'un industriel (III, D) : « Ce sont des hommes que nous cherchons plutôt que des diplômés », et cette autre (I, A) : « D'une manière générale, l'ingénieur ne doit pas seulement s'imposer par son titre ».

On fait remarquer en outre que l'accès aux fonctions de direction n'est pas un privilège réservé aux ingénieurs universitaires et qu'il se présente des cas où des non-universitaires, par leur personnalité, sont parvenus à ces postes et les occupent avec compétence. C'est ce que nous écrit un chef d'entreprise (III, D), après avoir indiqué que l'emploi d'ingénieurs

universitaires lui paraissait souhaitable, voire indispensable pour certaines fonctions : « Notre opinion n'est pas exclusive. Indépendamment de la formation universitaire, la valeur d'un chef haut gradé peut s'appuyer sur des moyens intellectuels et professionnels (expérience) et sur des dons exceptionnels. Nous avons dans le domaine de l'invention et de la production en série, deux exemples brillants de chefs de service sortis du rang. »

Un autre industriel (I, B) insiste d'une façon plus pressante encore dans le même sens et fait remarquer que « les contacts avec les personnalités américaines dans le cadre de la « productivité » font ressortir qu'en Amérique les diplômés ne sont pas requis. Les dirigeants américains semblent insister sur l'erreur européenne d'attacher trop d'importance aux diplômés universitaires. Ils insistent sur le fait qu'en Amérique, le chemin pour accéder aux fonctions dirigeantes est accessible à tous ceux qui manifestent la compétence requise. »

La dimension de l'entreprise est une seconde raison qui a décidé des industriels à opter, dans un sens ou dans l'autre, sur le caractère indispensable, souhaitable ou indifférent de l'emploi des universitaires.

Certains ont fait remarquer qu'ils jugeaient indifférents les services d'universitaires, à cause de la dimension relativement restreinte de leur entreprise. « Notre entreprise, écrit un industriel (I, B) n'est pas assez importante pour justifier l'existence de *direction* administrative ou commerciale ». « Nous croyons, note un autre (I, A), que dans une usine comme la nôtre, il faut une tête pour coordonner, mais pas nécessairement un ingénieur, et surtout de bons contremaîtres ».

Cependant, même parmi les plus petites des entreprises interrogées, cette opinion n'est pas unanimement admise; plusieurs de ces entreprises ont indiqué, sans commentaires, qu'elles estimaient la présence chez eux d'universitaires, souhaitable ou même indispensable. Une de ces entreprises (I, B) s'explique de la manière suivante sur son choix : « La formation générale universitaire est souhaitable parce que, dans une entreprise de notre importance, les connaissances de directeur technique ne doivent pas être limitées à la seule connaissance technique ».

Un troisième motif apparaît déterminant dans le choix d'une des trois options relatives à l'opportunité de l'emploi des universitaires : il réside dans l'opinion que l'on se fait des qualités ou des défauts propres à la formation universitaire.

Parmi les industriels qui ont déclaré que la présence de diplômés dans un ou dans tous les services était indifférente, l'un (I, A) justifie son choix. Il est indifférent, dit-il, de disposer d'un universitaire pour la direction des ateliers « par suite du manque de pratique de l'ingénieur »; sa présence pourrait cependant être souhaitable au bureau d'études « s'il possède les qualités techniques requises ».

C'est par contre en raison d'une supériorité de formation qu'ils leur reconnaissent que d'autres industriels ont justifié leur préférence pour l'emploi d'universitaires.

Telle cette réponse (I, B) d'un chef d'entreprise qui croit qu'à l'avenir il faudra augmenter l'emploi des ingénieurs « à cause de la nécessité vitale pour l'industrie belge de se hisser au niveau des nations industrialisées dans les domaines de la qualité et de la productivité ». Un industriel, parmi les plus importants (III, D) laisse entendre que l'emploi des ingénieurs lui apparaît indispensable, à cause de l'envergure des problèmes techniques qu'un chef de fabrication, de laboratoire ou de bureau d'études doit rencontrer.

Une autre réponse, (I, B) apporte des précisions sur ce qui fait la valeur propre des ingénieurs universitaires : « La formation universitaire, comme son nom l'indique, étant plus universelle, permet au personnel destiné à diriger de mieux assimiler les diverses techniques qu'on emploie maintenant dans un atelier de construction mécanique ».

Plusieurs réponses soulignent également les avantages que l'on espère tirer de l'emploi des universitaires dans les services administratifs et commerciaux.

Un industriel (II, C) estime que l'on va, dans ce domaine, « vers une utilisation fatale de licenciés en sciences économiques, sociales et administratives ». D'autres en donnent les raisons. C'est, d'une part, et comme pour les ingénieurs, la faculté qu'on leur reconnaît de s'adapter plus aisément aux méthodes modernes de travail. Une réponse (I, B) est suggestive à cet égard : « Les universitaires sont en principe mieux préparés pour donner aux services administratifs une organisation adéquate correspondant aux tendances modernes. »

C'est aussi, en raison de la complexité croissante des « affaires », la nécessité de dominer les techniques particulières par une appréhension plus large des problèmes. Ce même industriel continue ainsi : « Un universitaire nous paraît mieux préparé pour l'étude des marchés et d'une façon générale pour l'évolution de toutes les conditions économiques. »

Ce qu'on apprécie également d'un universitaire ce sont ses méthodes mêmes de travail, ainsi que le signale cette réponse (II, C) : l'universitaire « doit s'imposer par sa puissance de travail, son objectivité, sa droiture ».

Enfin, un industriel (II, B) estime que l'un des avantages de l'emploi d'universitaires réside dans la compréhension plus exacte des tâches qui leur sont assignées et dans leur adaptation plus rapide, après le temps de stage, aux exigences du métier : « La formation universitaire doit hâter la formation et l'adaptation à la besogne assignée au nouveau recruté. »

III. L'emploi des femmes universitaires. — La place grandissante prise par les femmes, et notamment par les diplômées de l'enseignement supérieur, dans la vie scolaire et professionnelle, nous avait incité à poser aux industriels liégeois une question spéciale sur l'emploi des femmes universitaires dans les usines de fabrications métalliques. Cette question était ainsi libellée :

« Admettez-vous ou excluez-vous la collaboration de femmes universitaires, pour tous ou certains emplois dans votre entreprise? »

22 réponses nous sont parvenues. Dans l'ensemble, elles ne sont guère encourageantes pour les diplômées qui chercheraient à « se caser » dans ce secteur d'activité.

13 réponses, en effet, déclarent exclure les femmes universitaires, sans faire de distinction entre les diverses fonctions.

4 réponses sont moins tranchées. Elles déclarent n'avoir pas d'opinion sur la question, le cas ne s'étant jamais présenté chez eux de jeunes filles désirant entrer à leur service; une de ces réponses déclare même : « Nous pourrions admettre la collaboration de femmes universitaires, mais aucune candidature ne nous a été présentée ».

Enfin, 5 réponses les déclarent « admissibles à certains emplois ». Deux d'entre elles font allusion aux services administratifs ou commerciaux; deux autres (III, D) notent que les femmes peuvent trouver certains débouchés au bureau d'études; et la dernière (III, D) est ainsi rédigée : « Nous admettons la collaboration de femmes universitaires dans des fonctions d'études et de recherches de laboratoire et, en principe, nous les excluons des fonctions qui exigent de l'autorité personnelle et des aptitudes au commandement ».

Cette dernière réponse constitue le seul commentaire que nous ayons recueilli sur les motifs de l'admission ou de l'exclusion des femmes universitaires.

IV. — Les qualités physiques souhaitées.

« Certaines qualités physiques sont-elles nécessaires pour accéder à certaines fonctions dans votre entreprise ? Lesquelles ? »

19 entreprises ont répondu à cette question. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, aucune qualité physique spéciale n'est généralement souhaitée. 15 réponses se bornent à dire qu'une santé robuste est nécessaire. Et, à titre de référence, un des chefs d'entreprise fait allusion aux critères de l'aptitude au service militaire.

Toutefois, 2 industriels souhaitent, en plus de la santé, que les candidats à un emploi aient de la « présentation ». 2 autres font allusion à d'autres aptitudes physiques particulières. Le premier (III, D) souligne que « pour certaines fonctions, postes d'atelier par exemple, des qualités d'énergie nerveuse et physique sont nécessaires »; le second (II, B), que « l'ingénieur pour faire face aux responsabilités qui sont siennes, doit jouir d'une parfaite santé, d'une grande résistance à la fatigue, et être capable de travailler dans le bruit ».

V. Les qualités morales souhaitées. — Les considérations sur les qualités morales des candidats universitaires sont nombreuses et variées. Elles nous sont fournies en réponse à la question suivante :

« Quelles qualités morales souhaitez-vous surtout voir développées chez les universitaires ? »

Rédigées souvent sous une forme lapidaire, les 19 réponses que nous avons reçues n'en sont pas moins significatives. Elles indiquent notamment

que les qualités morales des chefs de service, abstraction faite de leurs connaissances et de leur compétence intellectuelle, sont jugées particulièrement importantes par les industriels.

Les qualités morales que l'on souhaite surtout rencontrer chez les universitaires que l'on occupe sont très diverses. On s'aperçoit cependant, à la lecture des réponses, qu'il en est de dominantes.

Telles apparaissent bien, en effet, au nombre des réponses qui les mentionnent sous des formules différentes, ces qualités que l'on pourrait englober dans l'expression générale suivante : l'universitaire attaché à une entreprise doit être un « homme social », ou d'une façon peut-être plus précise, « un homme sociable ». L'attaché aux services administratifs ou commerciaux, comme le chef de laboratoire ou de bureau d'études, mais plus encore sans doute l'ingénieur à l'atelier sont des hommes qui vivent en relation avec d'autres hommes, travaillent avec d'autres hommes, commandent à des subordonnés, sous la direction eux-mêmes de supérieurs : la vie dans l'entreprise exige d'eux, en premier lieu, qu'ils aient le sens de cette vie en commun.

Et tout d'abord, qu'ils aient les dispositions psychologiques qui leur permettent de comprendre les autres, notamment les subordonnés; nombreux sont les chefs d'entreprise qui désirent que leurs chefs de service aient de la « psychologie », qu'ils sachent « comprendre et se mettre au niveau des inférieurs », qu'ils aient « une certaine aptitude à comprendre les conditions psychologiques de leurs collaborateurs », qu'ils possèdent « le sens du facteur humain ».

À côté de ces qualités psychologiques, on souhaite qu'ils aient le sens de leurs devoirs vis-à-vis des autres. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut interpréter la formule « sens social » qui revient à de nombreuses reprises, ou ces autres formules : « franchise et justice », « probité, droiture, esprit de devoir et d'équité ».

Autre forme de sociabilité que l'« esprit d'équipe » ou que « l'esprit de collaboration » dont font mention trois industriels.

L'ingénieur est un chef et les qualités propres du chef sont soulignées à de nombreuses reprises : « aptitude au commandement », « enthousiasme », « entraîneur d'hommes... par son objectivité et son comportement », « doit inspirer confiance »...

On mentionne également, et à plus d'une reprise, cette autre qualité du chef qu'est le dynamisme : « sens du devoir et des responsabilités... initiative et esprit d'entreprise »; « enthousiasme », « force morale », « esprit d'initiative », « volonté », « volontaire et persévérant »; l'expression « sens des responsabilités » est fréquente.

Un vrai chef doit s'imposer d'ailleurs par tout son comportement, il doit être une « force morale » et l'on souhaite qu'il s'impose par sa « franchise », sa « droiture de caractère », sa « loyauté », sa « probité intellectuelle », son « intégrité », mais aussi par son « tact », sa « modestie », sa « simplicité » et encore par son « souci de l'exactitude », sa « persévérance », sa « conscience professionnelle », sa « volonté de travail », son « esprit de dévouement ».

Enfin, on souhaite que les universitaires aient vraiment conscience « d'être de l'entreprise » et qu'ils manifestent de « l'attachement à l'usine ».

VI. Les vœux exprimés par les industriels relativement à la formation des universitaires.

« Souhaiteriez-vous, pour exercer certaines fonctions, trouver des universitaires qui aient une formation différente de celle qu'ils reçoivent actuellement dans les universités ? »

À la question ainsi posée, 18 industriels nous ont fait parvenir une réponse. 6 d'entre eux déclarent qu'ils n'ont, sur ce point, aucun vœu à émettre.

Quant aux autres réponses, on peut, en schématisant quelque peu, y déceler deux types de préoccupations : les premières, contenues dans 6 réponses, souhaitent un complément de formation *humaine*; les autres (6 réponses également) visent plus spécialement la formation *scolaire* elle-même.

Les réponses du premier type sont à rapprocher de celles qui ont été fournies à la question précédente relative aux qualités morales spécialement recherchées par les industriels. On a pu voir, à cette occasion, l'importance particulière attribuée aux qualités « de sociabilité » des chefs de service. Ce sont ces mêmes qualités que l'on reproche aux universitaires de ne pas toujours posséder à un degré suffisant.

« Lacune actuelle, signale une première réponse (I, B) : psychologie appliquée, étude du facteur humain ». « Plus de contact avec la vie et le travail réel », souhaite un industriel (I, B). « Peut-être conviendrait-il de compléter la formation humaine et sociale de nos jeunes ingénieurs ? » se demande un autre (III, D). Mêmes soucis chez ce chef d'entreprise (III, D) : « Les ingénieurs, étant dans la majeure partie des cas, appelés à commander du personnel, soit du personnel de bureau, dessinateurs, techniciens, soit le personnel de maîtrise dans l'atelier, doivent acquérir un sens social qui n'est pas toujours développé chez eux, surtout chez ceux qui sont dans le « bain » du monde ouvrier, dont ils n'ont pas appris à connaître les réflexes et réactions. »

Ce « complément » de formation humaine, certains croient que des cours pourraient contribuer à l'obtenir dès l'école, tel cet industriel (I, B) qui déclare qu'il n'a rien à souhaiter « pour la formation générale, mais (que) les principes de psychologie, d'organisation scientifique devraient être inculqués »; et cet autre chef d'entreprise surenchérit (I, B) : « Il nous semblerait utile que les universitaires puissent recevoir des notions de psychologie pratique et de sociologie ».

Par contre, un autre industriel (II, C) croit plutôt à la vertu des stages professionnels : « Il serait souhaitable que les ingénieurs soient mieux au courant de la conduite des hommes. Nous préférons ceux qui ont fait des stages sérieux en usines, même au titre d'ouvriers, ou qui ont été effectivement au contact des cadres et des ouvriers. »

Le second groupe de réponses, avons-nous dit, témoigne d'un autre genre de préoccupations et envisage plutôt les connaissances ou le type de formation intellectuelle,

Nous avons signalé déjà le reproche adressé aux universitaires par un industriel de « manquer de pratique ». Trois autres réponses (I, A), (I, C) et (I, B) souhaitent, à leur tour, « une formation plus pratique », « des connaissances pratiques plus poussées », « un peu plus de pratique dans la branche à laquelle ils se destinent ».

Un industriel (III, D) s'explique d'une façon plus précise : « En principe, note-t-il, il y a peu de critiques à faire aux programmes d'études. Nous constatons cependant que la transition de l'école à l'usine est souvent difficile pour les jeunes ingénieurs, parce qu'ils ne comprennent pas toujours que l'industrie mécanique ne comporte pas uniquement des problèmes solubles par la mathématique, mais que la pratique du dessin, l'imagination et le jugement ont autrement d'importance. La formation devrait tendre à favoriser l'éveil et le développement de ces facultés. »

Un reproche analogue quant à la formation des ingénieurs universitaires apparaît dans cette réponse (III, D) : « Nous souhaitons que l'organisation des études se rapproche davantage de celle de l'industrie, afin que l'ingénieur ait acquis automatiquement un certain nombre de réflexes tels que le sens de l'organisation du travail, de la discipline, de la standardisation, du travail en équipe, etc... Il est aussi regrettable que nous soyons obligés d'envoyer nos ingénieurs à Paris ou ailleurs, pour suivre des cours de fonderie, pour pallier le manque total de formation possible à cet égard en Belgique. »

Les deux dernières réponses donnent un son de cloche radicalement différent. Loin de souhaiter une formation intellectuelle plus pratique dès l'école, une réponse (III, D) admet que l'universitaire, au sortir de ses études, doit encore apprendre son métier : « En général, nous admettons que les compléments de formation qui intéressent l'entreprise, sont à donner sur le chantier même du travail. » D'autre part, loin de souhaiter que les programmes d'études se rapprochent des multiples formes de spécialisation des industries, un autre industriel (II, B) regrette, pour sa part, de devoir choisir ses ingénieurs parmi les diplômés de sections d'études spécialisées; il nous déclare qu'en raison du caractère de son entreprise, il recherche des ingénieurs des constructions, des mécaniciens ou des électriciens-mécaniciens « à défaut d'ingénieurs d'une culture générale plus complète et moins spécialisée dès l'école ».

VII. Les spécialités du grade d'ingénieurs recherchées. — Cette dernière réflexion nous amène à la question suivante :

« Pour le recrutement de vos ingénieurs universitaires, recherchez-vous de préférence vos candidats parmi les diplômés d'une spécialité déterminée ? Veuillez motiver votre réponse. »

Le sens général des réponses à cette question apparaîtra à la lecture des quelques chiffres suivants : dans les 18 réponses reçues, 13 industriels

déclarent rechercher des ingénieurs mécaniciens, 11 des ingénieurs électriciens-mécaniciens, 7 des électriciens, 6 des ingénieurs des constructions, 2 des ingénieurs des mines, 2 autres des ingénieurs chimistes, 1 des ingénieurs métallurgistes; 1 industriel déclare faire parfois appel à des ingénieurs des constructions navales.

11 des réponses sont motivées. A l'exception de celle que nous avons citée en terminant le paragraphe précédent, toutes déclarent que le choix est dicté par le « programme des fabrications » de l'entreprise.

Un industriel ajoute cependant (III, D) que « dans certains cas, la valeur personnelle du candidat est déterminante ».

VIII. Procédure d'engagement des universitaires.

« A quelle procédure recourez-vous pour engager des universitaires à votre service (examens, concours, tests, stages,...)? Quelle diffusion donnez-vous aux annonces de vacance d'emploi? »

Il semble bien résulter des réponses reçues à cette question qu'en ce qui concerne la publicité donnée aux annonces d'emploi d'ingénieurs, la plupart des firmes utilisent les « feuilles d'annonces » des revues éditées par les associations d'ingénieurs, et notamment par l'A. I. Lg. Plusieurs industriels font également allusion aux rapports qu'ils entretiennent à ce sujet avec les professeurs des Ecoles d'ingénieurs. Il convient de noter en outre que cinq industriels signalent qu'ils ne donnent aucune publicité à leurs offres d'emploi.

En ce qui concerne l'engagement, la procédure généralement suivie semble être celle décrite par une des réponses : « L'engagement provisoire se fait après un interview par le Directeur, tandis que l'engagement définitif est subordonné à un stage... »

Une seule firme déclare qu'elle recourt, pour la sélection de ses candidats, à la « psychologie et la graphologie ». Nous n'avons, d'autre part, repéré aucun cas d'organisation d'examens, sauf ceux qui consistent dans l'interview avec la Direction.

Quant au stage, si la plupart des réponses font allusion à son existence, les indications concrètes sur son contenu sont rares. On précise parfois sa durée (de 3 mois à un an). Une firme (III, D) note que le stage, chez elle, a une durée de 3 mois et qu'il se passe au « Laboratoire central où l'intéressé est chargé de travaux personnels, rapports, etc... ».

Une autre firme (III, D) nous donne schématiquement, l'organisation du stage qu'elle impose aux candidats à un emploi : « En principe, tous les universitaires débutent comme stagiaires (rémunérés, bien entendu) et passent dans les différents services de la société suivant un plan d'une durée d'environ deux ans, afin de leur apprendre à connaître notre matériel et nos méthodes de travail. Pendant ce temps, ils ne sont pas affectés à un service déterminé et relèvent d'un directeur de stage qui les guide ».

IX. Méthodes psychologiques de désignation des ingénieurs à leurs fonctions. — A titre subsidiaire, nous avons posé la question suivante :

« Existe-t-il, chez vous, ou à votre connaissance dans d'autres établissements, des méthodes de sélection permettant de placer l'ingénieur universitaire dans la fonction pour laquelle il aurait psychologiquement le plus d'aptitude ? »

Les réponses sont unanimement négatives. Sur les 17 industriels qui nous ont donné leur avis, 13 indiquent purement et simplement « Non » ou « Je l'ignore ». Une réponse (I, B) déclare que « certains établissements emploient certainement des méthodes de sélection appliquées aux ingénieurs » mais ne précise pas davantage. Un autre industriel (I, B) fait la réflexion que « cela est difficile dans les petites et moyennes entreprises ». Quant aux deux dernières réponses, elles donnent un avis défavorable au principe même de ces méthodes : « Le stage, dit l'une (II, C), donne à notre avis des indications suffisantes pour la désignation des futures fonctions ». « Seuls les stages dans les différents services, note la seconde (II, B), permettent aux jeunes ingénieurs de trouver leur vraie place dans l'entreprise. »

X. Les traitements.

« a) Les barèmes appliqués aux ingénieurs universitaires sont-ils ceux de la F. A. B. I. ?

b) Etablissez-vous une assimilation à ces barèmes pour les porteurs d'autres diplômes universitaires ? »

Sur les conditions de traitement faites aux ingénieurs, les 17 réponses sont unanimes à déclarer que les barèmes de la F. A. B. I. sont appliqués. On ajoute d'ailleurs très souvent que ces barèmes constituent un minimum et on fait valoir en outre que la valeur personnelle du titulaire d'une fonction entre en ligne de compte pour le calcul de ses rémunérations.

A la seconde question, nous n'avons reçu que quelques réponses, dont il est impossible de tirer une conclusion d'une portée générale.

XI. Opinions des industriels sur l'état du « marché de l'emploi » des universitaires. — La dernière question de l'enquête tendait à connaître l'état de l'opinion parmi les industriels affiliés à Fabrimétal sur les disponibilités actuelles en universitaires, et sur les perspectives d'avenir à ce sujet. La question était double :

« Estimez-vous qu'actuellement dans le secteur des fabrications métalliques, l'on dispose : a) de trop, de trop peu, d'un nombre suffisant d'ingénieurs universitaires ; b) de trop, de trop peu, d'un nombre suffisant d'autres diplômés universitaires ?

Prévoyez-vous, sur ce point, des modifications dans l'avenir, dans quel sens et pourquoi ? »

Sur l'état actuel des disponibilités en universitaires, les réponses varient selon que l'on parle des ingénieurs ou des universitaires autres qu'ingénieurs

Pour les premiers, 12 industriels ont estimé qu'il y avait trop peu d'ingénieurs. Il est vrai que deux de ces industriels font cette réserve : « trop peu de bons ingénieurs ». « Nous estimons, déclare une de ces réponses (III, D), que nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de bons ingénieurs mécaniciens. Ces ingénieurs doivent, en dehors des connaissances théoriques, faire preuve d'imagination, pour la réalisation de dispositifs mécaniques. Ils doivent s'intéresser aux problèmes de fabrication, aux exigences que ceux-ci imposent au dessin des organes. » 6 industriels ont par contre pensé que les ingénieurs étaient en nombre suffisant et l'un d'eux (III, D) ajoute le commentaire suivant : « A en juger d'après les offres d'emploi d'ingénieurs universitaires qui nous parviennent et les facilités actuelles du recrutement, nous devrions conclure, quant à nous, que leur nombre est suffisant ».

Pour les universitaires autres qu'ingénieurs, — nous n'avons ici que 8 réponses, — toutes les firmes déclarent que leur nombre est suffisant.

Quant aux perspectives d'avenir, peu d'industriel (8) nous livrent leur avis. Encore l'un d'eux ne fait-il allusion qu'à une extension de ses propres services.

Les autres chefs d'entreprise estiment que l'on va vers une extension de l'emploi des universitaires dans les cadres des entreprises. C'est ce qu'exprime cette réponse (II, B) que nous avons citée déjà en partie : « augmentation du nombre d'ingénieurs et d'ingénieurs techniciens; utilisation fatale de licenciés en sciences économiques, sociales et administratives. »

Les raisons de l'extension de l'emploi des universitaires sont développées dans les autres réponses que nous citons ci-après : « Augmentation du nombre des ingénieurs, note une première, (I, B)... à cause de la nécessité vitale pour l'industrie belge de se hisser au niveau des nations industrialisées dans les domaines de la qualité et de la productivité ». « La technique dans l'industrie, déclare cette seconde réponse (III, D), suit une courbe ascendante. En dehors des périodes de ralentissement économique, il semble donc que les besoins d'ingénieurs suivront eux aussi une courbe ascendante ». « Le taux d'ingénieurs par nombre d'ouvriers occupés, fait remarquer un autre industriel (III, D), s'accroîtra davantage encore, étant donné que le monde de la puissance, de l'électronique, et de la nucléonique est un monde d'accroissement scientifique ». « Les besoins de modernisation, observe encore un industriel (II, B), et le progrès technique posent aux usiniers des problèmes toujours plus complexes que seuls les universitaires possédant un important bagage scientifique général pourraient résoudre ».

Citons enfin cette réflexion (III, D) : des diplômés universitaires autres qu'ingénieurs « pourraient trouver des débouchés dans nos industries si l'Université développait davantage, comme aux Etats-Unis, la formation d'éléments susceptibles de jouer un rôle utile dans les problèmes que posent les relations humaines, l'organisation du travail, les relations ouvrières, les questions sociales, la productivité, l'administration des entreprises. »

J. Delchevalerie.

La Vie de notre Association

Les contacts entre l'Université et l'enseignement moyen : la manifestation du 26 mars 1953

Poursuivant ses efforts de rapprochement entre l'Université et l'enseignement moyen, et faisant suite à une suggestion de M. le professeur Godeaux, l'Association des Amis de l'Université de Liège a prêté son concours à l'organisation d'un échange de vues entre les professeurs du Jury de l'examen d'entrée à la candidature ingénieur civil et les professeurs de mathématiques supérieures des athénées et des collèges, sur la préparation des récipiendaires à cet examen.

Cette manifestation s'est déroulée le 26 mai dernier. On en trouvera un compte rendu détaillé dans la chronique « La Vie universitaire à Liège ».

L'Assemblée générale statutaire de 1953

L'Assemblée générale statutaire de l'Association s'est tenue, le jeudi 26 mars, sous la présidence de M. L. Graulich, vice-président remplaçant le président, M. Dewandre, empêché.

De très nombreux Amis de l'Université se trouvaient réunis dans la salle des professeurs, lorsque M. L. Graulich ouvrit la séance.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1952, ils entendirent le rapport des activités de l'Association au cours de l'exercice écoulé. Dans ce rapport, M. R. Clémens, secrétaire, évoqua les efforts faits en vue du recrutement de nouveaux membres et en vue du resserrement des liens d'amitiés entre les membres; il souligna la participation de l'Association à la création du Home des Etudiants, l'organisation de contacts entre l'Université et l'enseignement moyen ainsi que les activités du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires.

M. A. Buttgenbach, en l'absence de M. Laloux, retenu à l'étranger, présenta le rapport de la trésorerie et montra dans quelle proportion les dépenses et les recettes de l'Association se sont accrues, corrélativement à l'extension de ses activités, depuis 1949.

À la suggestion de l'un de ses membres, l'Assemblée discuta du recrutement des Amis de l'Université ainsi que des cotisations. Il apparut que le nombre des membres de l'Association est loin encore de

correspondre à celui des personnes qui ont à cœur le développement de l'*Alma Mater* et que la cotisation actuelle de membre *effectif* de l'Association couvre à peine le service du bulletin trimestriel. A la suite de ce débat, l'Assemblée émet le vœu que tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Université s'inscrivent à l'Association et apportent leur concours à l'extension du nombre de ses membres; qu'en outre, les Amis de l'Université acceptent spontanément d'effectuer chaque année à leur Association un versement supérieur au montant minimum de la cotisation ».

M. L. Graulich procède ensuite à la remise du Prix de Launoit et des Prix des Amis de l'Université respectivement à MM. Hamoir, Bours, Bosly et Humblet, et félicite chaleureusement ces lauréats.

Après que l'Assemblée eut renouvelé, par acclamations, le mandat d'administrateur de MM. Clémens, Dehalu, Delatte, Leclercq et Witmeur et le mandat de commissaire de M. Legraye, le président lui fit part que l'Association entrait dans sa 25^e année d'existence en 1954 et célébrerait l'an prochain ce premier anniversaire de sa fondation.

La séance administrative terminée, un porto fut offert aux participants dont les groupes s'attardèrent en conversations amicales.

Prix des « Amis de l'Université de Liège »

Le Conseil d'Administration des Amis de l'Université de Liège a décerné, cette année, quatre prix de sept mille cinq cents francs, à de jeunes chercheurs attachés à l'Université, qui, au cours de l'année 1951-1952, ont publié des travaux originaux.

Ces prix ont été attribués à M. G. Hamoir, chef de travaux, pour son mémoire intitulé : « The electrophoretic study of the muscle structural proteins » (Prix Comte de Launoit); à M. J. Bosly, docteur en sciences pharmaceutiques, assistant, pour sa « Contribution à l'étude des alcaloïdes du *Strychnos Holstii* (Gilg), var. *Reticulata* fo. *condensata* »; à M. E. Bours, docteur en droit, agrégé de l'enseignement supérieur, chef de travaux, pour son travail sur « La notion de revenu taxable en matière d'impôts directs »; et à M. J. Humblet, docteur en sciences, agrégé de l'enseignement supérieur, assistant pour son mémoire « Sur la définition des niveaux virtuels des noyaux atomiques et l'établissement de la formule de dispersion ».

Nous plus vives félicitations aux quatre lauréats.

Prix triennal Charles Hanocq

Le Prix triennal Charles Hanocq, pour la période 1951-1952-1953 sera décerné en février 1954.

Ce Prix est destiné à récompenser le meilleur mémoire relatif à la *Mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur*, et ayant pour auteur un élève de la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège ou un ingénieur diplômé de cette Faculté depuis cinq ans au plus au moment de la remise du mémoire et membre de l'A. I. Lg.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française; ils seront manuscrits ou imprimés, mais, dans ce cas, ils ne pourront pas avoir été publiés en dehors de la période triennale 1951-1953.

Ils seront adressés, en trois exemplaires, à Monsieur le Président des Amis de l'Université de Liège, au plus tard le 1^{er} octobre 1953.

Les cotisations pour 1953

Le nombre de ceux qui s'intéressent aux activités des Amis de l'Université de Liège ne cesse de croître. L'Association compte maintenant plus de 1600 membres, alors qu'elle n'en comptait qu'un millier, il y a trois ans à peine.

Son bulletin est, en outre, largement diffusé dans les établissements d'enseignement moyen ainsi que, par l'intermédiaire du service des échanges de la Bibliothèque de l'Université, parmi les institutions scientifiques étrangères.

Nous souhaitons cependant que tous ceux qui s'intéressent au développement de notre *Alma Mater*, et en particulier ses anciens élèves, médecins, pharmaciens, ingénieurs, docteurs et licenciés, s'inscrivent à l'Association. Un effort tout particulier est actuellement fait en vue d'obtenir l'adhésion de tous les « Anciens » aux Amis de l'Université; nous faisons appel, en cette occasion, à la collaboration de chacun pour nous aider à mieux faire connaître l'Association.

Les cotisations pour 1953 sont mises en recouvrement depuis le mois de mars. Nous remercions ceux de nos membres qui ont déjà fait parvenir le montant de leur cotisation. Nous serions heureux que ceux qui ne l'ont pas encore fait, veuillent bien effectuer leur versement annuel sans tarder (C. C. P. 1507.13).

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : Armand Julin

Emporté le 28 février 1933 par une longue maladie qui l'avait, durant les derniers mois, privé de l'usage de la vue, Armand Julin laisse derrière lui d'unanimes regrets. Né à Liège, où il fit ses études moyennes et supérieures, le 24 mai 1865, il était le doyen d'âge de nos professeurs émérites. Pourtant ce n'est qu'en 1924 qu'il accéda à une chaire universitaire à Liège, ayant accompli déjà une longue carrière administrative et professorale.

Docteur en droit (1888) et docteur en sciences politiques et administratives (1889), il fut successivement professeur à l'École supérieure commerciale et consulaire de l'Université de Louvain (1901-1903), professeur à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers (1906-1920), professeur à l'Université de Gand (1920-1924) et enfin, le 15 mars 1924, chargé de l'enseignement de la statistique aux Facultés de Droit et des Sciences, de même qu'à l'École supérieure de commerce de Liège. Mais parallèlement à cette carrière qui lui permit d'enseigner dans trois de nos universités, il avait parcouru les échelons d'une brillante carrière administrative : directeur général de l'Office du travail en 1913 et secrétaire général du Ministère de l'Industrie, du travail et de la prévoyance sociale de 1919 à 1930.

Son activité scientifique fut plus remarquable encore. C'était, du jugement universel, le premier statisticien du pays. Dès sa thèse de doctorat consacrée au salaire des ouvriers de nos charbonnages (1889), il s'intéressait aux problèmes économiques et sociaux et n'a pas cessé depuis d'orienter ses nombreuses publications à la fois vers la statistique et vers l'économie sociale. Il avait donné son adhésion à l'École de la Réforme sociale qui, à la suite de Le Play, faisait des budgets ouvriers et de la condition des travailleurs l'objet de ses préoccupations. De là ses importants travaux sur l'affectation des dépenses dans les budgets de consommation des ouvriers belges depuis le milieu du XIX^e siècle. Il dirigea d'ailleurs lui-même plusieurs vastes enquêtes sur ce problème, notamment en 1928-1929.

Mais c'est la publication de ses *Principes de statistique théorique et appliquée* (t. I 1921, t. II fasc. 1, 1923, fasc. 2, 1928) et déjà celle du *Précis du cours de statistique* (1910) qui devaient valoir à A. Julin une réputation mondiale.

Ces 1200 pages constituent une somme parfaitement équilibrée et fort riche de substance réelle sur les problèmes fondamentaux de la statistique. On ne déplorera jamais assez qu'une telle œuvre soit demeurée inachevée, la santé de notre savant collègue s'étant altérée dès le moment où des loisirs lui furent accordés par une double retraite administrative et académique. Admis à l'éméritat en 1935, il pouvait espérer pouvoir terminer sa grande entreprise, mais il dut se contenter d'une activité scientifique de plus en plus réduite.

Les honneurs ne lui firent pas défaut. Membre, puis président de l'Institut international de statistique, titulaire du Prix Heuschling, la plus haute distinction dans le domaine de la statistique, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et Beaux-Arts de Belgique, grand officier de l'Ordre de Léopold, il était unanimement considéré comme un Maître dans son domaine. Fondateur de la Société belge de statistique, il y était entouré d'autant de respect que d'affection. Il supporta avec vaillance les douloureuses épreuves physiques de ses dernières années et c'est âgé de près de 88 ans qu'il a gagné ce monde meilleur où sa bonté et son esprit de justice lui auront assigné une place de choix.

P. Harsin.

In memoriam : Pierre Gilard

La mort vient à nouveau de frapper cruellement dans les rangs de nos collègues de la Chimie appliquée. Notre si sympathique ami, M. Pierre Gilard, a succombé inopinément le 12 mars dernier.

La vie de notre collègue P. Gilard constitue l'exemple rare d'une harmonieuse activité d'ingénieur, également partagée entre la technique et la science, et qui a eu pour aboutissement une carrière universitaire trop courte, mais qui a néanmoins permis à nos futurs ingénieurs de retirer de l'expérience étendue d'un ingénieur spécialiste des silicates, les meilleures leçons.

En tant qu'ingénieur, M. Gilard a fait toute sa carrière aux Cristalleries du Val St-Lambert, où il entra avec le grade de chef d'atelier en 1912, pour devenir, en 1941, directeur général.

En 1951, il était nommé Administrateur-Directeur général honoraire de cette Société.

Ses fonctions et son goût pour la recherche l'entraînèrent à toute une série de participations à des Centres de recherches, tels que : Centre national belge du verre, Centre national belge d'éclairage, Commission internationale du verre, Commission nationale des artisanats et industries d'art, Association pour favoriser l'étude des composés siliceux, etc...

On peut noter, comme autre aspect de ces occupations de M. Gilard, son rôle, souvent comme président, dans des Comités et Sociétés scientifiques, dont nous citons seulement la Société géologique de Belgique, la Société chimique de Belgique, la Société archéologique liégeoise, la

Société astronomique de France, le Comité scientifique du Comité central industriel. Il participa à l'organisation de nombreux Congrès et Expositions : Congrès internationaux de Chimie industrielle, Expositions des artisanats et métiers d'art, Exposition de l'Eau, etc...

Nous sommes heureux de souligner que la reconnaissance de tant de dévouement et de savoir se manifesta par les distinctions scientifiques suivantes : Lauréat de l'Académie des Sciences de Belgique en 1925, Prix quinquennal pour la 1^{re} période quinquennale (1921-1926) des Glaces d'Auvclais (A. I. Lg.), Membre d'honneur de la Société de Chimie industrielle de France (16-9-1948), Membre d'honneur de la « Society of Glasstechnology », Doyen d'honneur du travail de Belgique, Diplôme de membre des Comités techniques des expositions nationales du travail pour services rendus au Commissariat général de la Promotion du Travail en janvier 1952.

L'activité universitaire de M. Gilard débuta en 1935, époque à laquelle fut donnée devant un auditoire d'élèves et d'amis la première leçon du cours libre de physico-chimie du verre, transformé en 1937 en cours facultatif de physico-chimie des silicates.

En 1948, un arrêté du Régent élève notre Collège au rang de professeur ordinaire, à titre honorifique, à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège.

Rappelons à ce sujet, que l'enseignement donné a été préparé, puis développé dans une série importante de mémoires et de traités.

On compte 125 publications sur le verre, la céramique, les produits réfractaires, la combustion, l'organisation des usines, parues en Belgique et à l'Etranger; il a édité, en outre, les livres suivants : un traité sur « La vie du Verre » (Editeur Thone à Liège, deux éditions); un traité sur « Les bases physico-chimiques de l'industrie du Verre » (Editeur Thone, Liège); un « Traité de physico-chimie des Silicates » en 3 volumes (Editeur « Les Composés Siliceux », Bruxelles), un traité sur « La physico-chimie du Verre » (Editeur Desoer, Liège).

Ses amis de l'A. I. Lg. n'ont pas manqué pour leur part d'être attirés par ses qualités personnelles et par son activité désintéressée. On le trouva, en effet, à de nombreux postes où les aptitudes techniques et le dévouement se conjuguent. L'A. I. Lg. appréciant l'œuvre et l'homme a décerné la médaille d'Or à notre camarade Gilard en 1930.

Notre ami tant regretté, Pierre Gilard, fut un très grand travailleur, courageux, persévérant; il aimait la société de ses amis avec lesquels il se montrait toujours prévenant, cherchant l'occasion de leur adresser des louanges et des encouragements.

Il avait le goût des choses belles, et son métier le plaçait dans le cadre voulu, bien qu'il connût, souvent et davantage, les côtés pénibles des créations artistiques de ses collaborateurs. Il aimait la musique et en retirait, au sein d'une famille tant aimée, des joies profondes.

Terminons enfin par l'autre aspect de l'homme : son invincible courage civique.

Des distinctions très nombreuses lui ont été remises : Officier de l'Ordre de Léopold, Chevalier de l'Ordre de la Couronne, Médaille de la Résistance armée, Médaille commémorative de la Guerre 1940-1945 avec Sabres croisés, Médaille avec palmes d'argent de la F. N. V. G. (Fédération des Volontaires de Guerre), Médaille de la Ville de Seraing, Médaille des Milices Patriotiques (F. I.), Chevalier de la Légion d'Honneur (France), Chevalier de l'Éducation Nationale (France).

Cette liste de distinctions, bien qu'incomplète, témoigne de mérites acquis par M. Pierre Gilard, dans les domaines de l'activité professionnelle, de l'action sociale et du dévouement à la grande cause du bien des hommes que notre ami a toujours tenue pour le premier de ses devoirs.

E. L.

In memoriam : Charles Defrecheux

La mort de Charles Defrecheux survenue le 24 mars dernier a provoqué une douloureuse émotion dans tous les milieux universitaires liégeois.

Il m'appartient de rendre ici un spécial hommage au nom de notre bibliothèque universitaire à celui qui en assumait la direction avant moi et qui y laisse et y laissera longtemps encore un souvenir vivace, nourri de reconnaissance et de respectueuse affection.

Né à Liège le 9 août 1877, dans ce vieux quartier de Saint-Léonard auquel il était resté si attaché, Charles Defrecheux, après avoir conquis le titre de docteur en philosophie et lettres, débuta dans la profession en 1906 à la Bibliothèque royale de Belgique. L'année suivante, il quittait Bruxelles pour revenir, heureux, dans sa chère ville de Liège où l'administration communale lui confiait la gestion de la nouvelle bibliothèque centrale de la rue des Chiroux.

Outre l'organisation générale des services, une grande tâche l'y attendait : celle du transfert des fonds Ulysse Capitaine et Alexandre Dupont, de l'Université au nouveau dépôt communal.

Ces précieuses collections appartenant à la ville n'avaient été jusqu'à ce moment à notre bibliothèque qu'à titre de dépôt provisoire. Le moment était venu pour leur propriétaire d'en prendre possession pour les loger dans l'édifice depuis peu terminé.

L'opération qui privait la bibliothèque de l'Université du plus riche ensemble existant de documents liégeois ne pouvait manquer de susciter chez ses dirigeants d'amers regrets partagés par les habitués de notre maison.

On peut affirmer que si tout se passa sans heurts graves, c'est pour une bonne part grâce au tact et à l'esprit de compréhension de Charles Defrecheux qui eut à cœur, dans la suite, d'entretenir et d'améliorer, entre nos deux grandes bibliothèques, les relations nouées dans ces circonstances difficiles.

Quand en 1920, le regretté disparu sera nommé bibliothécaire à l'université et en même temps chargé de l'inspection des bibliothèques publiques

de la ville, les liens de collaboration entre la bibliothèque communale et celle de l'université, sous son heureuse influence, se raffermiront encore.

Charles Defrecheux était le bibliothécaire idéal ! Attaché au bureau du prêt, il y accueillait avec une souriante cordialité et une serviabilité exemplaire les chercheurs et les étudiants, les orientant dans leurs recherches bibliographiques et les faisant bénéficier de sa vaste érudition, préférant, — exemple magnifique de désintéressement, — la mettre au service des autres plutôt que d'en tirer profit dans des travaux personnels.

Avec son collègue Eugène Polain, il avait fait de son bureau du prêt une sorte de carrefour de l'intellectualité liégeoise. Il n'est pas douteux que c'est là qu'il donna le meilleur de lui-même et que tant de responsables des sociétés scientifiques et littéraires locales avant de faire appel à sa collaboration, avaient pu apprécier son intelligence, sa culture et les qualités qu'il manifestait dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Après la promulgation, en 1921, de la loi Destrée relative aux bibliothèques publiques, il organisa avec MM. Brassinne et Polain des cours de bibliothéconomie à l'intention des préposés aux bibliothèques populaires et il fut chargé de cours par l'administration provinciale à l'école des bibliothécaires de la Province. Là il sut adapter ses directives et son enseignement à ces milieux si différents de celui de l'université, pénétré qu'il était de l'importance intellectuelle et morale des missions qui lui étaient confiées.

Atteint par la limite d'âge le 1^{er} septembre 1942, c'est après avoir, à la suite de M. Brassinne, rempli pendant six mois les fonctions de bibliothécaire en chef de l'Université que Charles Defrecheux prit sa retraite.

Mais pour un homme comme lui débordant d'activité et soucieux de servir jusqu'à la limite de ses possibilités, la retraite ne pouvait signifier le repos. Il ne renonça à exercer les fonctions d'inspecteur des bibliothèques publiques communales qu'en 1947 mais il continua à se dévouer jusqu'à ces dernières semaines aux multiples associations et organismes qu'il présidait ou auxquels il collaborait depuis tant d'années.

Puis-je rappeler aussi, — et je le fais avec un sentiment de profonde reconnaissance, — que celui dont aujourd'hui nous déplorons la perte, n'avait jamais cessé, dans la retraite, de garder le contact avec ses anciens collaborateurs. Il était toujours à nos côtés, dans nos joies comme dans nos deuils, et ce n'était jamais en vain que je faisais appel à son expérience quand je me trouvais en présence de difficultés à surmonter et de problèmes à résoudre.

Ce grand liégeois, cet ardent wallon, petit-fils de Nicolas Defrecheux, dont le nom évoque quelques-unes des pages les plus belles et les plus populaires de notre poésie dialectale, s'est dépensé aussi sans compter, tout au long de sa carrière féconde, au service des œuvres destinées à promouvoir l'amour, la connaissance, les traditions et le progrès de la Wallonie.

Ailleurs, d'autres nous ont dit ou nous diront les titres éminents qu'il a acquis, en ces domaines, à la reconnaissance de ses concitoyens. Dans

cette revue vouée à la maintenance des amitiés universitaires liégeoises et au culte des souvenirs de ceux qui ont bien mérité de notre *Alma Mater*, au bas de ces lignes consacrées à l'ancien bibliothécaire de l'Université, je veux seulement, une dernière fois, unie à mes collaborateurs dont plusieurs furent aussi les siens mais qui tous le connaissaient et l'aimaient, lui apporter le témoignage de notre affectueuse vénération, de notre vive gratitude et de notre fidélité à sa chère mémoire.

Jeanne Gobeaux Thonet,
Bibliothécaire en Chef.

La population de l'Université de Liège, en 1952-1953

L'analyse de la population de l'Université de Liège, que l'on trouvera ci-dessous, est établie, cette année, sur la base des renseignements fournis par les bulletins individuels d'inscription des étudiants. Les chiffres en sont arrêtés au 15 février 1953.

Ainsi qu'il ressort du tableau I, la population globale des étudiants inscrits au rôle est en hausse très légère (1 %) par rapport à celle de l'an dernier. Ce sont surtout les effectifs féminins belges qui se sont accrus (4 %).

I. Population globale et répartition par sexe et par nationalité

Catégories		1952-1953	1951-1952	1950-1951
Etudiants	belges	2648	2636	2565
	étrangers	202	196	156
	Total	2850	2827	2721
Etudiantes	belges	678	648	624
	étrangères	10	8	11
	Total	688	656	635
Ensemble	belges	3326	3284	3189
	étrangers	212	204	167
	Total général	3538	3488	3356

II. — Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres;
nombre de doubles inscriptions

Les 3538 étudiants inscrits au rôle se répartissent en 3460 élèves réguliers (3441, en 1951-52) et 78 élèves libres (47, en 1951-52); les 212 étrangers comptent 203 élèves réguliers et 9 élèves libres.

En 1951-52, les 3488 étudiants avaient pris au total 3636 inscriptions; cette année, les 3538 étudiants ont pris 3689 inscriptions. Les 151 doubles inscriptions se répartissent de la manière suivante : Faculté de Philosophie et Lettres (et Instituts annexés) : 25; Faculté de Droit (et Ecoles annexées) : 73; Faculté des Sciences : 18; Faculté de Médecine (et Institut annexé) : 28; Faculté des Sciences appliquées : 6; Centre interfacultaire du Travail : 1.

III. — Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut),
par sexe et par nationalité

L'examen du tableau III permet de faire les quelques observations suivantes sur la façon dont se sont répartis, cette année et l'année précédente, les étudiants et les étudiantes, belges et étrangers, entre les diverses sections d'études :

A la Faculté de Philosophie et Lettres, le nombre des étudiants et celui des étudiantes inscrits à la candidature préparatoire au droit a diminué (13 %) cette année encore. Les effectifs des « Sections », par contre, grâce à un nombre de jeunes filles légèrement supérieur à celui de l'an dernier, atteignent un niveau supérieur à tous ceux observés depuis que l'on procède à cette analyse, c'est-à-dire depuis 1946-1947.

A la Faculté de Droit, le nombre des « juristes » a diminué de 6 % tandis que celui des étudiants inscrits aux diverses sections de sciences « politiques et sociales » s'est accru de 8 %.

Les effectifs de la Faculté des Sciences ont augmenté, dans l'ensemble, de plus de 8 %. Il faut noter tout particulièrement l'accroissement du nombre des étudiants dans les candidatures et les licences « en sciences » (19 %) et aussi celui du nombre des candidats ingénieurs (11 %). La diminution qui avait affecté, l'an dernier, les effectifs de la 1^{re} candidature en sciences naturelles et médicales est entièrement compensée cette année, grâce à une hausse de 9 %. Par contre, la diminution progressive, depuis 1947-1948, du nombre des candidats pharmaciens se poursuit (12 % par rapport à 1951-1952).

A la Faculté de Médecine, on note une légère diminution (3 %) qui porte tant sur les effectifs des « médecins » que sur ceux des « pharmaciens ».

Le nombre des étudiants de la Faculté des Sciences appliquées, belges et étrangers, a diminué de 11 %.

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges		Total	Belges		Total	
	1952-53	1951-52	1952-53	1952-53	1951-52	1952-53	
	1952-53	1951-52	1952-53	1952-53	1951-52	1952-53	1951-52
1 ^o Facultés							
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>							
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	138	140	2	1	140	141	122
2. Candidature préparatoire au droit	169	197	2	1	171	198	35
Total	307	337	4	2	311	339	157
<i>Faculté de Droit :</i>							
3. Sections de droit et de notariat	210	222	3	1	213	223	28
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, administratives, sociales, économiques et fiscales, économiques et financières	79	68	4	3	83	71	29
Total	289	290	7	4	296	294	57

(1) Ces derniers chiffres, arrêtés au 15 février 1952, ont été publiés au Bulletin n° 1 de 1952, pp. 53-59.

Désignation	Etudiants				Etudiantes				Ensemble					
	Belges		Etrang.		Belges		Etrang.		Total					
	1952-53	1951-52	1952-53	1951-52	1952-53	1951-52	1952-53	1951-52	1952-53	1951-52				
<i>Faculté des Sciences :</i>														
5. Sections de sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques	209	167	3	5	212	172	97	86	—	1	97	87	309	219
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	205	199	12	7	217	206	29	18	—	—	29	18	246	224
7. Candidature préparatoire à la pharmacie	70	71	1	1	71	72	63	79	—	—	63	79	134	151
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	23	28	—	—	23	28	—	—	—	—	—	—	23	28
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil	289	252	63	65	352	317	5	5	1	—	6	5	358	322
Total	796	717	79	78	875	795	194	188	1	1	195	189	1070	984

Faculté de Médecine :

10. Section de médecine (doctorats, 2^e et 3^e candidatures)
11. Section de pharmacie
12. Sections de sciences dentaires et de médecine-hygiéniste

532	546	32	28	564	574	50	52	1	1	51	53	615	627
92	98	1	1	93	99	76	80	—	—	76	80	169	179
28	25	3	3	31	28	4	4	—	—	4	4	35	32
652	669	36	32	688	701	130	136	1	1	131	137	819	838

Total

13. *Faculté des Sciences appliquées* : Total . . .

273	310	54	62	327	372	3	1	—	—	3	1	330	373
-----	-----	----	----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	-----	-----

2^o *Ecoles et Instituts*

14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie
16. Institut supérieur de Sciences pédagogiques
17. Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques
18. Ecole de Criminologie
19. Institut supérieur d'Education physique

2	2	1	—	3	2	1	—	—	—	1	—	4	2
9	6	—	1	9	7	27	20	—	—	27	20	36	27
33	40	1	1	34	41	20	20	—	—	20	20	54	61
197	196	14	6	211	202	31	31	2	1	33	32	244	234
3	4	—	—	3	4	2	2	—	—	2	2	5	6
48	38	1	1	49	39	26	21	—	—	26	21	75	60

3^o *Centre interfacultaire*

20. Centre interfacultaire du Travail

1	3	—	—	1	3	—	—	—	—	—	—	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Total général

2610	2612	197	187	2807	2799	647	637	6	5	653	642	3460	3441
------	------	-----	-----	------	------	-----	-----	---	---	-----	-----	------	------

IV. Répartition des élèves réguliers par groupes d'études, par sexe et par nationalité

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrang.	Total	
<i>a</i>) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	138	2	140	121	1	122	262
<i>b</i>) les Instituts annexés à cette Faculté (n°s 14, 15 et 16)	44	2	46	48	—	48	94
Total	182	4	186	169	1	170	356
<i>a</i>) la Faculté de Droit (n°s 2, 3 et 4)	458	9	467	92	1	93	560
<i>b</i>) les Ecoles annexées à cette Faculté (n°s 17 et 18)	200	14	214	33	2	35	249
Total	658	23	681	125	3	128	809
la Faculté des Sciences (n° 5)	209	3	212	97	—	97	309
Total	209	3	212	97	—	97	309
Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire (n° 8) P. M. ..	23	—	23	—	—	—	23
<i>a</i>) la Faculté de Médecine (n°s 6, 7, 10, 11 et 12)	927	49	976	222	1	223	1199
<i>b</i>) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	48	1	49	26	—	26	75
Total	975	50	1025	248	1	249	1274
la Faculté des Sciences appliquées (n°s 9 et 13)	562	117	679	8	1	9	688
Total	562	117	679	8	1	9	688
le Centre interfacultaire du Travail (n° 20)	1	—	1	—	—	—	1
Total	1	—	1	—	—	—	1
Total général	2610	197	2807	647	6	653	3460

V. Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
Allemagne	4	—	4
Espagne	6	—	6
France	13	2	15
Grèce	20	1	21
Grand-Duché de Luxembourg	61	2	63
Italie	9	1	10
Pays-Bas	5	—	5
Pologne	9	—	9
Portugal	8	—	8
<i>Autres pays :</i>			
Angleterre, Suisse	4	—	4
Bulgarie, Lettonie, Ukraine, U. R. S. S.	6	—	6
<i>Afrique :</i>			
Egypte	3	—	3
<i>Amérique :</i>			
Brésil	2	—	2
Etats-Unis	8	—	8
<i>Asie :</i>			
Irak, Iran, Israël, Transjordanie	6	—	6
Liban	10	—	10
Syrie	16	—	16
Vietnam	4	—	4
Apatrides	3	—	3
Total	197	6	203

Le groupe le plus nombreux d'étudiants étrangers est toujours celui du Grand Duché de Luxembourg, dont les effectifs cependant ont décliné par rapport à 1951-52. Comme l'an dernier, les groupes de Grecs, de Syriens et de Français restent relativement importants. Cependant, tandis que le nombre de Polonais continue à diminuer (il s'élevait à 25, en 1947-48), les effectifs d'Italiens, de Portugais, d'Espagnols, les effectifs aussi des étudiants du Proche-Orient s'accroissent; on a vu, d'autre part, apparaître cette année un groupe d'étudiants vietnamiens.

La plupart (58 %) des étudiants étrangers, et notamment des Luxembourgeois, poursuivent à Liège des études conduisant à un grade d'ingénieur; 25 % des étrangers cependant sont inscrits en candidature ou au doctorat en médecine.

Création de la Fondation Léon Fredericq

A l'occasion du centenaire de la naissance de Léon Fredericq, il vient d'être établi à l'Université de Liège une Fondation autonome, dite « Fondation Léon Fredericq », qui a pour objet de promouvoir et d'encourager le développement des sciences physiologiques au sens large de ces mots : physiologie générale, physiologie comparée, physiologie humaine, physiologie appliquée, physiologie végétale et microbienne, biochimie, biophysique, pharmacodynamie, médecine expérimentale et, en général, toutes disciplines inspirées de l'esprit physiologique.

Les interventions de la Fondation consisteront notamment en l'octroi de *prix* décernés aux auteurs des meilleurs travaux expérimentaux de physiologie (ces prix portent le nom de « prix Léon Fredericq »), de *bourses* pour voyages scientifiques, de *subventions* personnelles à de jeunes chercheurs dont les ressources ne seraient pas suffisantes pour leur permettre de se consacrer entièrement à leurs travaux.

Les prix et subventions diverses accordés ainsi peuvent être prélevés sur le capital de la Fondation et non exclusivement sur les intérêts de ce capital.

Les libéralités de la Fondation seront réservées à des Belges membres du personnel scientifique de l'Université de Liège (à l'exclusion des professeurs ordinaires, des professeurs et des chargés de cours), ainsi qu'aux travailleurs libres belges des laboratoires de l'Université de Liège, qu'ils soient ou non titulaires d'un mandat accordé par le F.N.R.S. ou par des institutions similaires.

La Commission administrative du Patrimoine universitaire a accepté de gérer et d'administrer l'avoir de la Fondation. A cet effet, elle a ouvert dans ses livres un compte spécial au nom de la Fondation.

La caisse de la Fondation est alimentée par des dons ou par legs dont le montant est versé au compte chèques postaux n° 597.87 de la Commission administrative du Patrimoine universitaire. *Les ressources de la Fondation bénéficient donc des exonérations fiscales que la loi du 8 mars 1951 reconnaît aux libéralités faites aux Universités.*

Le Comité de la Fondation, entré en fonction le 1^{er} janvier 1953, comprend : MM. Roskam, président; Brull, Dubuisson et Florkin, membres; Bacq, secrétaire.

La Reine Elisabeth et la Recherche scientifique

Attentive à tout ce qui concerne le mouvement intellectuel dans le pays et notamment le progrès des disciplines médicales, S. M. la Reine Elisabeth a bien voulu accorder son Haut Patronage à la « Fondation Léon Fredericq », récemment constituée à l'Université de Liège et lui a généreusement fait don de 25.000 fr.

Visite à l'Université de Liège du Ministre de Norvège en Belgique

Beaucoup de nos lecteurs savent-ils qu'un accord culturel unit la Belgique à la Norvège ?

Les membres norvégiens de la Commission mixte qui en assure l'exécution avaient décidé d'offrir à notre Faculté de Philosophie et Lettres une série de livres relatifs à la langue et à la littérature de leur pays.

Son Excellence Otto Kildal, Ministre de Norvège à Bruxelles, avait tenu à faire, en personne, remise de ces ouvrages à notre Université.

C'est le vendredi 6 mars, à 14 h. 30, qu'il nous fit l'honneur de sa visite. Il fut reçu par M. le Pro-Recteur H. Fredericq, remplaçant notre Recteur, retenu par d'autres devoirs. M. Fredericq était entouré de M. l'Administrateur-Inspecteur, des professeurs de philologie germanique et de Mme Gobeaux, bibliothécaire en chef de l'Université; assistaient aussi à cette réunion, M. Dallemagne, consul de Norvège en notre ville, et M. Pierre Halleux, docteur en philosophie et lettres, qui s'est spécialement adonné aux langues scandinaves et a fait des séjours prolongés en Suède et en Norvège.

Dans son allocution, le Ministre souligna la signification de ce geste de nos amis norvégiens; ceux-ci souhaitent encourager, par là, l'étude, à Liège, de la civilisation et des lettres de leur pays. Il annonça, par ailleurs, que les livres qu'il apportait n'étaient qu'une partie du cadeau de la Norvège à notre université et que d'autres ouvrages viendraient bientôt compléter la collection qui nous était offerte.

Tout en devisant cordialement autour de rafraîchissements, les assistants admirèrent cette collection; on se réjouit d'y trouver notamment les œuvres complètes de Björnson et de Hamsun, le Riksmalsordbok et le dictionnaire d'Ivar Aasen, la grammaire, si précieuse et si rare, d'Aug. Western, etc.

Monsieur le Pro-Recteur avait remercié, avec la distinction qui lui est propre, la Norvège de sa générosité éclairée.

Celle-ci rappelle à notre attention un domaine linguistique et littéraire que nos programmes universitaires ont trop négligé jusqu'à présent.

A. C.

L'épreuve préparatoire au grade de candidat ingénieur Une réunion des membres du jury et de professeurs d'enseignement moyen

Avec le concours de l'Association des Amis de l'Université, une importante réunion s'est tenue à Liège le 26 mars. Elle groupait des membres du jury de l'épreuve préparatoire au grade de candidat ingénieur et de nombreux professeurs de mathématiques de l'enseignement moyen, officiel et libre. Une délégation luxembourgeoise marquée, par sa présence, l'intérêt que le Grand-Duché porte à notre Université.

Le but de la réunion, qui se déroula dans un esprit de collaboration cordiale et franche, était la discussion de la préparation mathématique

aux études qui conduisent à la carrière d'ingénieur. Le président, M. le professeur Godeaux, après avoir salué les participants et souligné le grand intérêt de la rencontre, introduisit le débat. A tour de rôle, les membres du jury tirèrent la leçon de leur expérience d'examineurs.

A 13 heures, un déjeuner, offert par la Direction du Grand Bazar de la Place St-Lambert, fut rehaussé par la présence de Monsieur l'Administrateur-Inspecteur, de Messieurs les Doyens de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Sciences appliquées, de membres du Conseil d'Administration de l'Association des Amis de l'Université. En l'absence de M. Dewandre retenu par des obligations impératives, M. le professeur émérite Witmeur, dont on admira l'ardeur juvénile, apporta à tous le salut de Liège. En termes chaleureux, M. Van Lierde, Délégué du Ministère de l'Instruction publique, puis M. Ruchard, Inspecteur de Mathématiques, répondirent au nom des invités. M. le professeur Godeaux remercia les personnalités présentes, puis mit en relief l'importance de la réunion. Il fit enfin applaudir M. Delchevalerie, cheville ouvrière de l'organisation.

L'après-midi, les représentants de l'enseignement moyen formulèrent leurs remarques. M. Van Lierde indiqua toute l'attention que le Ministère de l'Instruction publique porte aux réformes envisagées et notamment à la question des programmes. M. l'inspecteur Ruchard, puis M. Ronveaux, préfet de l'Athénée royal de Charleroi, précisèrent la position de l'enseignement moyen devant l'épreuve préparatoire. M. Gloden, professeur à l'Athénée de Luxembourg, esquaissa l'organisation des études mathématiques dans le Grand-Duché. La discussion se prolongea sous la forme d'une conversation courtoise.

De l'ensemble des débats, il résulte que le problème essentiel, surtout pour les établissements éloignés d'une ville universitaire, réside dans l'unification des programmes de l'examen d'entrée, en concordance avec celui de l'enseignement moyen. Les vœux formulés marquent le désir d'aboutir promptement à des résultats tangibles.

On doit se réjouir des contacts étroits ainsi établis entre les enseignements supérieur et moyen et souhaiter que de tels contacts se reproduisent annuellement. Ce souhait fut exprimé par tous les participants. Aussi, c'est par un cordial au revoir que M. le président Godeaux clôtura la réunion.

O. R.

Association du personnel scientifique de l'Université de Liège

L'Association du personnel scientifique de l'Université de Liège a été fondée en 1946. Le but de cette association est de susciter et d'entretenir entre ses membres des liens de solidarité, aussi bien dans le domaine de la défense de leurs intérêts professionnels que dans les domaines scientifique et culturel. Ses réunions ont lieu à la Maison des Etudiants.

Au cours de l'année académique 1951-52, dans le cadre de son activité scientifique et culturelle, cette association a invité à sa tribune M. Alvin H. Nielsen, Professor of Physics, University of Tennessee et Fullbright Research Scholar à l'Institut d'Astrophysique de l'Université de Liège, qui a exposé l'organisation générale des universités d'Etat américaines;

le texte de cette conférence a paru dans le bulletin n° 4 de 1952 de l'Association des Amis de l'Université de Liège. Elle a encore organisé une excursion en Fagnes; cette excursion, guidée par l'un de ses membres compétents, a permis aux participants de recevoir de savantes explications botaniques et de mieux connaître nos Fagnes.

Au cours de la présente année académique, l'Association du personnel scientifique de l'Université de Liège a déjà organisé plusieurs manifestations. Le 7 février, a eu lieu une visite des laboratoires de physique nucléaire de l'Université de Liège. A cette occasion, M. le professeur Gueben a eu l'amabilité de présenter aux visiteurs l'installation de haute tension et du tube accélérateur. Le 7 mars, l'ancien président de l'Association du personnel scientifique, le professeur Welsch, a reçu ses anciens collègues à son Centre de Recherches pour la Pénicilline et les autres Antibiotiques. Le 2 avril, une visite a été organisée à la S. A. John Cockerill. Invités par l'Association de Liège, de nombreux collègues de l'Université de Bruxelles et de Gand, accompagnés de leurs épouses, ont participé à cette visite. A la suite de celle-ci; une réunion intime dans un établissement au bord de la Meuse a permis aux collègues des Universités belges de mieux se connaître et de créer ainsi un pont d'amitié entre les membres du personnel scientifique de nos établissements de l'enseignement supérieur.

Bourses et Prêts d'études aux étudiants de l'Université de Liège

Les étudiants de l'Université de Liège ont pu bénéficier, cette année, dans une mesure plus large encore qu'au cours des années précédentes, des bourses et prêts d'études accordés par la Commission mixte des Bourses d'études. Le Service social de l'Université nous communique, à ce sujet, les renseignements suivants.

Rappelons d'abord brièvement le régime actuellement en vigueur : les étudiants qui, pour entreprendre ou continuer leurs études, sollicitent l'intervention de la Commission mixte, et qui sont jugés capables de mener à bien des études supérieures, doivent contracter un prêt, remboursable, de 4000 francs, auprès de la Fondation universitaire. Ils peuvent, en outre, recevoir du Gouvernement, dans la mesure de leurs besoins et à concurrence d'un maximum de 31.000 francs, une bourse d'études, non remboursable.

Le nombre de bourses et de prêts, ainsi que leur montant, pour l'année 1952-1953, et à titre de comparaison pour l'année 1951-1952, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	1952-53	1951-52
Nombre d'étudiants de l'Université de Liège bénéficiaires de bourses et de prêts	223	185
Montant des prêts	892.000 fr.	740.000 fr.
Montant des bourses	2.525.000 fr.	2.023.500 fr.
Montant des prêts et des bourses ...	3.417.000 fr	2.763.500 fr.

Au cours de cette année, on a ainsi enregistré une augmentation importante du nombre des bénéficiaires (38) et du montant (654.000 fr.) des prêts et bourses de la Commission mixte.

Une seconde édition de la brochure « Les études universitaires à Liège »

Une seconde édition, revue et mise à jour, de la brochure « Les études universitaires à Liège », de M. R. Clémens, professeur à la Faculté de Droit, vient de sortir de presse. Cette brochure est envoyée, sur demande, par le Rectorat de l'Université aux personnes qui s'informent de l'organisation de l'Université de Liège, des grades académiques que celle-ci confère ainsi que des diverses institutions universitaires liégeoises.

On se souvient que « Les études universitaires à Liège » ont paru, en premier lieu, sous la forme d'un article publié dans ce bulletin (1948, n° 3, pp. 3-53).

Les projets du Gouvernement relativement au niveau des études

Au cours d'un discours prononcé devant la Chambre des Représentants, le 25 février dernier, M. P. Harmel, Ministre de l'Instruction publique, a fait un exposé des préoccupations pédagogiques actuelles du Gouvernement.

Après avoir parlé de la prolongation de la scolarité, puis du surmenage scolaire, M. Harmel a abordé le problème du niveau des études et s'est exprimé, à ce sujet, de la manière suivante (1) :

« ...C'est peut-être paradoxal, mais tandis que les étudiants et les parents se plaignent de surmenage, des maîtres croient découvrir un abaissement du niveau des études secondaires : les résultats d'examens d'entrée et les compétitions dans les grandes écoles du niveau universitaire accusent, semble-t-il, une diminution du niveau de culture générale et des connaissances, au sortir des humanités.

Pareil phénomène n'aurait rien d'étonnant, à une période où probablement trop de parents ont dirigé leurs enfants vers les humanités. L'orientation plus judicieuse d'un grand nombre vers des études techniques mieux adaptées à leurs aptitudes déchargerait d'autant les classes d'humanités et permettrait de situer plus haut le niveau moyen des études.

D'autre part, n'oublions jamais que notre génération cueille un des meilleurs fruits du progrès social : l'accession à l'université d'un nombre grandissant de fils de familles ouvrières, rurales ou de classes moyennes, dont les traditions ne sont pas universitaires. Il faut rattacher à cette constatation l'espérance d'un rafraîchissement des formes de la culture, mais aussi l'exigence d'un effort en moyenne plus dur pour des étudiants

(1) *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, n° 37, 25 février 1953, p. 3.

dont le milieu naturel ne les prépare pas directement à cet effort, ce qui accroît d'ailleurs leur mérite.

Nos humanités sont donc en période de transformation.

Enfin, le diplôme d'humanités n'est-il pas trop souvent exigé comme point de départ de carrière dans les administrations publiques, alors que d'autres diplômes d'études techniques feraient aussi bien l'affaire ? Ce point est aussi à régler.

Les constatations qui précèdent nous incitent à maintenir et même à accroître le caractère gratuit, c'est-à-dire non directement professionnel des humanités. Il n'y a pas d'humanités techniques ou économiques ou commerciales ; il n'y a pas d'humanités agricoles ou ouvrières ou bourgeoises. Les humanités sont de culture générale, ouvertes à tous les jeunes gens de tout milieu qui se préparent à l'université dans toutes ses disciplines. Nous devons aider les chefs d'établissements d'humanités à ne délivrer ce diplôme qu'aux jeunes gens qu'ils estiment aptes à des études universitaires. Tel est traditionnellement le but des humanités. Si celles-ci comportent également une finalité secondaire qui est de préparer à l'accès direct de certaines professions les jeunes gens qui ne font pas d'études universitaires, cette dernière ne peut en tout cas pas compromettre le but essentiel que poursuivent les humanités.

Dans la voie du renforcement des humanités, nous envisageons divers moyens qui sont à l'étude :

1^o Dans le cadre de la prolongation de la scolarité, devenant un cycle d'orientation, l'accès aux cycles supérieurs des humanités ne s'ouvrirait qu'aux élèves ayant fait la preuve d'une réelle aptitude pour ces études dans le cycle inférieur ;

2^o Pour créer un sentiment d'émulation saine entre établissements, nous comptons établir cette année, — dans une des trois dernières classes de l'enseignement moyen supérieur, — le concours général en le limitant à la langue maternelle ;

3^o Enfin, notre administration de l'enseignement supérieur et moyen étudie le problème du passage vers l'université pour les étudiants dont les résultats en fin d'humanités ont été incertains : leur entrée à l'université serait soumise à une épreuve organisée par les facultés universitaires elles-mêmes.

Au niveau des études se lie celui de la formation de tous les maîtres, instituteurs, régents et licenciés, de leurs charges scolaires, de leurs loisirs pour la culture et des exigences de leur formation prolongée en cours de carrière. Ces problèmes sont également à l'examen.

Nous savons que la valeur des études dépend au premier chef de la valeur des maîtres et je suis heureux de leur rendre hommage : nous ne faisons pas en vain appel à leur zèle d'éducateur et nous savons qu'ils sont préoccupés les premiers de l'ensemble des problèmes que je viens d'évoquer...»

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Conférences

Les 12 et 13 mars derniers, M. Carlo Pellegrini, professeur à l'Université de Florence, président de la Fédération internationale des Langues et Littératures modernes, a fait trois conférences publiques ayant respectivement pour sujets : « La fortune de l'œuvre de Balzac en Italie », « La littérature italienne et la France », et « Benedetto Croce, critique de la littérature française ».

Personalia

En remplacement de M. le professeur Nève de Mévergnies admis à l'éméritat, M. Ph. Devaux, professeur ordinaire, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours de Logique aux Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit et à l'Institut supérieur des Sciences pédagogiques; M. J. Paulus, professeur ordinaire, a été chargé, indépendamment de ses autres attributions, de faire le cours de Notions de philosophie (partie : logique) aux Facultés des Sciences et de Médecine et à l'Institut supérieur d'éducation physique; M. F. Duyckaerts, docteur en philosophie et lettres, a été nommé chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres et y fera les cours suivants : Histoire de la philosophie (partie : moderne); Métaphysique; Etude approfondie des questions de logique (partim).

M. A. Delatte, professeur ordinaire, a été proclamé docteur *honoris causa* de l'Université de Lyon.

M. A. Severyns, professeur ordinaire, a été invité à faire trois conférences sur la littérature grecque à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, en vertu des accords culturels franco-belges.

M. F. Desonay, professeur ordinaire, a fait deux conférences en italien à l'Academia belgica et au Circolo Marchigiano, à Rome; il a été invité par l'Université de Montpellier, à faire des conférences, en qualité de professeur d'échange.

M. L. E. Halkin, professeur ordinaire, a reçu le Prix Perret de l'Institut de France, pour son *Initiation à la critique historique*.

M. Marcel Deprez, licencié en histoire de l'Université de Liège, lauréat du Concours universitaire, a obtenu une bourse de voyage de la Fondation universitaire.

Agrégation de l'enseignement supérieur

M. J. Moors, docteur en philosophie et lettres, chef de travaux, a subi avec succès la dernière épreuve pour le grade d'agrégé de l'enseignement

supérieur. Le sujet de la thèse qu'il avait défendue publiquement était le suivant : « De oorkondentaal in Belgisch Limburg van circa 1350 tot 1400 ».

Association des Romanistes de l'Université de Liège

L'Association des Romanistes de l'Université de Liège (A.R.U.Lg.) a organisé, le 17 janvier 1953, en la salle académique, une séance au cours de laquelle furent faites deux communications.

M. O. Jodogne, professeur à l'Université de Louvain, parla tout d'abord de « Jean Michel et la Pré-Renaissance ».

M. A. Beslais, directeur de l'enseignement du premier degré au Ministère de l'Éducation nationale de France, développa ensuite le thème de « La réforme de l'orthographe ».

Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

M. G. Dossin a participé à la huitième campagne de fouilles de Mari (Moyen-Euphrate), du 12 octobre au 21 décembre 1952; il a fait une conférence à la Société archéologique d'Alep (Syrie), le 23 décembre 1952 et à l'Academia belgica de Rome, le 21 janvier 1953.

M. L. Lacroix a été élu membre effectif de la Société royale de Numismatique de Belgique.

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

M. le professeur R. Piret a été nommé membre du Comité d'étude de l'Association nationale pour la prévention des accidents du travail (A.N.P.A.T.) et de celui de l'Association nationale pour la prévention des accidents de la route (Via Secura).

FACULTÉ DE DROIT

Personalia

M. X. Janne d'Othée, professeur ordinaire, a été admis à l'éméritat, à la date du 31 mars 1953.

Ecole de Criminologie

M. Carp, professeur de psychiatrie à l'Université de Leyde, a fait, le 20 janvier 1953, dans la Salle académique, une conférence sur la « Psychologie de la simulation ».

A l'A. L. Lg.

C'est à l'A. L. Lg. (Association des Licenciés et docteurs sortis de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège) qu'incombait l'organisation du Sixième Congrès de l'U. N. A.

Les assises de ce Congrès se sont tenues à Liège, les 14 et 15 mars 1953. Après une séance académique tenue au Palais du Gouvernement provincial, les participants se sont réunis, le soir, en un banquet de gala qui constituait en même temps la réunion annuelle des membres. La journée du dimanche 15 mars fut consacrée à une excursion dans les Ardennes.

FACULTÉ DES SCIENCES

La Chaire Francqui à la Faculté des Sciences

La Chaire Francqui est une institution remarquable, fondée par le grand mécène belge Emile Francqui.

Elle permet d'inviter chaque année à Liège (comme dans chaque université belge) un collègue distingué, alternativement belge ou étranger. Ce collègue vient donner un cours sur sa spécialité.

L'Université a déjà pu s'assurer ainsi la collaboration de grands savants étrangers; citons entre autres, dans le domaine de la chimie, MM. P. Debye, Szent-Gyorgii, H. Mark.

Entre les Universités belges, cette institution permet un échange de professeurs parmi les meilleurs, et ces professeurs entraînent avec eux des courants d'échanges, éminemment sympathiques et précieux, d'idées et de sentiments. Ces échanges touchent un peu tout le monde à l'Université, depuis les autorités académiques jusqu'aux plus jeunes étudiants. Et les professeurs ne sont pas les derniers à en tirer parti.

Ce fut encore le cas cette année avec le cours du professeur G. Smets de l'Université de Louvain.

Eminent spécialiste de la chimie dite « macromoléculaire », invité par le professeur Alfred Gillet au service de chimie organique industrielle de la Faculté des Sciences appliquées, M. Smets est venu donner douze leçons sur les contributions nouvelles de la chimie organique à la chimie des hauts polymères.

Données chaque semaine, en février et en mars, ces leçons sur un sujet pourtant fort spécialisé ont fixé un auditoire d'une assiduité particulièrement remarquable.

De la première leçon à la dernière, plus de cinquante auditeurs furent présents. Ce groupe était composé des élèves des dernières années de la licence en sciences chimiques et des étudiants ingénieurs chimistes, d'un groupe d'anciens élèves et de personnalités éminentes appartenant aux services de recherches de nos grandes industries organiques (certains auditeurs étaient venus d'Anvers et de Bruxelles), de collègues de Liège et même de Louvain et de Gand.

Une telle constance et une telle qualité de l'auditoire furent le plus beau témoignage de l'intérêt, pour les spécialistes, du sujet choisi, mais aussi et surtout de la manière magistrale dont il fut traité.

Lorsque, conformément à l'usage, Monsieur le Recteur et Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences appliquées, présentèrent ou remercièrent le professeur Smets, on sentait percer, à travers les mots, des sentiments sincères d'honneur, de satisfaction et de chaude sympathie.

Ce cours continuait en quelque sorte, — en les mettant à jour, — les leçons sur le même sujet données au même service de chimie industrielle organique, en 1947-48, par le professeur H. Mark, éminent savant, Directeur de l'Institut de Recherches sur les Polymères au Polytechnic Institute de Brooklyn (New-York).

A. G.

Une manifestation en l'honneur du professeur Bouillenne

Le 14 janvier dernier, M. le professeur R. Bouillenne fêtait le 25^e anniversaire de l'inauguration de ses cours.

Ses amis, élèves et anciens élèves étaient venus nombreux rendre hommage au professeur et à sa collaboratrice de tous les jours, Mme Bouillenne.

MM. les professeurs Monoyer, Chèvremont et Willam retracèrent la carrière scientifique et la vie de M. R. Bouillenne. C'est à lui que l'on doit la rénovation complète de l'enseignement de la botanique, la transformation de l'Institut en un centre de recherches extrêmement fécond, l'organisation d'un centre de recherches des hormones végétales dépendant de P. I. R. S. I. A., la création de la Station scientifique des Hautes Fagnes et du Musée Léon Fredericq à Botrange. Ses travaux très appréciés dans les domaines de la Physiologie et de la Phytogéographie ont assuré la renommée de l'Institut de Botanique de Liège.

M. Ferrand, directeur de l'Institut de Recherches pour les Huiles et les Oléagineux de France, transmit au professeur l'hommage des savants étrangers; M. Harroy, au nom de l'Institut de recherche scientifique en Afrique centrale et de l'Union internationale pour la protection de la Nature évoqua l'action persévérante du professeur dans le domaine de la protection de la nature tant en Belgique qu'au Congo et M. de Montpellier d'Annevoie lui transmit les félicitations du Touring Club de Belgique.

Des souvenirs furent remis au professeur au nom des souscripteurs.

Au cours du dîner plein d'entrain qui suivit cette cérémonie, M. Gavage, au nom de l'Association pour la défense de l'Ourthe, et M. Gothier, au nom du Vieux Liège, lui dirent toute la reconnaissance de ces Sociétés pour l'œuvre admirable qu'il a accomplie dans le domaine de la préservation de la Nature et de la vulgarisation scientifique.

Cette manifestation fut une marque d'estime générale, de reconnaissance et de gratitude envers M. et Mme Bouillenne.

P. Deuse.

Inauguration du Pavillon de Haute Tension du Laboratoire de physique nucléaire

Le lundi 16 février 1953, à l'Université de Liège, au Val-Benoît, a eu lieu l'inauguration du pavillon de haute tension du Laboratoire de Physique nucléaire que dirige le professeur G. Guében. Assistaient à cette cérémonie MM. Harmel, Ministre de l'Instruction publique, les recteurs des Universités de Liège, Gand, Bruxelles et Louvain, Horion, administrateur de l'Université, ainsi que les membres du Conseil d'Administration et de la Commission scientifique de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires de Belgique. La cérémonie inaugurale s'est déroulée au pavillon, au pied du générateur d'un million de volts et du tube accélérateur. M. Campus, recteur de l'Université de Liège, remercia le Ministre et les personnalités présentes pour leur participation à cette manifestation. Il remercia le Gouvernement des libéralités de l'Institut interuniversitaire de Physique nucléaire et de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires. Il rappela que c'est principalement le premier Institut cité qui a permis le projet de ce pavillon. M. Campus signala que la réalisation de cet appareil prouve que l'Université de Liège a fait un usage excellent et effectif de ces libéralités et espère que le gouvernement pourra y trouver la raison de continuer. Au nom de l'Université, il félicita M. Guében, animateur du centre de Liège, ses collaborateurs et tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la réussite de l'entreprise. Enfin, le Recteur exprima le vœu que cette solidarité qui n'a cessé d'exister puisse se poursuivre et s'accroître au profit de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires.

Le professeur G. Guében rendit à son tour un hommage à tous les animateurs de l'œuvre entreprise et réalisée. Il donna ensuite les principales caractéristiques de l'appareil qui comprend tout d'abord un tube générateur du type multiplicateur de tension permettant d'atteindre 1.000.000 volts en charge. Le générateur comporte deux colonnes doubles de condensateurs reliés par 12 soupapes montées en circuit cascade et recouvertes d'un dôme métallique. La seconde partie, le tube accélérateur, est constitué d'un dôme métallique supporté par trois piliers isolants. La source d'hydrogène léger ou lourd se trouve dans le dôme. Les ions sont amenés dans l'axe du tube accélérateur et frappent la cible qui se trouve dans le laboratoire du sous-sol. Quand les ions d'hydrogène lourd tombent sur une cible de lithium, il y a production de neutrons. M. Guében signale qu'il va ainsi pouvoir disposer d'une source de neutrons équivalente à celle que l'on peut préparer avec 5 kg. de radium.

M. Guében insista sur l'efficacité des dispositifs de sécurité pour l'installation ainsi que sur les mesures prises pour assurer la protection du personnel occupé à l'installation. Notamment, la cible est complètement entourée d'un massif en briques de béton d'un type spécial absorbant les rayonnements émis au cours du fonctionnement du tube accélérateur. Une partie

du massif de protection est montée sur un chariot mobile, à commande électrique.

M. Guében expliqua pourquoi le Centre de Liège avait désiré acquérir ce type de générateur. Il exposa ensuite les buts poursuivis. Cette installation permettra les études qui constituent déjà depuis plusieurs années le programme de travail, à savoir : l'étude des propriétés des neutrons, l'étude de l'interaction des neutrons et de la matière et des problèmes de radiochimie. Enfin, la production des radio-isotopes constituera une collaboration précieuse pour les applications aux problèmes physico-chimiques, biochimiques et médicaux.

M. le Ministre Harmel se leva ensuite pour exprimer sa joie de l'accueil que l'Université de Liège a réservé aux représentants des autres universités. Il se félicita de l'incessante collaboration de toutes les universités belges, des milieux scientifiques et des industriels. C'est une grande joie de voir l'unité des savants. C'est à quelques universités et à quelques instituts qu'il appartient de se partager les recherches et de se communiquer les résultats de leurs efforts et d'arriver par là à des résultats d'autant plus beaux.

M. Harmel se réjouit également de l'effort de la nation tout entière par la voie de ses gouvernements successifs. Cette association apporte déjà à notre pays ses fruits. En moins de cinq années, la Belgique a constitué une équipe forte de 100 à 150 chercheurs dans le domaine de la physique nucléaire.

« Je salue les savants parfaitement qualifiés, car il n'y a pas de science qui ne soit finalement une science sociale. Je crois que le monde de ces 75 dernières années a fait assez de progrès pour en apercevoir déjà le résultat sur le plan national. Cependant la partie demeure commençante et nous ne pouvons pressentir quels seront, dans 20 ou 25 années, les résultats des actes que nous posons aujourd'hui. C'est une grande satisfaction que dans un pays des hommes de science puissent être admirés en raison de ce désintéressement et de cette gratuité de leurs efforts. Jamais le travail des savants ne sera rémunéré à sa très juste valeur. J'apporte à cette assemblée les remerciements de la nation. Celle-ci suit vos efforts, elle les admire et elle vous en remercie. »

La partie académique prit fin sur une intervention du professeur Cnops, de Gand, président de la Commission scientifique, qui remercia l'Université de Liège et félicita M. Guében qui a été un des premiers pionniers dans le domaine de la physique nucléaire en Belgique. L'orateur termina en affirmant que l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires a démontré qu'il était parfaitement viable. « Il faut cependant, dit-il, que les subsides dont il a besoin continuent à lui être octroyés ».

A la fin de la matinée de cette même journée, les membres du Conseil d'Administration et du Comité scientifique de l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires ont visité l'installation de haute tension dans les laboratoires des professeurs Morrand et Winand. Le générateur de 1 million

de volts a été construit par des physiciens liégeois, il est unique au monde et fonctionne régulièrement depuis plus de sept ans. Le générateur et le tube accélérateur sont destinés à des recherches sur les niveaux de résonance nucléaire.

Après l'inauguration du pavillon de haute tension du professeur G. Guében, la journée se poursuivit par une visite de la clinique médicale et des laboratoires que dirige le professeur L. Brull. Les visiteurs ont pu examiner le matériel spécial de ce centre et entendre des exposés concernant les travaux à l'aide des radio-isotopes qui y sont effectués depuis plus de dix ans, en collaboration avec M. Govaerts, chef de travaux du laboratoire de Physique nucléaire. Les professeurs M. Dallemagne et A. Lambrechts qui utilisent également les radio-isotopes ont fait un exposé des résultats de leurs travaux.

La journée se clôtura par un thé servi dans la bibliothèque de l'Institut de la Policlinique du professeur L. Brull, réunissant dans une atmosphère de sympathique cordialité, le Ministre, les membres dirigeants de l'Institut, les professeurs collaborateurs ainsi que les chercheurs de l'Institut.

Les festivités prochaines du Séminaire de Géographie

Le Séminaire de Géographie de l'Université de Liège vient d'atteindre sa cinquantième année d'existence et le Cercle des Géographes liégeois, sa vingt-cinquième.

Ces anniversaires seront célébrés, les 11, 12 et 13 mai 1953, par l'organisation de diverses manifestations, et notamment par une séance académique, des conférences données par Mlle J. B. L. Hol, professeur à l'Université d'Utrecht, MM. R. Blanchard, professeur honoraire à l'Université de Grenoble, M. Sorre, professeur honoraire à l'Université de Paris et A. Meynier, professeur à l'Université de Rennes.

Une excursion géographique au Pays de Herve, dans les Hautes Fagnes, aux barrages de la Gileppe et d'Eupen est également prévue; un banquet clôturera les festivités.

Conférences

Dans le cadre des accords culturels hollando-belges, M. E. Havinga, professeur à l'Université de Leyde, a fait, à l'Institut W. Spring, les 12, 13 et 16 février, des conférences sur les sujets suivants : « Sur la tautomérie des nitrosophénols », « Quelques remarques sur la photosynthèse » et « Réactions aux interfaces ».

M. le professeur J. Callot, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg, a parlé, le 26 février dernier, du « Complexe malarique ».

Au cours de trois conférences données sous les auspices des accords culturels hollando-belges, M. W. Nieuwenkamp, professeur à l'Université

d'Utrecht, a entretenu les auditeurs de l'Institut de Géologie, réunis les 16, 17 et 19 mars, des « Aspects géochimiques de la théorie orthodoxe du magma juvénile », des « Aspects géochimiques de la conception persédimentaire » et du « Triage supracrustal et différenciation magmatique ».

M. le professeur Ed. Bauer, directeur du Laboratoire de Chimie physique de la Faculté des Sciences de Paris, a fait, les 23, 24 et 26 mars, dans le cadre des accords culturels franco-belges, des conférences sur « Les mouvements moléculaires dans les solides et les liquides, et les effets diélectriques » et sur « La notion d'entropie illustrée par les gaz parfaits, les para-magnétiques et les caoutchoucs ».

Le 26 mars dernier, dans le cadre des accords culturels anglo-belges, M. le professeur H. Munro Fox (F.R.S.) du Bedford College (Université de Londres) a fait une conférence sur « Le sang rouge, bleu ou vert ».

Manifestations

Un symposium sur la « Spectroscopie dans ses rapports avec la structure moléculaire » s'est tenu à l'Institut d'Astrophysique, le 5 décembre dernier.

M. le professeur Norrish et M. le docteur Porter, de l'Université de Cambridge, participaient notamment à cette réunion, qui a eu lieu sous les auspices du Centre national belge de Chimie-physique moléculaire.

Personalía

M. R. Bouillenne, professeur ordinaire, a été invité à donner deux conférences à la Faculté des Sciences de l'Université de la Sarre à Sarrebruck.

M. P. Swings, professeur ordinaire, a été désigné par l'American Physical Society, comme président de la seconde séance du symposium qu'elle a organisé sur la spectroscopie de la combustion; il a été invité à y présenter un rapport.

M. H. Damas, chargé de cours, a été élu membre du conseil de la Société royale zoologique de Belgique; il a été nommé professeur ordinaire à la date du 1^{er} janvier 1953.

M. P. Macar, chargé de cours, a été nommé professeur ordinaire.

M. G. Hamoir, chef de travaux de Biologie générale, a obtenu le Prix Agathon De Potter, de Biologie animale, de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Hôtes étrangers de nos laboratoires

M. Elkins, lecturer à la London School of Economics and Political Science, est, en qualité de Boursier du Gouvernement belge, l'hôte du Séminaire de Géographie pour la durée du deuxième semestre 1952-1953.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Conférences

M. le docteur R. Latarjet, attaché au Laboratoire Pasteur de l'Institut du Radium à Paris, a fait, dans l'amphithéâtre de Chirurgie, deux exposés sur « Les phénomènes de restauration cellulaire après irradiation ».

Dans le cadre des accords hollando-belges, le docteur G. O. E. Lignac, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Leiden, a prononcé trois conférences, les 26, 27 et 28 janvier, sur les sujets suivants : « Quo vadis (Evolution des recherches en pathologie) », « Les conceptions sur la mélanogenèse » et « La cystinose ».

M. F. H. L. Van Os, professeur à l'Université de Groningue, a fait, le 29 mars dernier, à l'Institut de Pharmacie A. Gilkinet, une conférence, illustrée d'un film, sur « La culture et l'analyse de la rhubarbe de Chine ».

Sous les auspices des accords culturels franco-belges, M. le professeur H. Benard, de la Faculté de Médecine de Paris, a fait, les 19 et 20 mars, deux conférences sur « Le diabète sucré hypophysaire » et sur « La glycogénolyse hépatique ». Il a donné, en outre, à l'Institut L. Fredericq, une leçon sur « La synthèse de la protoporphyrine hémoglobinique ».

Hôtes étrangers de nos laboratoires

En 1952, trois médecins français, MM. Canivenc, de Bordeaux, Robineaux de Paris et Dumont, de Lyon, sont venus aux Laboratoires du professeur M. Chèvremont pour se mettre au courant des techniques de culture de tissus, d'histochimie et de microcinématographie, et y travailler pendant deux à trois mois. Actuellement, le docteur Meunier y effectue un séjour de deux mois.

Films de recherches réalisés à l'Université

Sous la direction du professeur M. Chèvremont, les films suivants ont été réalisés, au cours de ces dernières années, au Laboratoire d'Histologie : La cellule hépatique, par J. Fredericq; Le Chondriome, par J. Fredericq et M. Chèvremont; Action du Béryllium sur la mitose, par J. Fredericq, M. Chèvremont et H. Firket; Cytophysiologie des Phagocytes, par J. Fredericq et R. Robineaux; Modifications du chondriome par les détergents, par J. Fredericq. Deux autres films sont actuellement en préparation.

Des copies de deux de nos films (Le Chondriome et Les Phagocytes) ont été demandées par diverses institutions scientifiques. Trente-deux copies ont été ainsi envoyées, se répartissant comme suit : France, 13; U. S. A., 2; Allemagne, 2; Suisse, 4; Italie, 4; Hollande, 2; Unesco, 1; Belgique, 4.

Personalia

M. H. Fredericq, pro-recteur, professeur à la Faculté de Médecine, a été élu directeur de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique pour 1954.

M. F. Albert, professeur ordinaire, a été élu associé étranger par l'Académie de Médecine de Paris.

M. Z. M. Bacq, professeur ordinaire, s'est vu décerner la plaquette d'honneur, en argent, de la Province du Hainaut, pour la valeur exceptionnelle de ses travaux scientifiques; sous les auspices des accords culturels anglo-belges, il a été invité à faire une tournée de conférences dans les universités d'Ecosse, du 24 mai au 10 juin.

M. F. Vandervael, professeur ordinaire, a été élu membre de l'American Association of Physical Anthropologists. Il a participé, comme délégué officiel de l'Université, au IV^e Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques, qui s'est tenu à Vienne, en septembre 1952; il y a fait une communication intitulée « Critères d'estimation de l'âge des squelettes entre 18 et 38 ans ».

M. M. Chèvremont, professeur ordinaire, a été invité par les Facultés des Sciences et de Médecine de Strasbourg, à faire une série de conférences, du 17 au 20 mars; il a en outre été invité à faire un rapport au Symposium sur la Régénération qui se tiendra à Lisbonne, en septembre prochain, dans le cadre du Congrès international de Chirurgie, ainsi qu'à participer à la Réunion de l'European Tissue Culture Club qui aura lieu à Paris, au mois de mai.

M. François Jaminet, pharmacien, assistant à l'Université de Liège, a défendu publiquement le jeudi 6 novembre 1952 une thèse intitulée : « La microchromatographie de partage sur papier dans l'analyse phytochimique. Applications à l'étude des strychnos africains ». A la suite de cette thèse, il a été reçu docteur en sciences pharmaceutiques avec la plus grande distinction.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Conférences

M. P. Lardy, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, a fait, les 3, 5 et 6 mars, à l'Institut du Génie civil, trois conférences sur « Les méthodes de calcul actuelles au service de l'ingénieur civil », sur « L'influence de l'élasticité du sol sur l'état de contraintes et de déformations des barrages-poids » et sur « Quelques aspects et réalisations du béton précontraint en Suisse ».

Dans le cadre des échanges culturels franco-belges, M. le professeur Martinot-Lagarde, directeur de l'Institut de Mécanique des fluides à Lille, a prononcé, le 26 janvier, à l'Institut de Mécanique, une conférence sur « Les essais sur modèles en mécanique des fluides ». Le 9 mars dernier,

il a présenté, au cours d'une conférence donnée au même Institut, « Quelques résultats d'expériences sur les écoulements transsoniques ».

M. Th. R. Seldenrath, Ir., professeur à l'Université polytechnique de Delft, a fait, les 19 et 20 mars derniers, dans l'Auditoire du Cours d'Exploitation des Mines, deux conférences, illustrées de projections lumineuses, sur « L'exploitation des minerais d'étain en Bolivie » et sur « L'équilibre des terrains autour des puits en creusement ».

Le 17 mars dernier, à l'Institut de Mécanique, M. le professeur Hunter Rouse, directeur de l'Institut des recherches hydrauliques d'Iowa, Fulbright Research Scholar en France, Visiting Lecturer en Belgique, a donné, sous les auspices de l'United States Educational Foundation in Belgium, une conférence sur le sujet suivant : « Quelques travaux récents de l'Institut des recherches hydrauliques d'Iowa ».

Personalia

MM. H. Labasse et E. Bodart, professeurs ordinaires, ont été chargés de faire à la Faculté des Sciences appliquées, indépendamment de leurs autres attributions, le cours facultatif de « Notions de déontologie de l'ingénieur et d'organisation du travail » (Grade d'ingénieur, toutes sections).

M. C. Massonnet, professeur ordinaire, a été invité par l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux publics et par l'Association française des Ponts et Charpentes, à exposer à Paris le résultat de ses recherches sur le voilement de l'âme des poutres à âme pleine et le raidissage rationnel de cette âme. La séance était présidée par M. Cambournac, vice-président de l'Association des Ponts et Charpentes.

MM. L. Calembert, L. Hermans, P. Louon et J. Mélon, chargés de cours, ont été nommés professeurs ordinaires à la Faculté des Sciences appliquées.

CENTRES INTERFACULTAIRES

Centre interfacultaire du Travail

Un arrêté royal du 24 février 1953 (*Moniteur* du 11 mars 1953) apporte à l'organisation et au fonctionnement du Centre des modifications importantes et de nature à lui valoir un nouvel essor.

Le Centre interfacultaire du Travail qui, désormais, a rang d'Institut, reste consacré à l'enseignement et aux recherches concernant le travail et le progrès social. Toutefois, à partir de l'année académique prochaine, son programme d'enseignement s'élargira de deux cours nouveaux : l'organisation scientifique du travail et la sociologie orientée vers les problèmes du travail.

Enfin, le Centre conférera le grade scientifique et délivrera le diplôme de *licencié en sciences du travail* aux élèves réguliers qui ont subi avec succès en une ou deux épreuves, les examens portant sur les matières inscrites au programme et défendu avec succès un mémoire accepté par le jury.

* * *

L'existence du Centre continue à retenir l'attention des universités belges et étrangères. De passage à Liège, M. Georges Lasserre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a recueilli des informations au sujet de l'organisation de notre institution universitaire et s'est vivement intéressé à ses activités.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Nominations. — La nomination de M. le professeur E. Blancquaert en qualité d'Administrateur-Inspecteur de l'Université de l'Etat à Gand, a été prorogée pour la durée d'une année, à partir du 1^{er} janvier 1953.

M. A. Devreker, docteur en sciences économiques, chef de travaux, a été nommé chargé de cours.

M. A. De Vries, ingénieur-architecte, chef de travaux, a été nommé chargé de cours à la Faculté des Sciences; il conserve, en outre, ses attributions de chef de travaux.

M. A. Vlerick, docteur en droit, licencié en Economie politique et sociale, a été nommé chargé de cours.

Changements d'attributions. — M. U. Stuyck, professeur à l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques, a été chargé, indépendamment de ses autres attributions, de faire le cours d'Histoire des doctrines économiques et sociales, à la Faculté de Droit, et celui d'Histoire des doctrines économiques, à l'Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques.

M. L. Vandendriessche, chargé de cours à la Faculté de Médecine, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours facultatif d'Eléments de physiologie et d'anatomie.

Eméritats. — MM. P. De Backer, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine; D. De Meulemeester, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences et inspecteur des études aux Ecoles techniques spéciales de l'Université de Gand; H. Lams, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine et L. Speleers, chargé de cours avec le rang de professeur à titre honorifique à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, ont été admis à l'éméritat.

M. D. De Meulemeester a, en outre, été autorisé à porter le titre honorifique d'Inspecteur des études aux Ecoles techniques spéciales de l'Université de Gand.

Université de Louvain

Nominations. — *A la Faculté de Philosophie et Lettres*, MM. P. Naster, V. Denis, K. Roelandts et M. le Chanoine R. Aubert ont été nommés professeurs; M. J. Meunier, professeur extraordinaire et M. l'abbé J. Aerts, chargé de cours.

A la Faculté de Droit, M. J. De Meyer a été nommé chargé de cours.

A la Faculté des Sciences, M. P. Mariens a été nommé professeur; MM. L. Morren et A. Luyckx, professeurs extraordinaires; MM. A. De Bock, R. Antoine et M. l'abbé A. Louis, chargés de cours et MM. A. Hormidas, E. De Beer, P. Félix et G. Pepermans, chargés de cours extraordinaires.

A la Faculté de Médecine, MM. J. Arcq, J. Vandenbroucke et M. De Visscher ont été nommés professeurs; MM. E. Picard et E. Haven, professeurs extraordinaires; MM. A. Dereymaeker et M. Renacr, chargés de cours; MM. C. Mertens De Willmars, F. Lavenne et P. De Somer, chargés de cours extraordinaires.

A la Faculté des Sciences économiques et sociales, M. A. Durieux a été nommé professeur extraordinaire et M. V. Gelders, chargé de cours extraordinaire.

A l'Ecole supérieure de Commerce, M. J. Florquin a été nommé professeur à la section des Langues modernes.

Éméritats. — M. le Chanoine N. Balthasar, de la Faculté de Théologie, M. le Chanoine A. Mansion, de la Faculté de Philosophie et Lettres, M. A. Van Hecke et M. le Chanoine E. Orman, de la Faculté des Sciences, MM. A. Michotte Van den Berck, R. Bruynoghe et G. Debaisieux, de la Faculté de Médecine, ont été admis à l'éméritat. M. J. Muls a été nommé Maître de conférences honoraire.

Décès. — M. le Chanoine A. De Meyer, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, directeur de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, est décédé le 10 novembre 1952.

Expédition scientifique. — A l'invitation de l'Ecole archéologique française de Jérusalem, une expédition scientifique, dirigée par M. le Chanoine R. De Langhe et par M. Ph. Lippens, auxquels se sont joints MM. Ryckmans junior et Brifaut, ainsi que le R. P. Leclercq, effectue actuellement des recherches archéologiques dans le Désert de Juda.

Publication. — *L'Annuaire de l'Université 1944-1948* (tome LXXXVII, vol. II, de la collection) vient de paraître. C'est un volume compact de 1091 pages, qui comporte notamment l'exposé des tribulations et vexations que l'Université et son recteur eurent à subir durant l'occupation allemande.

Nouvelle pédagogie. — Grâce à l'aide de ses anciens étudiants, l'Université vient de construire une spacieuse pédagogie pour les étudiants dont les parents résident au Congo belge.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Prix Emile Bernheim

En vue d'encourager et de récompenser les travaux qui apportent une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne, deux prix « Emile Bernheim » viennent d'être institués.

Le premier, d'un montant de 100.000 fr., est attribué tous les deux ans, à partir de 1954; il est destiné à récompenser les auteurs de travaux, sur l'intégration européenne, porteurs d'un grade universitaire de docteur, de licencié ou d'ingénieur conféré depuis trois ans au moins au moment de leur candidature, par une université belge ou l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire.

Le second, d'un montant de 25.000 fr., est attribué tous les deux ans, à partir de 1955; il est destiné aux étudiants qui auront effectué un travail sur l'intégration européenne. Le bénéficiaire de ce prix devra soit être étudiant d'une université belge ou de l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire, soit avoir été étudiant dans une université ou une de ces hautes écoles et n'avoir obtenu le diplôme de docteur, de licencié ou d'ingénieur que depuis deux ans au maximum, au moment de l'introduction de la demande.

L'étude primée peut relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative; elle peut être inédite ou avoir déjà fait l'objet d'une publication totale ou partielle; elle doit être rédigée en français ou en néerlandais.

Les candidats doivent adresser leur demande au plus tard le premier décembre de l'année précédant celle de l'attribution du prix au Secrétaire de la Fondation universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Le prix est décerné par un jury composé de cinq membres choisis par le Conseil d'Administration de la Fondation universitaire et désignés en tenant compte notamment des études et des activités qu'ils ont consacrées aux problèmes de l'intégration européenne.

Dans l'examen des mérites respectifs des candidats, le jury tiendra compte, notamment, du caractère scientifique de l'étude et du retentissement qu'elle est susceptible d'avoir dans l'opinion publique.

Universitas Belgica

Section belge de l'I. A. U. P. L.

Le groupe national belge s'est constitué en association sans but lucratif et ses statuts ont paru au *Moniteur* du 14 mars 1953.

Les dernières semaines ont été en partie occupées à préparer la participation belge au Congrès universitaire international organisé à Amsterdam pendant la semaine suivant Pâques. Le groupe belge y sera représenté

par sept ou huit personnes, toutes membres ou anciens membres du Conseil national, et dont deux sont des présidents honoraires du groupement.

Le dimanche 3 mai, se tiendra à Mons la sixième journée d'étude commune à l'enseignement moyen et à l'enseignement supérieur. Le thème de cette année est une « première confrontation entre la conception de la formation humaniste dans quelques pays latins et anglo-saxons ». L'effort portera cette année sur trois pays seulement, l'Italie, les Etats-Unis, la France. Les caractères des conceptions qui y sont adoptées seront analysés respectivement par le professeur Borlandi, de l'Université de Gênes, directeur de l'institut italien de Culture et Lecteur aux Universités de Gand et de Liège; par M. K. F. Canfield, professeur Fulbright à l'Athénée royal de Liège et par M. Thilliet, professeur de philosophie au Lycée français de Bruxelles.

Des résumés distribués à l'avance faciliteront la discussion. Un programme détaillé sera envoyé dans quelques jours aux membres d'*Universitas Belgica* et à la direction des établissements d'enseignement moyen du degré supérieur. Tous les membres de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur sont cordialement invités.

La *Communication XI*, qui vient de paraître, contient le compte rendu de la cinquième journée d'étude.

Le fascicule II de l'*Inventaire des Ressources scientifiques belges* vient également de sortir de presse. Il traite des Sciences juridiques, politiques et économiques. Il restera, pour compléter la série, à publier le volume III, consacré aux Sciences pures et appliquées, y compris les informations qui pourront être obtenues au sujet des recherches faites dans l'Industrie.

La Vie universitaire dans le Monde

Propos futiles... ou propos utiles

Le professeur Schenkman, de l'Université de Harvard, qui dirige actuellement à l'Université d'Utrecht, l'« International Institute of Educational Sciences », nous adresse la communication suivante sur l'emploi de méthodes « actives » d'enseignement.

Nous tenons à le remercier de sa collaboration ainsi d'ailleurs que M. André Ernotte, étudiant en philologie germanique, qui, à l'intervention de Mlle I. Simon, a bien voulu assurer la traduction du texte de M. Schenkman.

Il est indispensable que le public soit bien informé. Mais il est plus facile de proposer ce but que de le réaliser. Nous ne pouvons nous dissimuler que, dans presque tous les pays, il existe des forces puissantes qui redoutent toute diffusion des nouvelles et qui s'y opposent par tous les moyens. Nous devons aussi nous rendre compte que, dans beaucoup de régions du globe, de nombreux facteurs agissent à l'encontre de notre idéal.

Mais comment pouvons-nous améliorer cette situation ? Comment créer cette « opinion publique mondiale bien informée qui conduira à l'action internationale ?... ». Disons tout de suite (comme l'a dit Whitehead) qu'« un homme simplement bien informé est l'être le plus ennuyeux que la terre puisse porter ». Il faudra plus que des hommes simplement bien informés pour lancer une action internationale qui puisse sauver le monde. Le problème est plutôt de trouver un type de citoyen qui soit à la fois conscient de ses responsabilités sociales et bien informé quant aux faits. Nous prétendons que ceci n'est possible que par l'emploi de nouvelles méthodes d'enseignement.

La société, avec ses vieilles méthodes d'« enseignement », nous a immunisés contre l'attrait romanesque des récits d'aventures authentiques, des histoires comme celles de l'Influence de la Science sur notre vie ou de l'Energie au service de l'Homme. Pour citer un professeur américain distingué, « l'enfant est naturellement très curieux, mais l'éducation réussit à détruire cette curiosité ». Les méthodes d'enseignement habituelles émoussent les facultés mentales.

A seize ans, le jeune Américain moyen a appris (ou c'est là ce que les résultats semblent prouver) qu'il n'avait que faire de Shakespeare, de l'algèbre et de la géographie (liste incomplète). Le jeune Danois ou Hollandais moyen de dix-huit ans a eu le crâne tellement bourré des meilleures connaissances que « cela déborde ». Ce n'est que l'éducation

moins conventionnelle par la vie elle-même qui réagit, dans une certaine mesure, contre l'apathie souvent produite par l'« hyperéducation » si commune dans nos écoles occidentales, — dans des écoles occidentales qui, entre parenthèses, peuvent être situées à l'est.

La méthode traditionnelle employée par les professeurs, — « donner une tâche, étudier, réciter et contrôler », — a d'ordinaire pour résultat, — résultat traditionnel lui aussi, — l'apathie, le manque d'intérêt, l'étroitesse d'esprit et (souvent) une simple connaissance de faits. Ces résultats se rencontrent à tous les niveaux et à tous les âges. Ils découlent des méthodes employées, presque aussi régulièrement que le jour succède à la nuit. Ceci est vrai des « groupes de discussion » où le « leader » prévoit chaque détail. C'est aussi vrai des classes d'école primaire où le « professeur » ne peut tolérer aucune expression d'opinion sincère qui puisse menacer son autorité.

Mais il y a des méthodes d'éducation plus modernes, — modernes et nouvelles, et en même temps très vieilles. On a essayé d'appliquer des « procédés centrés sur l'élève ». Dans ce cas, on renonce presque entièrement à enseigner, et on essaie de créer des conditions qui facilitent l'étude ou l'apprentissage. C'est donc une méthode toute différente. Lorsque de telles conditions sont réalisées, « lorsque le leader n'est qu'un pur catalyseur », comme écrit un professeur de Chicago, « et non un mentor, le groupe témoigne d'une aptitude remarquable à s'attaquer aux problèmes réels, à s'instruire lui-même, et à se développer intellectuellement et affectivement ».

De ce point de vue, il est important de développer chez les étudiants (ou, plus précisément, chez les « membres » de groupes de discussion) l'attitude en face des problèmes et le jugement autant que la compréhension. Ce mode d'apprentissage diffère de l'étude des faits, qui est l'objectif habituel de l'enseignement; il n'en est pas moins important. Faire naître un esprit de groupe authentique, apprendre aux membres d'un groupe à apprécier le plaisir et la satisfaction de participer à l'effort d'un groupe, cela vraiment ce serait dépenser son énergie au service de l'homme!

Nous devons spécifier davantage et donner des directives. La première chose à faire si nous voulons obtenir des « conditions qui facilitent l'étude », c'est peut-être de donner aux étudiants, ou membres de groupes de discussion, le droit de décider eux-mêmes. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut leur donner ni direction générale ni conseils. Bien au contraire. Un exemple : le thème de discussion proposé par l'Unesco en 1950, « L'Energie au service de l'Homme », était chose neuve pour la plupart des groupes qui l'abordèrent. Comme on ne pouvait attendre d'eux qu'ils saisissent suffisamment l'ampleur du problème pour dresser le plan de recherches complet, — des phases individuelles, oui; mais pas le plan d'ensemble, — l'Unesco fit bien de morceler le thème en plusieurs sections.

Une autre condition importante, c'est que l'on demande aux groupes de discuter non pas pour le seul plaisir de discuter, mais en se rendant compte qu'ils portent une certaine responsabilité envers la société. Il faut trouver un moyen de développer le sens de la responsabilité du groupe,

qui dépasse les petites communautés (groupes de discussion ou classes de collègues) et englobe des groupes toujours plus grands. Les différentes organisations qui s'attaquent à ce problème ou à tout autre problème devraient faire rapport sur les résultats qu'elles ont obtenus à la Commission nationale de l'Unesco ou à des organisations similaires (comités nationaux, parlementaires, etc.). L'étude pour l'étude a perdu beaucoup de son attrait en ce vingtième siècle.

L'expérience de l' « atelier » de Harvard. — Ce principe apparaîtra plus clairement si nous pensons à une expérience particulière que nous connaissons tous. Au printemps 1949 et en 1950, on organisa des « ateliers » en relation avec un cours de Pédagogie générale au Collège de Harvard, qui traitait de « L'importance de la science pour la vie moderne ». L'auteur établit le projet de ces ateliers et les organisa (de petits groupes d'étudiants concentrant leurs discussions sur certains sujets spécifiques). Ils étaient destinés à constituer un supplément ou complément à quelques cours fort populaires, pour la plupart donnés par le professeur F. Kirtley Mather, président de la Société américaine pour l'Avancement des Sciences. Mais rien dans leur nature n'exclut l'emploi de la méthode de l'« atelier », dans un milieu non académique.

Tout étudiant qui choisissait de se joindre à un des groupes se trouvait aux prises non seulement avec l'importance de la science dans un secteur particulier, mais aussi avec les problèmes fondamentaux de la vie moderne (l'influence de la science sur la médecine et la santé publique, la responsabilité sociale du savant, la collaboration dans les travaux scientifiques, etc.).

L'auteur assista aux réunions de tous les groupes, qui devaient durer deux heures, mais servit plus de secrétaire exécutif que de « leader » traditionnel. Il essaya d'être un « catalyseur » et non un mentor. Les groupes étaient petits et dirigés par des étudiants. Ils tenaient des « audiences », semblables à celles que tiennent les comités parlementaires, c'est-à-dire que des experts étaient invités à rencontrer officieusement les différents ateliers; et ils y vinrent !

Voici ce que dirent les étudiants :

1. « Pour des motifs quelque peu douteux, j'ai trouvé une des activités les plus absorbantes à Harvard College ».

2. « Ici, pour la première fois, un cours m'a offert une évasion hors de la routine des compétitions, et de l'exécution de tâches imposées (...faites ce que l'on vous dit, ni plus ni moins). »

3. « Cela a été une nouvelle expérience d'initiative spontanée; de plus, l'étudiant a constaté la même spontanéité chez les autres membres de son groupe. L'impression de travailler à un but commun donnait à chaque étudiant un sentiment d'appartenance et des potentiels créateurs étaient libérés. Le fait que ces potentiels variaient selon les individus *importait peu* au regard du but commun et de l'échange cordial d'idées et de suggestions ».

4. « Seuls les sots parlent haut lorsqu'ils gagneraient à se tenir tranquilles. Mais que ceci continue pendant un certain temps (par exemple

quatre ans dans un collège), c'est faire échec à l'expression personnelle. »

5. « La méthode d'apprentissage la plus précieuse que j'aie jamais rencontrée à Harvard. »

Selon un rapport du Conseil des Etudiants de Harvard (« Enseignement à Harvard, 1948. Point de vue des Etudiants »), les étudiants attendent et espèrent une orientation nouvelle de l'attitude officielle envers l'activité de groupe; ils sentent en effet que la clé d'un « enseignement orienté vers l'étudiant », d'une « éducation active plutôt que passive », c'est ici qu'il faut la chercher. Dans un dernier chapitre, le document résume la question d'une façon qui rend les conclusions valables pour beaucoup d'espèces de groupes :

« Le genre de groupe que nous avons à l'esprit doit posséder certaines caractéristiques s'il veut réussir. C'est un petit groupe, presque toujours composé d'un nombre de membres inférieur à dix, et... orienté solidement vers une seule recherche. Celle-ci assure la continuité du travail et rend les membres du groupe solidaires, car la vie du groupe est faite d'une série de travaux organisés, et non d'une série de réunions sans lien. La différence fondamentale entre l'étude dans un de ces groupes et l'étude dans une salle de conférences, c'est qu'ici, les étudiants font le travail eux-mêmes. Au lieu d'une compétition pour des points, il y a ici coopération pour un échange d'idées. Le cours de la discussion et de la recherche fait appel aux intérêts latents des membres; le groupe est complètement autonome.

« A l'aveuglette et improductif? Peut-être, mais c'est un contrepois nécessaire et appréciable au système des cours soigneusement guidés et rigoureusement isolés, à condition que le groupe sache choisir sa propre voie et découvrir ses propres fautes. C'est une expérience féconde que de tomber dans un cul-de-sac, de revenir sur ses pas et, à travers tout cela, d'en arriver à mieux comprendre les problèmes en jeu. Avant tout, les choses se passent sans cérémonie. Quiconque a fait partie d'un de ces groupes peut témoigner du sentiment de sécurité qu'il engendre, du plaisir qu'on éprouve au contact de ses associés et du sens de productivité étonnant que cela développe. »

« **L'énergie au service de l'Homme** ». — Sur la base de ces commentaires (et d'autres analogues), l'auteur a émis des recommandations tendant à améliorer le cours de Harvard dont il a été question. Mais des conseils à peu près identiques pourraient s'appliquer à la direction de ce genre de réunions, en d'autres circonstances.

L'antithèse académique — non académique est plus artificielle que réelle. Nous répétons que le système de l'atelier est applicable à toute espèce de groupe d'adultes. « Le fait que les potentiels de création variaient selon les individus importe peu au regard du but commun et de l'échange cordial d'idées. » A. L. Smith, l'ancien maître de Balliol, a dit un jour que 25 % des dissertations écrites par des membres d'un séminaire de la « British Workers Educational Association » (Association britannique pour l'Education des Ouvriers) valaient les travaux de docteurs en histoire d'Oxford sortis avec la plus grande distinction.

Venons-en maintenant au thème de l'Unesco « L'Énergie au service de l'Homme », afin d'illustrer davantage notre théorie. C'est un sujet qui fut débattu à différents niveaux, académique et non académique, populaire et semi-populaire, dans le monde entier. L'Unesco avait subdivisé le thème en six parties telles que l'utilisation de l'énergie, l'énergie dans ses aspects internationaux, le rôle de l'énergie dans les régions sous-développées, etc... Comment peut-on envisager la technique de discussion en « atelier » sur ce thème ? C'est le cas rêvé.

On pourrait donner à des ateliers des titres correspondant à quelques-uns de ces sujets. De toute façon, cependant, les différents groupes doivent avoir le droit de diriger la besogne à leur guise. Les membres des groupes doivent pouvoir décider de leur propre sort.

Bien entendu, il ne peut y avoir de directives à la « un, deux, trois », pour engendrer l'enthousiasme. Ceci dépend en grande partie, comme du reste le succès d'un groupe de discussion, de la personnalité de l'organisateur et de sa manière d'aborder le travail. La sincérité est sa qualité première. Il importe aussi que le groupe soit conscient qu'il accomplit un acte de réelle valeur, que ses résultats *serviront*.

C'est un axiome que les « meilleures » méthodes peuvent aboutir à des échecs complets, aux mains de leaders incapables, de personnes qui ne peuvent résister à l'envie de *diriger trop*. Tel que nous le concevons, le leader idéal doit être avant tout un « catalyseur ». Il serait vain d'établir une liste de « qualités requises ». En fait, la remarque que « le meilleur dirigeant est celui qui dirige le moins » est très juste, et cependant le leader idéal est toujours prêt à intervenir s'il le faut.

Quel que soit son effectif, il est nécessaire que le groupe puisse discuter avec des experts et les interroger dans leurs domaines particuliers. Ce stimulus extérieur est indispensable pour faire jaillir la discussion, pour fournir de nouvelles idées aux membres et pour empêcher que le groupe ne travaille dans le vide.

Entendons-nous bien sur le terme « expert » ; il ne désigne pas nécessairement une autorité mondiale sur le sujet, mais peut-être seulement quelqu'un qui possède plus que la quantité ordinaire de renseignements de première main sur un secteur du thème général. Selon cette définition, un *membre* d'un atelier pourrait être un expert pour un autre groupe. Souvent la simple présence d'un nouveau visage fait beaucoup pour animer la discussion. Les nouveaux contacts servent toujours au moins à affirmer les membres du groupe dans la pensée qu'ils ne sont pas seuls ; et, à rencontrer des personnes de l'extérieur, ils se convainquent qu'ils ne font pas de la discussion abstraite et dépourvue de sens.

La « fécondation » des ateliers entre eux est une méthode qui doit être employée autant que possible pour accroître la vigueur de la discussion. Ceci est si facile à réaliser dans le cas des ateliers établis par la même organisation qu'il est inutile d'insister sur ce point. Les membres d'un atelier désireront naturellement connaître les conclusions d'une cellule sœur. Mais il n'y a aucune raison d'empêcher des échanges d'idées entre des organisations différentes, à la fois du même pays ou de pays voisins.

Des membres d'une classe de collège ou d'un atelier travaillant sur le sujet « Energie », par exemple, pourraient rencontrer un groupe de travail d'un syndicat ou d'un club féminin. Et vice versa, des membres de ces organisations pourraient être invités à des réunions de sociétés scientifiques étudiant une des subdivisions du sujet; etc... Les échanges possibles sont innombrables. Pourquoi l'Unesco ne prend-elle pas l'initiative d'établir des méthodes de liaison? Le droit de décider en dernier lieu qui sera invité doit naturellement revenir aux groupes individuels (inutile de dire que les échanges d' « experts » entre pays ne sont pas toujours faciles à réaliser; mais on devrait y travailler).

En terminant, il faut souligner nettement que la liberté est la condition essentielle du travail à l'atelier. C'est pour cette raison précise que nous avons soigneusement évité de formuler trop de règles. L'éducation est un processus et une croissance constante, et il n'existe pas de « système d'atelier » *crystallisé*. (Les systèmes cristallisés ne sont pas mis en question. Le système de conférences, par exemple, a joui longtemps du prestige d'être le système d'enseignement, et on l'a trop rarement soumis à la critique). Ceux qui emploient la méthode de l'atelier doivent inlassablement essayer d'améliorer, de perfectionner le système — conscients qu'il faudra *toujours* le perfectionner et qu'il sera *toujours* susceptible de perfectionnement.

Il reste à insister sur un dernier point. Ce n'est pas la liberté abstraite qui fournit les stimulants au système d'atelier (et qui crée également certains de ses défauts). La liberté des membres de l'atelier — dans le choix des sujets de discussion, etc... — doit se combiner avec le sens d'une responsabilité bien définie, envers la société. Il doit y avoir une « liberté d'être utile » concrète — bien que, évidemment, chacun doive user de sa liberté dans le choix de la façon dont il entend se rendre utile. « L'étude pour l'étude a perdu beaucoup de son attraction en ce vingtième siècle. » Il en va de même avec la liberté pour la liberté... Notre solution était — et est — que l'on demande aux différents groupes qui discutent des sujets importants de faire rapport au public sur leurs conclusions, *et que l'on utilise ces conclusions*.

Alfred S. Schenkman.

Professeur de Pédagogie
à l'Université de Harvard.

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni, tome XXI, n° 4, mars 1953. — C'est au thème de la « Vulgarisation scientifique » que la *Revue des Alumni* de la Fondation universitaire consacre ce fascicule. De nombreux collaborateurs, MM. J. P. Bouckaert, P. Lambrechts, Ch. Perelman, J. Lameere, P. Hanse, P. Bartier, L. Lebeer, Mme G. Faider-Feytmans, MM. H. Plard, L. Haesaerts et H. Liebaers, ont apporté leur contribution à cette importante question et l'ont examinée sous des angles divers, soit qu'ils s'efforcent de définir ou de tracer les limites de la vulgarisation scientifique, soit qu'ils en étudient les possibilités de réalisation dans certaines disciplines, soit enfin qu'ils en analysent quelques modalités techniques : cinéma, musées,...

Bulletin semestriel de l'Association des Classiques de l'Université de Liège, 1^{re} année, n° 1, mars 1953. — L'Association des Classiques de l'Université de Liège, qui s'est constituée il y a quelques mois, vient de publier le premier numéro de son bulletin semestriel. M. J. Hardy, président de l'A. Cl. Lg., dans l'éditorial, précise l'objet central de ce nouveau périodique, la défense des « humanités ». « Nous avons pleine confiance, écrit-il, dans les humanités à condition qu'on n'en modifie pas le caractère fondamental, qui est d'être un enseignement de formation. » Au sommaire du premier numéro, figurent des articles de M. J. Marouzeau, « En voyage avec Horace », de M. C. Huysmans, « Comment j'entrai à l'École normale des humanités », de M. L. Lacroix, « Les fouilles de Mycènes », de M. R. Joly, « La charité paternelle », de M. E. Evrard, « L'enseignement du latin », de M. A. Bologne-Lemaire, « La section latin-langues ».

Paul W. BOYNTON, **Six ways to get a job**, New-York, 3^e éd. — Nous ne connaissons guère, en Europe occidentale, de publications consacrées à la technique même de la recherche d'une « situation », et spécialement destinées à de jeunes diplômés. *Six ways to get a job* est une publication qui connaît, aux Etats-Unis, un réel succès. Composé par M. P. Boynton, qui est Supervisor of Employment for the Socony-Vacuum Oil Company in New-York City, et qui, au cours de nombreuses années passées dans des services d'emploi, a pu faire d'amples observations sur cette question, ce livre enseigne, d'une façon concrète et vivante, illustrée d'exemples, la manière dont les jeunes doivent s'y prendre pour obtenir l'emploi qu'ils convoient et franchir avec succès les premières étapes de leur carrière.

Avenirs, n° 50-51, décembre 1952-janvier 1953. — La revue mensuelle du Bureau universitaire de Statistiques et de Documentation scolaires et professionnelles de Paris, a consacré ce numéro à la « Fonction publique » et aux « Carrières administratives ». Dans le cadre de ses préoccupations, qui sont essentiellement d'*informer* le public sur les carrières possibles pour les jeunes, la direction du B. U. S. s'est attachée à décrire, Ministère par Ministère, les fonctions administratives existantes, en spécifiant pour chacune d'elles la mission assignée, les conditions d'accession, la « carrière ». Ces descriptions des diverses administrations sous l'angle des carrières qu'elles offrent, sont précédées d'articles généraux rappelant l'organisation administrative de la France, l'organisation de la fonction publique, le système de recrutement et la formation des fonctionnaires par l'Ecole nationale d'Administration. L'ensemble du fascicule constitue un document d'un intérêt considérable pour tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives à l'organisation de la « fonction publique » et notamment pour les jeunes gens qui se destinent aux carrières administratives.

TABLE DES MATIERES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Les carrières de bibliothécaires : le bibliothécaire-bibliographe, par Mme J. GOBEAUX-THONET, bibliothécaire en chef	3
La visite de l'Université de Liège par les professeurs de l'enseignement moyen	23
Les Carrières universitaires	
L'emploi des universitaires dans l'industrie des fabrications métalliques.....	35
La Vie de notre Association	
Les contacts entre l'Université et l'enseignement moyen : la manifestation du 26 mars 1953	49
L'Assemblée générale statutaire de 1953	49
Prix des « Amis de l'Université de Liège »	50
Prix triennal Charles Hanocq	50
Les cotisations pour 1953	51
La Vie universitaire en Belgique	
L'UNIVERSITÉ	52
In memoriam : Armand Julin.....	52
In memoriam : Pierre Gilard	53
In memoriam : Charles Defrecheux	55
La population de l'Université de Liège, en 1952-1953.....	57
Création de la Fondation Léon Fredericq	64
La Reine Elisabeth et la recherche scientifique	64
Visite à l'Université de Liège du Ministre de Norvège en Belgique ...	65
L'épreuve préparatoire au grade de candidat ingénieur. Une réunion des membres du jury et de professeurs d'enseignement moyen.....	65
L'Association du personnel scientifique de l'Université de Liège	66
Bourses et prêts d'études aux étudiants de l'Université de Liège.....	67
Une seconde édition de la brochure « Les études universitaires à Liège »	68
Les projets du Gouvernement relativement au niveau des études.....	68
LES FACULTÉS	70
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	70
Conférences	70
Personalia	70
Agréation de l'enseignement supérieur	70

Association des Romanistes de l'Université de Liège	71
Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	71
Institut supérieur de Sciences pédagogiques	71
FACULTÉ DE DROIT	71
Personalia	71
Ecole de Criminologie	71
A P. A. L. Lg.	71
FACULTÉ DES SCIENCES	72
La chaire Francqui à la Faculté des Sciences	72
Une manifestation en l'honneur du professeur Bouillenne	73
Inauguration du Pavillon de Haute Tension du Laboratoire de physique nucléaire	74
Les festivités prochaines du Séminaire de Géographie	76
Conférences	76
Manifestations	77
Personalia	77
Hôtes étrangers de nos laboratoires	77
FACULTÉ DE MÉDECINE	78
Conférences	78
Hôtes étrangers de nos laboratoires	78
Films de recherches réalisés à l'Université	78
Personalia	79
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	79
Conférences	79
Personalia	80
CENTRES INTERFACULTAIRES	80
Centre interfacultaire du travail	80

La Vie universitaire à Liège

UNIVERSITÉ DE GAND	82
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	83
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	84
Prix Emile Bernhein	84
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L.	84

La Vie universitaire dans le Monde

Propos futiles... ou propos utiles, par M. Alfred S. SCHENKMAN, professeur de pédagogie à l'Université de Harvard	86
--	----

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni	92
Bulletin semestriel de l'Association des classiques de l'Université de Liège	92
PAUL W. BOYNTON, Six ways to get a job	92
Avenirs	93



ACIERS

HAMAL-NANDRIN S. A.

Maison fondée en 1867

TOUS LES

ACIERS SPÉCIAUX
et de **CONSTRUCTION**

OUTILLAGE

5, Rue Douffet, LIÈGE

Adresse télégr. : **ACIERS-LIÈGE**

Tél. 43.90.90 (3 lignes) — Reg. Com. n° 3785

LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S. A.

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tél. 12.30.85 (5 l.)

INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT

Vous offre ses services pour tous

ETUDES ET PROJETS

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIE CIVIL



ORGANISATION
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

ÉDITION

IMPRESSION

Maison d'Éditions

AD. WESMAEL - CHARLIER

(S. A.)

NAMUR (BELGIQUE)

Téléphone 201.48

Catalogue gratuit sur demande.

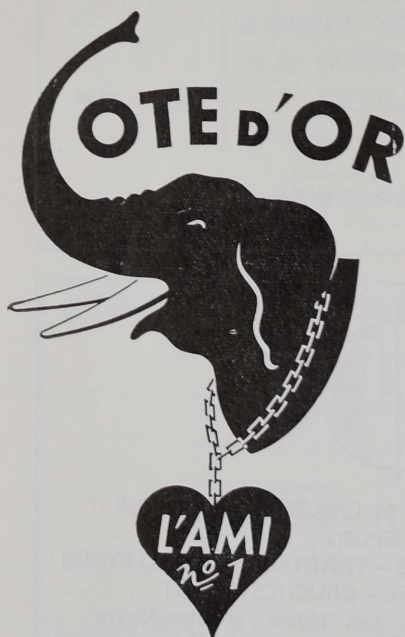


ARMES ET MUNITIONS de CHASSE, de DÉFENSE
et de SPORT
MOTOCYCLETTES - CAMIONS - TRACTEURS - TROLLEYBUS
MACHINES A TRAIRE - CRUCHES A LAIT
FORGE - FONDERIE : Alliages légers et ultra-légers
CARBURES MÉTALLIQUES : Mitia-F. N.
TAILLE DE PIGNONS ET ENGRENAGES
TRAITEMENTS THERMIQUES - CHROMAGE DUR

Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, s. a.

Herstal-lez-Liège

**BON
CHOCOLAT**



Graviers de Meuse concassés

**GRAVIERS DE MEUSE
ET DU RHIN**

Exploitation de Dragages et Transports
Tous les sables et ciments
Briques de Boom

**Henri BROCK
et ses Fils**

44, rue R. Geenen, BRESSOUX
Tél. 43.93.68 (3 lignes)

Dépôts à :

LIÈGE Pont-Neuf, quai Winston Churchill.
Tél. 43.93.68

Monsin, Dépôt Darse Nord

Renory, Dépôt Collard. Tél. 43 11.37

NAMUR, Dépôt Close-Bisfer, av. Albert I^{er}.
Tél. 216.85 Namur

BRUXELLES, quai des Steamers, 1,
Brux.-Marit. Tél. 26.45.37 Bruxelles

205 ANNÉES D'EXISTENCE

NAGELMACKERS Fils & C^o

Société en Commandite Simple

Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque
Bourse et Change

Siège Social :

LIÈGE, 32, Rue des Dominicains
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :

12, Place de Louvain
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

Le Clou Doré

LIÈGE

Relais gastronomique

LES PLUS GRANDES
SPÉCIALITÉS CULINAIRES VOUS SERONT
SERVIES AU PLUS JUSTE PRIX,
59, RUE MONT SAINT-MARTIN A LIÈGE

Téléphone : 32.37.52

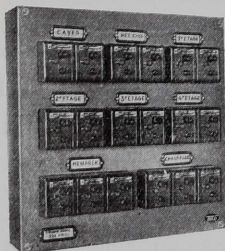
*Un des plus beaux restaurants de Belgique
Grande terrasse
et Panorama unique sur la ville*

ARMOIRES MÉTALLIQUES ÉQUIPÉES DE DISJONCTEURS DIVISIONNAIRES TYPE D. K.

Pose rapide et
Simplicité de
Montage

◆
Encombrement
réduit par le
Logement dans
les murs

◆
Maximum
de Sécurité



Accessibilité
aux bornes
et Facilité
de Contrôle

◆
Agréé par les
Bâtiments
Militaires

SOCIÉTÉ ANONYME



BOIS-DE-BREUX-lez-LIÈGE (Belgique)

TOUS LES IMPRIMÉS
COMMERCIAUX ET
INDUSTRIELS

—
ÉTUDES ET
PROJETS PUBLICITAIRES

—
Catalogues Illustrés

—
Imprimerie

DESSOUROUX Fils

18, rue Armand Stouls

LIÈGE

Téléphone : 43.40.95

JOHN COCKERILL

SOCIÉTÉ ANONYME

SERAING

MÉTALLURGIE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET MÉTALLIQUES

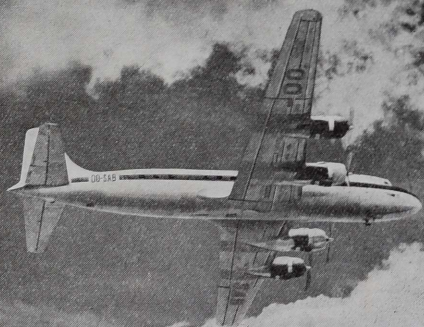
CONSTRUCTIONS NAVALES

●
Ligne de Navigation Ostende-Anvers-Tilbury (Londres)
●

La vente de nos demi-produits, barres, fil machine et tôles laminées à chaud
en qualités courantes est confiée à la

S. A. UCOMÉTAL (Union Commerciale Belge de Métallurgie)

24, rue Royale, à BRUXELLES.



POUR TES VOYAGES

Il parlava così tranquillo, quasi con un sorriso, e diceva: «SABENA è una compagnia che ha fatto un grande lavoro, che ha fatto un grande servizio, che ha fatto un grande bene al mondo. E noi, che siamo italiani, dobbiamo essere orgogliosi di questo lavoro, di questo servizio, di questo bene. E noi, che siamo italiani, dobbiamo essere orgogliosi di questo lavoro, di questo servizio, di questo bene. E noi, che siamo italiani, dobbiamo essere orgogliosi di questo lavoro, di questo servizio, di questo bene.»

LIBRAIRIE
PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

POUR L'ORGANISATION RATIONNELLE
DE VOS BUREAUX :

Machines comptables :

UNDERWOOD - ELLIOTT-FISHER
UNDERWOOD - SUNDSTRAND

Machines à adresser et d'organisation :

ADDRESSOGRAPH

Machines à calculer :

UNDERWOOD - SUNDSTRAND

Cartes perforées :

PARAMOUNT

et les conseils, l'assistance et les services de la

ELLIOTT-FISHER ORGANIZATION COMPANY, S.A.

1, Boulevard Emile Jacqmain - BRUXELLES - Tél. 17.01.10
ou ANVERS - CHARLEROI - GAND - LIÈGE - LUXEMBOURG



SIDERUR

Toute la gamme des produits
sidérurgiques en acier
THOMAS - MARTIN - ELECTRIQUE

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE SIDERURGIE

S. A.

10, RUE DU BASTION (ELITE HOUSE) BRUXELLES

TELEPHONES : 12.31.70 (4 LIGNES) 12.00.53 (3 LIGNES) C. C. P. : 33.79

TELEGR : SIDERUR-BRUXELLES - REG. DU COMM. : BRUXELLES 207.794

ORGANISME DE VENTE DE

SOCIÉTÉ ANONYME D'OUGRÉE-MARIHAYÉ, à Ougrée

S. A. MINIERE ET METALLURGIQUE DE RODANGE, à Rodange (G. D. Luxembourg)

S. A. ACIERIES ET MINIERES DE LA SAMBRE, à Monceau-sur-Sambre

SOCIÉTÉ ANONYME LAMINOIRS D'ANVERS, à Schooten-lez-Anvers

Office Technique de Publicité



Travaux de fondations

PIEUX FRANKI

Un spécialiste pour vos fondations

196, RUE GRÉTRY
LIÈGE (BELGIQUE)

Pour vos Couleurs, Vernis, Produits d'entretien et Articles de drogueries, adressez-vous à la

Maison GOUJON

LAOUREUX Frères et Sœurs
SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

Maison de confiance fondée en 1873

PRODUITS DE QUALITÉ :

Couleurs, Vernis, Emaux de première marque. Grand assortiment de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes. Brosses, Torchons, Lavettes, Paillassons, Savons, Cire et Produits de droguerie.

On porte à domicile
Remise aux Artistes et Peintres

métallurgique

DE PRAYON

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL A PRAYON-TROOZ

TÉLÉPHONE LIÈGE : 71.60.25 (5 lignes)

USINES A PRAYON ET A ENGIS

Zinc en lingots pour galvanisation, alliages, laminage, en feuilles et en feuilles ouvrées. — Poussière de zinc haute teneur, pour l'industrie chimique. — Superphosphates simple et concentré. — Acide sulfurique. — Anhydride sulfureux. — Hydrosulfite de soude et autres dérivés du soufre. — Acide phosphorique et autres dérivés du phosphore. — Cadmium électrolytique haute pureté et dérivés du cadmium. — Plomb ouvré. — Soudure à l'étain.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ATELIERS
DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

S. BARBIER
FLÉMALLE-HAUTE

Maison fondée en 1902

Fabrication brevetée de machines-outils
électriques portatives :

foreuses, foreuses-aléseuses, meuleuses,
foreuses à adhérence magnétique
foreuses et meuleuses portatives électri-
ques à très basse tension pour travail
en endroits humides.

Fabrication spécialisée de :

sections d'induits - Inducteurs et
collecteurs.

Bobines diverses :

d'aiguillages, de freins, de soufflage, etc.

Rebobinage de tous moteurs de traction
et autres.

Pièces de rechange pour tous controllers.

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 43.20.22 ~~~~~

# La BANQUE DE BRUXELLES



*vous offre partout  
en Belgique comme à l'Etranger  
des services de « qualité »*

---

400 Sièges et Agences en Belgique

**SIÈGE DE LIÈGE :**

**5, Rue Georges Clemenceau, 5**

Anciennement

BANQUE LIÉGEOISE et CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS RÉUNIS

---

Toutes opérations de

**BANQUE - BOURSE - CHANGE**

**IMPORT - EXPORT**

— **FINANCEMENT**



# SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE

et des

## PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

---

---

Société Anonyme — Capital 600.000.000 F.

4, Boulevard Piercot, Liège

Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles)

---

ENGRAIS AZOTÉS  
ENGRAIS « ROSE » COMPLET

---

PRODUITS AZOTÉS TECHNIQUES

---

ALCOOL MÉTHYLIQUE,  
FORMOL  
et leurs dérivés

---

MATIÈRES PLASTIQUES :  
Phénoplastes, Aminoplastes, Vinyliques,  
Polystyrène

---

VERNIS ISOLANTS  
GAINES ISOLANTES — FILS ISOLÉS

---

COLLES SYNTHÉTIQUES

---

INSECTICIDES — FONGICIDES — HERBICIDES  
HORMONES VÉGÉTALES  
vendus sous la marque « AGRIPHAR »

---

ALCOOLS GRAS  
PRODUITS TENSIO-ACTIFS  
DÉTERGENTS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS

*vendus par la*

SOCIÉTÉ DES PRODUITS TENSIO-ACTIFS ET DÉRIVÉS « TENSIA »  
1B, rue Rouveroy — Liège

---

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES  
**LABAZ**

*Département pharmaceutique de la*  
Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly  
168, avenue Louise, Bruxelles

---

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

LIBRAIRIE  
**Fernand GOTHIER**

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11  
LIÈGE

TÉLÉPHONE 23.27.76



Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

**Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »**

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

*CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE  
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL  
APÉRITIFS DE MARQUE  
CONFORT MODERNE*

RESTAURANT

## Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle  
conservée dans son  
style le plus pur



S A L L E S  
pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile  
Ville et Province

En annexe : Salle pour 200 personnes

LES ÉTABLISSEMENTS

# HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

*Siège Social* : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

*Succursales* : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

*Ancienne Firme LAOUREUX et Cie*

Anvers, 70, Champ Vleminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

*Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels*

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

*Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.*

*Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie*

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

*Analyseurs de Co et Co<sub>2</sub> chimiques et électriques simples et enregistreurs*

*Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs*

*Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires*

*Machines pour essais physiques des métaux et matériaux*

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

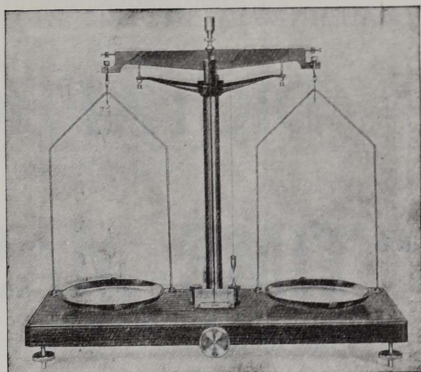
Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés



**BALANCE  
DE  
PRÉCISION**

Force 250 grs.  
Sensibilité 5 mg.  
Montée sur agate  
Socle bakelite, 650 fr.



**Établissements Edouard DEFRANCE**

55, rue Stevens Delannoy, BRUXELLES II

SOCIÉTÉ ANONYME

**RAFFINERIE TIRLEMontoise**

Siège social : TIRLEMONT

**Division Distillerie - Usine de Ruysbroeck**

RUYSBROECK (Brabant-Belgique)

ALCOOL EXTRA FIN — ALCOOL INDUSTRIEL  
ALCOOL A BRULER — ALCOOL ABSOLU  
Production journalière : 28.000 litres d'alcool éthylique

Adresse télégr. : Distillerie Ruysbroeck  
COMPTE CHÈQUES POSTAUX : 419.72  
Reg. Comm. : Siège Social : Louvain n° 1  
Div. de Ruysbroeck : Bruxelles n° 164.404

Tél. Bruxelles 44.42.47 - 44.99.59    Marchandises : GARE RUYSBROECK (raccordement)

*La correspondance concernant cette div. doit être adressée à Ruysbroeck*

MACHINES A DICTER ET A TRANSCRIRE

# DICTAPHONE

(Marque déposée)

## “TIME-MASTER”

Plus faciles

Plus sûres

Les meilleures !

DICTAPHONE-BELGIQUE

Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)

BRUXELLES — Tél. 11.06.82

# PHENIX-WORKS

LAMINOIRS A TOLES FINES — TOLES NOIRES

TOLES GALVANISÉES, PLANES ET ONDULÉES

TOLES PLOMBÉES

CHENEAUX, NOCHÈRES, TUYAUX, FAITIÈRES

MATÉRIEL DE FIXATION GALVANISÉ

FEUILLARDS GALVANISÉS — HOURDIS « MINERVA »

FER-BLANC ET TOLES A FER-BLANC

TOLES MAGNÉTIQUES

ARTICLES DE MÉNAGE GALVANISÉS ET ÉMAILLÉS

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES



Filiale Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

●  
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz et Squibb*

○  
Société Anonyme  
BRUXELLES  
168, Av. Louise

Téléphones  
48 27 58/59  
48 94 35/40

# BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie

●  
Toutes les opérations de Banque  
●

Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert



**Qualité. Choix. Prix sans concurrence**

*Dans tous les domaines,  
nous nous imposons par*

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

*L'accroissement continu  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale*

**Qualité**

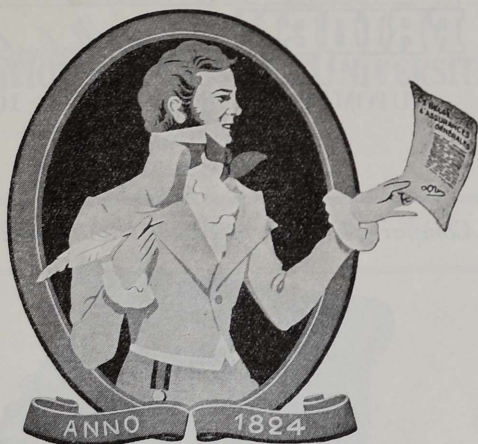
**Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence.**

**Prix sans concurrence. Qualité. Choix.**

**GRAND  
BAZAR**

de la Place  
S<sup>t</sup> Lambert  
S.A.

**LIÈGE  
VERVIERS**



**A.G.**

*Tirez le maximum d'avantages  
des nouvelles dispositions fiscales  
de la loi du 8-3-1951 !*

---

NOTRE NOUVELLE COMBINAISON D'ASSURANCE

**“PENSION INDIVIDUELLE,,**

A ÉTÉ SPÉCIALEMENT ÉTUDIÉE A CET EFFET

---

*Faites-vous documenter, sans aucun engagement de  
votre part, en vous adressant à nos Agents, ou à  
notre Siège Social :*

COMPAGNIE BELGE

**d'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
**SUR LA VIE**

14, r. de la Fiancée et 53, bd Em. Jacqmain, BRUXELLES - Tél. 17.17.28 (201.)

# FRIDEN *Calculating Machine Agency*

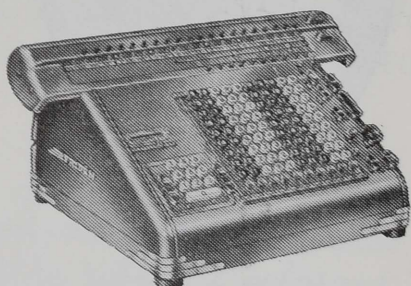
AUTOMATIQUE INTÉGRALE A 100%

LA PLUS COMPLÈTE

» » SURE

» » FACILE

*Comparez-la aux meilleures vous serez FIXÉS*



SERVICE D'ASSURANCE-ENTRETIEN  
LE PLUS ÉCONOMIQUE

---

---

## FRIDEN

*présente une*

**Machine à extraire AUTOMATIQUEMENT**

les RACINES CARRÉES (exclusivité absolue de la FRIDEN)

Avis à Messieurs les Ingénieurs, Topographes, Statisticiens, Techniciens, Laboratoires, etc.

---

---

*Demandez renseignements et démonstration à  
L'AGENCE GÉNÉRALE EXCLUSIVE :*

## GENERAL IMPORT Cy, S. A.

Directeur Général : F. F. WAITTE

14, Rue d'Arenberg, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 11.96.08 - 12.60.06

AGENTS DANS TOUT LE PAYS